

Nouvelle série

N° 77

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

◆
Année 1980

◆
ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1980

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

FAITS ACADEMIQUES

Mlle Alice Fermaud est élue présidente	5
M. le chanoine Raymond Marchand est élu vice-président	5
M. Guy Dupré est élu membre résidant	6
Election à la Commission des Mémoires et à la Commission des Finances	6
Installation du Président et du Vice-président	9
Sont élus correspondants : M. G.-André Fabre et M. Jacques Bonnaud	12
Séance publique du 27 janvier 1980	15
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1979 et du projet de budget de 1980	17
Présentation des photographies des dessins et esquisses offerts jadis à l'Académie par le peintre Charles Jalabert (Nîmes, 1819-1901)	18
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est réélu à la présidence du Conseil régional	24
La sauvegarde du Museum d'Histoire naturelle de Nîmes	25
M. André Bernardy représentera l'Académie au Congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon	25
Remerciements de M. G.-André Fabre	33
Le Muséum d'Histoire naturelle de Nîmes	34
Décès de M. François Degrave, père de M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie	37
Réception de M. Guy Dupré, membre résidant	38
Décès de M. Jean Susini, correspondant	61
Candidature de M. Fernand Léonard et de M. Maurice Castanier au titre de correspondant	62
Première réunion de la Commission du Tricentenaire	62
MM. André Chamson, Leprince-Ringuet, Thierry Maulnier, M. le duc de Castries et le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Frédéric Mistral	82

MM. Fernand Léonard et Maurice Castanier sont élus correspondants	83
La Commission du Tricentenaire	83
Décès de M. Jules Davé, membre résidant	96
Décès de M. Pierre Gorlier, correspondant	96
Lettre de remerciements de M. Bonnaud, élu correspondant	98
Le Conseil général du Gard et le tricentenaire de l'Académie	98
Décès du vice-amiral d'escadre René Sap, membre honoraire	102
Décès de M. Roger Chastanier, membre non résidant	103
Les quatre-vingts ans de M. André Chamson	104
M. Jules Davé a légué à l'Académie sa maison, sise à Nîmes, 30 bis, rue Fénelon	104
M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie, quitte le département	104
Les anciens préfets du Gard sont de droit membres honoraires de l'Académie	104
Décès de Sœur Chantal (Noëlle Bauquier)	125
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est réélu sénateur du Gard et président du Conseil Régional	126
Acceptation du legs de M. Jules Davé	126
Notification de la vacance du siège de M. Jules Davé .	126
Le Ministre de la Culture à Villeneuve-lès-Avignon . .	127
Inauguration du Musée de Pont-Saint-Esprit	127
Le cent cinquantième de la naissance de F. Mistral .	127
Les quatre-vingts de M. André Chamson	127
Remerciements de M. Léonard	127
Remerciements de M. Castanier	127
Le tricentenaire de l'Académie: demande de subvention	131
Hospitalité accordée au Consistoire du Félibrige	131
M. le professeur Hervé Harant offre à l'Académie une aquarelle de son père	131
Démission de M. le Dr Paul Cabouat, membre résidant	134
M. le Dr Paul Cabouat est élu membre honoraire	134

Obsèques de Maître Léon Fosse	139
Le décès de Maître Léon Fosse	142
Notification de la vacance du siège de M. le Dr Paul Cabouat	142
Augmentation du montant de la cotisation annuelle ..	145
Il est décidé d'élire un successeur à M. le Dr Paul Cabouat	146
M. Jean Sablou et les fêtes du Tricentenaire de l'Académie	151

COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : <i>Un adversaire de la Révolution française : le second William Pitt</i>	6
Mlle Alice Fermaud : <i>Léonard de Vinci (2^e partie)</i>	12
M. Maurice Aliger : <i>La Vaunage gallo-romaine</i>	18
M. le Dr Edouard Drouot : compte rendu de : <i>Du Paradis terrestre à la Parousie</i> , par le chanoine A. Richard	25
M. le Dr Jean Lauret : <i>L'hôpital Ruffi</i>	28
M. Pierre Dupuy : <i>Les divertissements à Nîmes sous la Restauration</i>	34
M. le Dr Edouard Drouot : <i>Trois ouvrages du duc de Castries, de l'Académie française</i>	62
M. André Bernardy : <i>Cent ans de peinture gardoise de 1820 à 1920</i>	68
M. André Nadal : <i>Commentaires du recueil de vers « La Bigarade » de Françoise Escholier</i>	71
Mme Christiane Lassalle-Guichard : <i>La Maison carrée</i>	78
Mme Roselyne Jéolas : <i>Quelques remarques sur la crypte de l'église de Saint-Gilles-du-Gard</i>	83
M. le duc de Castries : <i>L'Académie française</i>	88
M. le professeur Hervé Harant : <i>Histoire d'une vocation : Souvenirs d'un naturaliste (2^e partie)</i>	98

M. Joachim Durand : Compte rendu de Aimé Vielzeuf et René Evrard, <i>Comme le scorpion sous la lauze</i> , Nimes, 1980	104
M. Georges Martin : Compte rendu de Germaine Castel : <i>André Chamson et l'Histoire</i> , Aix-en-Provence, 1980	106
M. Arnaud de Cazenove : <i>Le château de Teillan</i>	106
M. Guy Dupré : <i>Le corsaire Ripaud de Montaudevert (1755-1814)</i>	127
M. Paul Blanc : <i>En compagnie du félibre Laforêt</i>	131
Mlle Alice Fermaud : <i>Sienne au XVI^e siècle</i>	135
M. René Jouveau : <i>La poésie des châteaux dans l'œuvre de Frédéric Mistral</i>	144
M. le docteur Jean Lauret: <i>Le docteur Paul Cantaloube</i>	146
M. André Nadal : <i>La Chine : impressions de voyage</i> .	152

HOMMAGES

Daniel J. Valade, <i>François Guizot... Naissance de l'École Normale de Nimes</i> , Nimes, 1980	6
V. Brunel, <i>A propos des Musées de Nimes</i> , Nimes, 1980	6
Chanoine A. Richard, <i>Du Paradis terrestre à la Parousie</i> , 2 ^e édition, Nimes, 1979	12
Duc de Castries, <i>Les hommes de l'émigration</i> , Paris, 1979	12
Robert Sauzet, <i>La vocation religieuse d'après les chroniques des Récollets de Provence</i> , Centre de Recherches d'Histoire religieuse et d'Histoire des Idées, Université d'Angers, tiré à part, 1978	12
Françoise Escholier, <i>La Bigarade</i> , Paris, 1979	25
Duc de Castries, <i>Louis-Philippe</i> , Paris, 1980	25
Paul Charasse, <i>La santé en Languedoc</i> , Nimes, 1980	25
Maurice Aliger, <i>Les monnaies de Nimes découvertes sur l'oppidum de Nages</i> , in Ogam, t. XXII-XXV, fasc. 4-6, Rennes, 1970-1973	25

<i>Gazette de l'Union des Bibliophiles taurins de France,</i> n° 7, 1980	34
Michel Courty, <i>Le fabuliste nimois Antoine Bigot</i> (résumé d'une thèse de maîtrise)	61
François Perroux, <i>Vouloir être compétitif</i> , <i>Le Monde</i> , Paris, 25 mars 1980	62
Cyprien Maurin, <i>Lous contes del Pacanard</i> , Nîmes, 1980	70
Fernand Léonard, <i>Par quels tendres chemins</i> , Uzès, 1969	70
Fernand Léonard, <i>Poèmes choisis</i> , Nîmes, 1979	70
Fernand Léonard, <i>Nuages</i> , Nîmes, 1979	70
Germaine Castel, <i>André Chamson et l'Histoire</i> , Aix-en- Provence, 1980	83
Robert Sauzet, <i>La religion populaire</i> , <i>Extrait du C.N.</i> R.S. N° 576	82
René Evrard et Aimé Vielzeuf, <i>Comme le scorpion sous</i> <i>la laùze</i> , Nîmes, 1980	98
Camille Lignières, <i>Figures et thèmes hispaniques</i> , <i>Tome V</i> , Montauban, 1980	104
Jacques Braud, <i>Un discours de Montesquieu</i> (Bordeaux, Echos judiciaires girondins, 18 et 21 mars 1980) . . .	131
Jean Castan et Aimé Vielzeuf, <i>La résistance dans le</i> <i>Gard (1940-1944)</i> , carte et plaquette, Nîmes, 1980 . .	135
Daniel J. Valade, <i>œuvres diverses</i> , dactylographiées, 1980	135
Paul Blanc, <i>En compagnie du félibre Laforêt</i> , Nîmes, 1980	143
Robert Sauzet, <i>Religion et rapports de production dans</i> <i>la région nimoise au XVII^e siècle</i> , extrait des <i>Mélan-</i> <i>ges Richard Gascon</i> , tome II, Lyon, 1980	144
Chanoine Raymond Marchand, <i>Les implantations béné-</i> <i>dictines dans le Gard</i> , Eglise de Nîmes, 1 ^{er} juin 1980, N° 11	144
Odette Teissier du Cros, <i>Le Musée cévenol</i> , <i>Le Vigan</i> , Le Vigan, 1980	146

Christiane Lassalle, <i>Catalogue de l'exposition « Mistral et Nimes »</i> , Nimes, 1980	146
Dr André Deshons, Charles-Marc Bost, Francine Cabane, <i>A Lassalle à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle</i> , Nimes, 1980	152
Pierre Couëtard, <i>Allocution prononcée pour le 80^e anniversaire du général de Bermond de Vaulx</i> , Nimes, 1980	152
Cour d'Appel de Nimes, Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1980, <i>La Cour de Justice des communautés européennes, la libre circulation des personnes et l'ordre public</i> , par M. Père, conseiller, Nimes, 1980	152

Le gérant de la publication : Pierre Hugues.

Imprimerie Bené, 12, rue Pradier, 30000 Nimes.

**BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES**

DE

L'ACADEMIE DE NIMES



1^{er} Trimestre 1980



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1980

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

*BUREAU DE L'ACADEMIE
POUR L'ANNEE 1980*

Président d'honneur : M. Pierre Degrave, Préfet du Gard.

Président : Mlle Alice Fermaud.

Vice-président : M. le chanoine Raymond Marchand.

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Trésorier : M. André Bernardy.

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.

Bibliothécaire : M. l'abbé René André.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63
Académie de Nimes
16, rue Dorée - 30000 NIMES.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

FAITS ACADEMIQUES

Mlle Alice Fermaud est élue présidente	5
M. le chanoine Raymond Marchand est élu vice-président	5
M. Guy Dupré est élu membre résidant	6
Election à la Commission des Mémoires et à la Commission des Finances	6
Installation du Président et du Vice-président	9
Sont élus correspondants : M. G.-André Fabre et M. Jacques Bonnaud	12
Séance publique du 27 janvier 1980	15
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1979 et du projet de budget de 1980	17
Présentation des photographies des dessins et esquisses offerts jadis à l'Académie par le peintre Charles Jalabert (Nîmes, 1819-1901)	18
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est réélu à la présidence du Conseil régional	24
La sauvegarde du Museum d'Histoire naturelle de Nîmes	25
M. André Bernardy représentera l'Académie au Congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon	25
Remerciements de M. G.-André Fabre	33
Le Muséum d'Histoire naturelle de Nîmes	34
Décès de M. François Degrave, père de M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie	37
Réception de M. Guy Dupré, membre résidant	38

COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : <i>Un adversaire de la Révolution française : le second William Pitt</i>	6
Mlle Alice Fermaud : <i>Léonard de Vinci</i> (2 ^e partie)	12
M. Maurice Aliger : <i>La Vaunage gallo-romaine</i>	18
M. le Dr Edouard Drouot : compte rendu de : <i>Du Paradis terrestre à la Parousie</i> , par le chanoine A. Richard	25
M. le Dr Jean Lauret : <i>L'hôpital Ruffi</i>	28
M. Pierre Dupuy : <i>Les divertissements à Nîmes sous la Restauration</i>	34

HOMMAGES

Daniel J. Valade, <i>François Guizot... Naissance de l'École Normale de Nîmes</i> , Nîmes, 1980	6
V. Brunel, <i>A propos des Musées de Nîmes</i> , Nîmes, 1980	6
Chanoine A. Richard, <i>Du Paradis terrestre à la Parousie</i> , 2 ^e édition, Nîmes, 1979	12
Duc de Castries, <i>Les hommes de l'émigration</i> , Paris, 1979	12
Robert Sauzet, <i>La vocation religieuse d'après les chroniques des Récollets de Provence</i> , Centre de Recherches d'Histoire religieuse et d'Histoire des Idées, Université d'Angers, tiré à part, 1978	12
Françoise Escholier, <i>La Bigarade</i> , Paris, 1979	25
Duc de Castries, <i>Louis-Philippe</i> , Paris, 1980	25
Paul Charasse, <i>La santé en Languedoc</i> , Nîmes, 1980	25
Maurice Aliger, <i>Les monnaies de Nîmes découvertes sur l'oppidum de Nages</i> , in <i>Ogam</i> , t. XXII-XXV, fasc. 4-6, Rennes, 1970-1973	25
<i>Gazette de l'Union des Bibliophiles taurins de France</i> , n° 7, 1980	34

SEANCE DU 11 JANVIER 1980

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escholier, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. le général Pierre-Henri Cothias, membre non-résidant ; Mme Carmen Déchery, M. Guy Dupré, M. André Planque, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. Jean Roger, M. le Dr Edouard Drouot, M. Félix Villeneuve, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection du président, du vice-président et d'un membre résidant.

Mlle Alice Fermaud est élue présidente ; M. le chanoine Raymond Marchand est élu vice-président.

Toutes les dispositions statutaires étant remplies, M. Guy Dupré, docteur ès lettres, professeur au lycée Alphonse Daudet, est élu membre résidant en remplacement de M. le professeur Maurice Auméras, décédé.

D'autre part, sur proposition de la Commission des anciens présidents : M. le colonel Xavier de Balincourt, Mlle Alice Fermaud et M. Félix Villeneuve sont nommés membres de la commission des Mémoires, et MM. Léon Fosse, Lucien Frainaud et Aimé Vielzeuf, membres de la commission des Finances.

L'Académie a reçu de M. Daniel J. Valade une étude sur *Françoise Guizot... Naissance de l'École normale de Nîmes*, et de M. V. Brunel, une note *A propos des Musées de Nîmes*.

M. Joachim Durand lit une communication intitulée : *Un adversaire de la Révolution française : le second William Pitt*.

Le second William Pitt, fils du premier William Pitt, connu sous le nom de Lord Chatham, est né le 28 mai 1759. C'est un enfant d'une précocité intellectuelle remarquable.

Après d'excellentes études à Cambridge, où il s'intéresse en particulier aux questions économiques et financières, il s'inscrit au barreau, à Londres, et est élu, à vingt-et-un ans, député pour la circonscription d'Appleby. Il devient Chancelier de l'Echiquier à vingt-trois ans, dans le cabinet Schelburne. Il n'a que vingt-cinq ans quand George III lui offre le poste de Premier ministre. Le Gouvernement qu'il forme durera dix-sept ans.

William Pitt réorganise, en 1784, la Compagnie des Indes orientales, équilibre le budget. Sa réputation de financier est solidement établie.

Le 5 mai 1789, les Etats Généraux se réunissent à Versailles. Face aux événements français, William Pitt est prudent et silencieux. Notre ambassadeur à Londres, le marquis de Chauvelin, inexpérimenté, n'a pas de bons rapports

avec Grenville, Ministre anglais des Affaires étrangères.

L'incarcération de Louis XVI au Temple, la bataille de Jemmapes assurant aux Français la conquête des Pays-Bas autrichiens (ou Belgique) alarment les Anglais et leur Premier Ministre. Chauvelin est expulsé d'Angleterre. Les Conventionnels, le 1^{er} février 1793, déclarent la guerre à la Grande Bretagne et à la Hollande.

William Pitt a tout fait pour éviter le conflit, mais il y a une chose qu'il ne peut accepter : la crainte de voir une flotte française à Anvers et les Français maîtres de la Hollande.

Dès ce moment, Pitt, décidé à « faire face », ne pense qu'à gagner la guerre ; il prend, à cet effet, des mesures extrêmes, suspend l'*Habeas Corpus*, fait voter des impôts nouveaux et organise à prix d'or, sur le continent européen, des coalitions. Il a trente-cinq ans et, pour tenir bon, il absorbe, de plus en plus, du porto.

Les tractations de paix entre le Cabinet anglais et le Directoire n'aboutissent pas. Bonaparte renonce à envahir l'Angleterre et entame la campagne d'Égypte, au cours de laquelle la Marine française est très malmenée par Nelson dans la baie d'Aboukir.

Fin 1799, le premier Consul voudrait traiter avec l'Angleterre. Pitt, à qui Bonaparte est antipathique, refuse. Le traité de Lunéville (9 février 1801) assure à la France la possession de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Huit années de guerre ont permis à notre pays d'avoir, sur une grande partie de l'Europe, une hégémonie incontestée.

Pitt, découragé et malade (sa santé est définitivement ébranlée par l'arthritisme) est résigné à la paix, mais il répugne à la conclure.

La solution de l'épineuse question d'Irlande donne à Pitt l'occasion de quitter le pouvoir. Son successeur, Addington, signe la paix avec la France (traité d'Amiens, 25 mars 1802).

L'Angleterre ne respecte pas certains engagements pris. Les hostilités entre elle et notre pays reprennent (18 mai 1803). Addington, incapable de dominer la situation, se retire le 26 avril 1804. Pitt revient au pouvoir et constitue un Cabinet sans éclat et sans large base parlementaire.

Napoléon essaie de s'entendre avec l'Angleterre. Pitt, qui se méfie de l'Empereur des Français, forme une nouvelle coalition et fait décider qu'aucun coalisé ne pourra conclure de paix avec la France que s'il a le consentement de tous. Grâce à l'habile manœuvre diplomatique de Pitt, c'est l'Angleterre qui, finalement, battra Napoléon.

La victoire d'Austerlitz, porte le coup de grâce à la santé, terriblement délabrée, de Pitt. Le 14 janvier 1806, miné par la goutte, il fait sa dernière promenade en voiture. Le 23 janvier, il meurt, après avoir déclaré d'une voix claire : « Oh ! mon pays, dans quel état je laisse mon pays ! »

Il a droit aux honneurs de Westminster, où repose déjà son glorieux père.

La nation prend à sa charge les dettes de l'illustre homme d'Etat décédé, qui a toujours méprisé l'argent et n'a jamais eu le temps de surveiller les dépenses de sa maison.

M. Jacques Chastenet, de l'Académie française, s'est exprimé ainsi au sujet du second William Pitt :

« Homme encore du XVIII^e siècle, William Pitt n'en eut point les grâces ; homme déjà du XIX^e, s'il en posséda le sérieux, le côté romantique lui en demeura étranger ; sa personnalité, à l'opposé de celle de Charles Fox, nous apparaît plus estimable qu'attachante et aucun chatolement n'en caresse le souvenir. Mais cet Anglais, uniquement, féroce-ment Anglais, insulaire-type, ennemi de la France, point ami de l'Europe, reste une haute figure et nul ne peut lui refuser le respect dû à la conviction, au patriotisme et à l'honnêteté. »

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 25 JANVIER 1980

La séance est ouverte à 17 heures par M. Claude Escho-
lier, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le **Dr** Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le **Dr** Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le cha-
noine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. Henri Chabrol, M. le Dr Jean Lauret, membres résidents ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résident ; Mme Car-
men Déchery, M. Guy Dupré, M. Bernard Dalle, Mme Ma-
guelone, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire
perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Ses-
ton, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailha-
des, M. Jules Davé, M. Jean Roger, M. Félix Villeneuve,
M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René An-
dré, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et
adopté.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau prési-
dent Mlle Alice Fermaud et du nouveau vice-président M.
le chanoine Raymond Marchand.

M. Claude Escholier, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Mes chers confrères,

Voici un an vous m'aviez fait l'honneur de me confier la présidence de votre Compagnie. Cet honneur, je le craignais à cette époque, me paraissait assorti d'une charge que j'avais tout lieu de redouter.

Mais grâce à votre obligeance, votre indulgence, votre aide si complaisante, en particulier celle de M. le Secrétaire perpétuel, cette charge s'est vite transformée en un agréable devoir.

A la fin de mon mandat l'heure est venue de vous dire, très simplement, à tous, merci.

Un regard jeté en arrière sur cet espace de douze mois permet de se rendre compte que l'Académie, comme un être vivant, a eu son lot de peines et de joies. Si la disparition de M. Auméras, au mois d'avril, l'a endeuillée, par contre la venue de nouveaux membres, la richesse et la diversité des travaux qui furent présentés au cours de ses séances sont à mettre à l'actif de sa vitalité.

Mais il est un devoir bien plus agréable que de jeter un regard sur le passé : c'est de le diriger vers l'avenir. C'est ce que je fais en me tournant vers Mlle Alice Fermaud qui a bien voulu accepter, pour 1980, la présidence que nous venons de lui confier.

S'il était besoin que je fasse votre éloge, Mademoiselle, je n'aurais que l'embarras du choix. Je pourrais rappeler les études brillantes que vous fîtes à la Faculté des Lettres de Montpellier, puis avec quel courage vous avez entrepris, seule, l'Agrégation d'Italien qui est venue couronner des efforts particulièrement méritoires.

Je pourrais rappeler l'enseignement fécond que vous avez dispensé à Montpellier, à Avignon, à Nîmes, et la connaissance complète que vous possédez non seulement de la langue de Dante mais aussi de l'Histoire et de la Culture de notre sœur latine.

Je pourrais rappeler enfin vos nombreuses communications à l'Académie, toujours présentées avec une régularité exemplaire, toujours ciselée dans un style parfait. Ces communications ont ressuscité devant nous : François I^{er}, Charles-Quint, Dante, Pascoli, Carducci, Le Tasse, dans leurs vies et leurs actions, qu'elles soient conditionnées par la politique, la philosophie, l'amour ou la poésie.

Les lumières que vous avez ainsi projetées sur l'Histoire de la Renaissance et de l'Italie éclairent encore nos esprits et c'est avec un grand intérêt que nous allons vous suivre, à nouveau, tout à l'heure, sur les pas de ce géant que fut Léonard de Vinci.

Mais si, à mon sens, il y a lieu de se réjouir aujourd'hui d'une façon toute particulière c'est que j'estime que l'Académie de Nîmes s'honore grandement en faisant en son sein la place qui lui est due à l'indispensable et enrichissant élément féminin.

Et permettez-moi de citer à ce sujet une anecdote dont vous avez été d'ailleurs le témoin :

Nous recevions, il n'y a guère, le duc de Castries dans un restaurant de la ville. Vous étiez à ma gauche et le duc était en face de vous, et à un moment je me suis penché vers lui pour lui dire, à peu près, ceci :

— Monsieur le Duc, je n'aurai pas la naïveté ou l'outrecuidance de mettre en balance le mérite des deux Académies dont vous faites partie et cependant il est un point sur lequel je pense que l'Académie de Nîmes a une supériorité sur l'Académie française : c'est qu'elle possède des académiciennes.

Et, après que Madame de Castries, que j'avais à ma droite, eut abondé fortement dans mon sens, le Duc me dit :

— Vous avez raison, d'ailleurs nous en avons bien conscience et nous sommes justement en train d'essayer de combler cette lacune.

Et c'est ainsi que nous apprîmes, avant que la presse en parlât, la prochaine entrée sous la Coupole de Marguerite Yourcenar.

C'est assez vous dire, Mademoiselle, que les paroles que je prononce aujourd'hui ne sont pas des paroles de circonstance, mais que c'est avec un plaisir très réel que je vous adresse mes compliments, mes félicitations et mes vœux auxquels se joignent, j'en suis sûr, tous ceux de nos confrères.

Je suis heureux de féliciter également M. le chanoine Marchand, vicaire général honoraire, qui assurera cette année la vice-présidence.

Permettez-moi, Mademoiselle la Présidente, de vous remettre maintenant cette clef comme un symbole de vos nouvelles fonctions.

M. Claude Escholier remet les clefs de l'Académie à Mlle Fermaud qui prend place au fauteuil présidentiel. Cette dernière remercie M. Claude Escholier et ses confrères qui ont bien voulu l'appeler à la présidence. A ses remerciements, elle joint ceux de M. le chanoine Raymond Marchand.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux correspondants. Sont élus : M. G.-André Fabre, professeur honoraire à Anduze, et M. Jacques Bonnaud, journaliste, à Bagnols-sur-Cèze.

La Compagnie a reçu en hommage :

Chanoine A. Richard, *Du Paradis terrestre à la Parougie*, 2^e édition, Nîmes, 1979.

Duc de Castries, *Les hommes de l'émigration*, Paris, 1979.

Robert Sauzet, *La vocation religieuse d'après les chroniques des Récollets de Provence (1602-1676)*, Centre de recherches d'Histoire religieuse et d'Histoire des Idées, Université d'Angers, tiré à part, 1978.

L'Académie écoute ensuite une communication de Mlle Alice Fermaud intitulé *Léonard de Vinci* (2^e partie) :

La seconde partie de l'étude des peintures de Léonard de Vinci a commencé au moment où Léonard quitte Milan.

Les Français, en effet, ont envahi le Milanais le 5 octobre 1499, et se sont emparés de la capitale ; le duc, Ludovic Sforza, est battu une première fois, puis se ressaisit et reprend sa ville aux Français. Il la conserve quelques mois, mais, battu une seconde fois, il est emmené en captivité en France, et Léonard quitte Milan en décembre 1499. Il se réfugie d'abord à Mantoue, auprès de César Borgia ; à la cour de ce prince, il a l'occasion de connaître Nicolas Machiavel, et se lie d'amitié avec Vitellozzo Vitelli, un des capitaines du prince. Mais peu de temps après, ce dernier fait étrangler Vitellozzo Vitelli, et Léonard quitte César Borgia. Après un court séjour à Venise, il revient à Florence en 1503.

Il y a près de vingt ans qu'il est parti de cette ville, et pendant ce temps l'atmosphère de Florence s'est modifiée : on n'y trouve plus de trace de l'influence de Laurent de Médicis ; par contre, on y remarque une recrudescence du sentiment religieux, et, en politique, une affirmation du sentiment républicain. Quant au développement artistique de la cité, la gracieuse spontanéité du Quattrocento a fait place à un style épique et classique ; et Léonard apparaît comme un précurseur de ce style.

Les peintures de cette période sont :

— les deux tableaux représentant *la Vierge avec sainte Anne et l'Enfant*, celui de Burlington House, de 1499, et celui du Louvre, de 1506 ;

— le portrait de *la Joconde*, au Louvre, de 1503 ;

— le tableau allégorique de la *Léda*, de 1504-06, symbolisant le côté femelle de la création, déesse de la fécondité, espèce de Diane d'Ephèse, dont les attributs féminins ne sont pas mis en valeur, comme chez cette dernière, par une outrance monstrueuse, mais par l'ingéniosité de la pose ;

— des dessins du *Déluge*, nous montrant l'engouement du maître pour les lignes courbes, les torsades, les volutes, trahissant, en dépit de son mépris pour la superstition vul-

gaire, sa hantise de la destruction du monde par un cataclysme, qui ne pouvait être que l'inondation ;

— le *Saint Jean*, du Louvre, énigmatique avec son sourire de sphinx, la peinture la moins appréciée des œuvres de Léonard, reproduisant le geste cher à l'artiste : le doigt levé vers le ciel comme un point d'interrogation, qui ajoute encore à son caractère mystérieux ;

— enfin l'*autoportrait du peintre*, délicat, lumineux, où le modèle paraît très âgé, bien qu'il n'eût que soixante ans lors de son exécution, visage puissant à travers ses rides, front qui dénote une vaste intelligence, regard pénétrant, barbe fournie, c'est l'image d'une respectable noblesse. Malgré cela, ce portrait ne nous révèle rien du caractère du maître, et après avoir étudié sa vie et ses œuvres, nous sommes bien obligés de reconnaître que nous n'arrivons pas à découvrir sa personnalité.

Il demeure, comme le dit le critique Kenneth Clark, « l'Hamlet de l'histoire de l'art, que chacun de nous doit recréer pour son propre compte ».

Cette communication est illustrée par la projection de nombreuses diapositives.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1980

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle dans les salons de l'Hôtel de Ville le 27 janvier 1980 de 16 h 30 à 18 heures, sous la présidence de M. Gardavaux, secrétaire général de la Préfecture du Gard qui représentait M. De-grave, préfet du Gard, président d'honneur statutaire.

Etaients présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, membres résidants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, ainsi que plusieurs membres non résidants et de nombreux correspondants.

Etaients excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. Félix Villeneuve, M. André Modeste.

Ont pris la parole :

Mlle Alice Fermaud, présidente : *L'âme italienne.*

M. Claude Escholier, président sortant : *Compte rendu des travaux de l'année 1979.*

M. le chanoine Raymond Marchand : *La vie d'un paysan d'Aujac à la fin du XVIII^e siècle.*

Assistaient à la séance : M. Emile Jourdan, député-maire, M. Jonis, maire-adjoint, M. Cyprien Jullian, adjoint aux Affaires culturelles, M. le Procureur général près la Cour d'Appel, M. le chanoine Joseph Daudet représentant Mgr l'Evêque de Nîmes, ainsi que de nombreuses personnalités civiles et militaires.

SEANCE DU 8 FEVRIER 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, membres résidants ; M. le professeur Aquarone, membre honoraire ; M. Guy Dupré, M. Bernard Dalle, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Théron, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier est lu et approuvé, ainsi que celui de la séance publique annuelle du 27 janvier.

Sur rapport de Maître Léon Fosse, membre de la commission des Finances, l'état des recettes et dépenses de l'an-

née écoulée et le projet de budget pour l'année 1980 sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée se joint au rapporteur et à la Présidente pour féliciter chaleureusement M. André Bernardy de la tenue de ses comptes et de l'efficacité de sa gestion.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Assemblée les photographies faites par M. Fernand Bonamy, photographe, des dessins et esquisses offerts jadis à l'Académie par le peintre nimois Charles Jalabert (1819-1901), élève de Delaroche et Grand Prix de Rome, à qui M. André Bernardy a récemment consacré une étude.

L'Académie écoute ensuite une communication de M. Maurice Aliger, intitulé *La Vaunage gallo-romaine*.

Lors de précédentes communications ont été évoquées la Préhistoire de la Vaunage et la Protohistoire de la Vaunage ; ces sujets ont figuré, respectivement, dans les Mémoires de 1972 et de 1976. La Vaunage gallo-romaine constitue le troisième volet de l'Histoire antique de cette attachante région naturelle.

Quand, en 121-120 avant N.E., les Romains occupent le territoire des Volques Arécomiques, dont Nîmes est la métropole, ils trouvent, dans la proche Vaunage, deux habitats prospères, la puissante place forte de Nages, au sud, et l'oppidus de Mauressip, au nord.

Aucun texte antique ne fait mention de heurts entre les envahisseurs et les populations autochtones, situation que confirme, en Languedoc oriental, la recherche archéologique.

En Vaunage, si le modeste oppidum de Mauressip, dépourvu de remparts de pierre, eût été incapable d'offrir la moindre résistance, il n'en était pas de même à Nages, où de solides défenses auraient permis de s'opposer, ne fut-ce qu'un temps, aux légions romaines ; ni à Mauressip, ni à Nages, les fouilles n'ont relevé des traces de combats et, sur les deux sites, la vie continuera à se manifester, jusque

vers 30 avant N.E. à Mauressip, pour ne cesser à Nages qu'aux premières années de notre ère.

La marche « pacifique » des légions romaines à travers le Languedoc oriental résulta-t-il d'un traité entre Rome et les Volques Arécomiques ?

On peut imaginer que les Romains n'avaient, tout au moins à l'origine, qu'une préoccupation, celle d'aménager et de protéger la voie est-ouest, la vieille « via heraklea », indispensable à leurs relations avec leur possessions hispaniques, qu'ils occupaient depuis environ 200 avant N.E.

Pour conserver ouverte cette précieuse voie, militaire et commerciale, encore fallait-il s'assurer la neutralité des autochtones dont elle traversait les territoires, au pied de leurs sites fortifiés.

Il est vrai que la dureté avec laquelle Rome traitait les peuples qui s'opposaient à leurs desseins d'hégémonie, comme avaient essayé de le faire les Salyens d'Entremont, vendus à l'encan et dépossédés de leurs terres, fut peut-être pour quelque chose dans la prudente attitude des Volques Arécomiques.

Les autochtones continueront à occuper leurs sites de hauteur et, pendant plusieurs décennies, la présence romaine ne modifiera pas, en apparence, leur existence et leurs habitudes ancestrales.

Les implacables luttes internes de Rome apaisées, la Gaule chevelue conquise en 50, Marseille tombée en son pouvoir en 49, vont inciter l'occupant à entreprendre une romanisation de la Province sans commune mesure avec le processus d'approche antérieur.

Les résultats de cette politique sont discernables en Vaunage vers 30 avant J.C. : l'oppidum de Mauressip (sommet) est abandonné et le déclin de celui de Nages s'amorce. La cause principale est la construction d'une villa au pied de la butte de Mauressip (Mas de Foulc et sa périphérie) et d'un établissement semblable à la base des Castels qui servaient d'assiette à l'oppidum de Nages, dans un espace com-

pris entre la source du Ranquet à l'est, le « Ro bleu » à l'ouest, le pied de coteau au nord et la route D 137 au sud.

D'autres réalisations vont changer le visage de cette région. Un ruisseau à régime torrentiel, le Rhône, draine les eaux de la Vaunage ; de part et d'autre de son cours et de la base de ses affluents, existaient de larges espaces marécageux.

Un récent diplôme universitaire a révélé que les Romains avaient, sur deux points, tracé un cours artificiel au Rhône en vue de l'assèchement des parties inondables du « Creux de la Vaunage ».

La voie de toujours, « via héracléenne » ou « chemin des oppida », qui, à mi-chemin entre Nîmes et Sommières coupe la Vaunage d'est en ouest, est aménagée et un pont de pierre à trois arches, celui d'Argnac, est construit pour le franchissement du Rhône.

Ces grands travaux terminés, va pouvoir commencer une intense exploitation agricole de la Vaunage.

De nombreuses exploitations agricoles vont être créées ; certaines ont disparu, d'autres sont à l'origine des agglomérations actuelles de Caveirac, Clarensac, Maruéjols, Calvisson, Sinsans, Bizac, Congénies, Boissières, Saint-Dionisy et Langlade.

Les trouvailles qui se sont produites sur le territoire de chacune de ces exploitations attestent une présence gallo-romaine. C'est sur celui de Calvisson que cette présence est le plus nettement marquée : tombes, colonnes, douze inscriptions... ; il est possible qu'une villa se soit élevée sur son territoire, où de nombreux quartiers ont fourni des trouvailles.

Les témoins les plus nombreux proviennent cependant des villas de Nages et de Saint Côme.

A Saint-Côme, une voie « caladée » a été repérée, un four de potier a été décelé, deux puits ont été fouillés, des bases de bâtiments ont été dégagées, deux mosaïques ont été extraites, l'une (à la Maison Carrée), figure un labyrin-

the accosté de quatre dauphins, l'autre (au Musée d'Archéologie), porte également un labyrinthe et une inscription grecque.

D'innombrables objets y ont été recueillis : poteries, tuiles, monnaies (abondantes), meules, objets et outils en fer, fibules, pesons... A noter plusieurs inscriptions, dont un beau chapiteau en marbre à inscription gallo-grecque (au Musée de Nîmes).

A Nages, l'emplacement exact de la villa a pu être déterminé, plusieurs de ses pièces ont été dégagées, leur sol était bétonné alors qu'un couloir était orné d'une mosaïque figurant une grecque ; un égout a été découvert et un élément de corniche recueilli. Dans les dépendances de la villa, des vestiges d'habitations ont été dégagés sur plusieurs points, un atelier de forgeron a été fouillé, l'exploration d'un puits a fourni d'abondantes trouvailles.

Pour l'alimenter en eau, la source voisine a été captée dans un premier réservoir voûté, d'où l'eau était acheminée, souterrainement, dans un second réservoir couvert, très vaste.

Semblables à ceux ci-dessus détaillés, à Saint-Côme, de très nombreux objets gallo-romains ont été recueillis.

L'importance de la villa est attestée par le nombre exceptionnellement élevé d'inscriptions funéraires et religieuses, émanant des territoires de Nages et de Solorgues : vingt au total, dont six sont conservées au Musée de Nîmes.

Dans le Musée Municipal d'Archéologie, créé dans la Mairie de Nages en 1963, deux vitrines ont été réservées à la présentation d'une partie des trouvailles ; de plus, des grands vases à provisions, des éléments architecturaux, ainsi que onze inscriptions y sont présentés sur socles.

Sur le total des soixante-huit inscriptions signalées en Vaunage, cinquante-sept sont funéraires ; c'est grâce à elles, particulièrement, qu'il nous est permis d'approcher les hommes et les femmes, des plus humbles au plus fortunés, qui peuplaient alors la région vaunageole. Tout comme le

Chevalier, à Clarensac, ou l'Officier, à Saint-Dionisy, esclaves, affranchis, artisans tenaient, tant pour eux-mêmes que pour leur famille, à des honneurs funéraires décents, et leurs stèles, de la modeste plaque au cippe de marbre richement orné, au-delà de la mort, nous apportent un reflet de leur existence.

Certaines inscriptions, huit au total, nous parlent de leurs pratiques religieuses : Jupiter et la Terre-Mère, Mercure et sa mère, Maïa, Sylvain, Séléné-la-Lune, Cybèle, et même les empereurs divinisés. Mais dieux et déesses du Panthéon romain masquent souvent des divinités issues du vieux fonds indigène, comme ces Matres, dont un quartier de Nages, les Matrasses, porte encore le souvenir.

D'autres vestiges, comme le fanum de Nages, celui de Saint-Dionisy, ou le dépôt votif du rempart de Nages plongent leurs racines dans des croyances qui restent pour nous nimbées de mystère.

C'est au cours des deux premiers siècles de notre ère que la civilisation gallo-romain sera la plus brillante en Vaunage : voies, pont, réservoirs, villas, exploitations agricoles, inscriptions, monnaies, poteries, en témoignent amplement.

A partir de la moitié du III^e siècle, les trouvailles se raréfient, on paraît vivre sur l'acquis ; la villa de Saint-Côme est probablement abandonnée. Le quatrième siècle sera celui de la décadence, il verra, sur sa fin, la disparition de la villa de Nages. Quelques tombes, en coffres de dalles ou de tuiles (Calvisson, Clarensac, Congénies), jalonnent ce quatrième siècle.

Au cours des invasions qui, à partir de la seconde moitié du III^e siècle, déferlent périodiquement sur la Gaule, les habitants de la Vaunage viendront chercher refuge sur les hauteurs, comme certains vestiges, dans l'oppidum de Nages et sur la Liquière de Calvisson le laissent entrevoir.

Enfin, cette attachante civilisation gallo-romaine sombrera quand, après celle des Vandales-Alains-Suèves, au début du V^e siècle, une nouvelle invasion, celle des Wisigoths,

se transformera, dans le courant de ce siècle, en une occupation permanente de notre région.

Et la Vaunage, pour plusieurs siècles, entrera dans une période de complète obscurité. Il faudra attendre la reconquête agricole entreprise au IX^e siècle par l'Evêque et le Chapitre cathédral de Nîmes, pour que se renoue le fil de nos connaissances ; ce sera le sujet d'un prochain exposé.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 22 FEVRIER 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le docteur Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf M. Maurice Aliger, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, membres résidants ; M. Guy Dupré, M. Paul Blanc, Mme Martin-Guis, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignièrès, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Thérond, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, membre résidant et ancien président de l'Académie, a été une nouvelle fois élu Président du Conseil régional du Lan-

guedoc-Roussillon. Une lettre de félicitations lui sera adressée.

Mlle S. Laget, présidente de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nimes et du Gard, a écrit à l'Académie pour lui signaler que, à cause du délabrement de ses locaux, il est question de fermer le Muséum d'Histoire naturelle de Nimes et d'entreposer ses collections dans une réserve. Elle demande que l'Académie lui apporte son appui dans les démarches qu'elle se propose d'entreprendre pour que cette précieuse partie du patrimoine nimois continue à être mise à la disposition des savants, de la population scolaire et de ses maîtres. La Compagnie décide de soutenir la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nimes et du Gard dans son entreprise.

M. André Bernardy est chargé de représenter l'Académie au 53^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon qui se tiendra à Palma-de-Majorque les 16 et 17 mai 1980.

La Compagnie a reçu en hommage :

Françoise Escholier, *La Bigarade*, Paris, 1979 ;

Duc de Castries, *Louis-Philippe*, Paris, 1980 ;

Paul Charasse, *La santé en Languedoc*, Nimes, 1980 ;

Maurice Aliger, *Les monnaies de Nimes découvertes sur l'oppidum de Nages*, in *Ogam, tradition celtique*, t. XXII-XXV, fasc. 4-5, Rennes, 1970-73.

M. le docteur Edouard Drouot présente l'ouvrage du chanoine A. Richard : *Du Paradis terrestre à la Parousie, Essai sur le Mystère du Christ*. Il s'exprime ainsi :

M. le chanoine Antonin Richard vient de faire hommage à l'Académie de la deuxième édition, revue et augmentée, d'un recueil de vers ayant pour titre : *Du Paradis Terrestre à la Parousie* et pour sous-titre : *Essai poétique sur le Mystère du Christ*.

L'ouvrage avait reçu, en 1972, une préface de Mgr Rougé, évêque de Nîmes, aujourd'hui décédé, et un avant-propos du prince Xavier de Bourbon-Parme.

L'auteur de ces courts poèmes est un prêtre qui a consacré une vie déjà longue à l'apostolat. Mais c'est d'abord un homme à la vie intérieure intense, un homme de prière, de méditation et un poète dont l'œuvre, il nous en avertit lui-même, « voudrait être un cri d'amour, un chant de gloire, un hymne d'adoration envers notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ ». Son dessein est d'ailleurs admirablement servi par une écriture poétique qui coule tout naturellement et sans effort. Son livre, nous dit fort justement le prince Xavier de Bourbon-Parme, est « écrit dans une forme poétique limpide, avec des vers d'une beauté aussi impressionnante que certains Psaumes de l'Ancien Testament ». Le mètre adopté pour ces petits poèmes peut varier, suivant le mouvement général de la pièce, de six à huit ou douze pieds, de forme classique, mais toujours harmonieuse.

A lui seul le titre : *Du Paradis terrestre à la Parousie*, nous éclaire sur les intentions eschatologiques de l'auteur et nous entraîne, hors du temps, vers cette Eternité où, nous dit l'apôtre Paul, Dieu sera Tout en tous. « La Bible, écrivait Mgr Rougé, commence par le beau poème de la Création et se termine par les hymnes des élus ». Dès avant la Création, le chanoine Richard contemple Dieu dans l'Eternité. Je vous livre les trois premières strophes de cette pièce :

*Hors des bornes du temps, au-delà de l'espace,
L'être infini de Dieu remplit l'immensité,
Et, planant au-dessus de ce monde qui passe,
Il est de toute éternité.*

*Oui, vous êtes vraiment, Seigneur, l'Etre Suprême.
Vous êtes l'Eternel, l'Infini, le Puissant.
De vous tout ce qui est tient son être lui-même.
Sans vous, ce serait le néant.*

*Quelle langue pourra dire l'Inexprimable ?
Quel mortel, s'élevant jusqu'au plus haut des cieux
Pourra jamais percer le voile impénétrable,
Seigneur, qui vous cache à nos yeux ?*

Les pages suivantes, après avoir évoqué celles de la Génèse touchant la Création du monde et de l'homme, dérouleront devant nous, dans leur ordre logique, les Mystères qui, s'appuyant sur les Ecritures, fondent la foi chrétienne : Mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Résurrection et finalement, après la fin des temps, on aboutit, pour les élus, à la suprême et éternelle vision béatifique qu'est la Parousie. Chacune des pièces de cette Histoire Sainte centrée sur l'essentiel fait d'ailleurs référence explicite, outre la Génèse, aux quatre Evangiles, aux Actes des Apôtres ou à l'Apocalypse.

Dans le cadre d'un simple compte rendu, nous ne pouvons, naturellement, multiplier les citations. Qu'on nous permette, toutefois de lire les trois dernières strophes de la parabole du bon Samaritain, tirée de Luc :

*« De l'homme abandonné sur le bord de la route
Lequel fut le prochain ? » demanda le Seigneur.
« C'est, dit le Phariisen, celui, sans aucun doute,
Qui compatit à son malheur. »*

*« Eh bien ! reprit Jésus, va et agis de même.
Devant l'homme qui souffre, il n'est point d'ennemi.
C'est Dieu même qui veut qu'on l'assiste et qu'on l'aime
Qu'il soit ton frère et ton ami.*

*« Car les êtres humains qui vivent sur la terre,
Quel que soit leur pays, leur race ou leur couleur,
Tous sont enfants de Dieu, tous fils d'un même Père
Tous sont frères dans le Seigneur. »*

Me permettez-vous de terminer en tirant quatre strophes d'un autre recueil de vers du chanoine Richard, paru en 1976 et qui s'intitule *Prière d'Eglise*.

C'est la traduction très fidèle d'hymnes ou chants liturgiques extraits du bréviaire ou du missel, lorsque le latin y était plus en honneur que de nos jours. Voici donc d'un « Stabat Mater » les première, deuxième, quatrième et huitième et dernière strophes :

*Debout, près de la Croix sanglante,
Se tenait la Vierge dolente
Tandis que sous ses yeux son cher Fils expirait
Et dans son âme désolée
Par la souffrance déchirée
Un glaive de douleur durement pénétrait.*

*O Mère, que vous étiez triste
Lorsque, selon l'Évangéliste
Vous avez vu souffrir votre Fils innocent,
Lorsqu'il fut couronné d'épines,
Que sur ses épaules divines
Les cruels coups de fouet faisaient jaillir le sang.*

*Peut-il être une créature
Assez insensible, assez dure,
Pour ne pas compatir à telles douleurs ?
Aux pleurs de cette tendre Mère
Est-il un homme sur la terre
Qui ne voulut mêler quelques-uns de ses pleurs ?*

*Quand je quitterai cette terre,
Que d'un Dieu le regard sévère
Scrutera de mon cœur les plus secrets replis
Alors — votre enfant vous en prie —,
Vous me défendrez, ô Marie
Et Jésus m'ouvrira son divin Paradis.*

M. le docteur Jean Lauret lit une communication sur l'Hôpital Ruffi.

C'est en 1313, qu'un bourgeois de Nîmes, Raymond Ruffi, fonda, par testament, dans une maison qu'il possédait au

faubourg Saint-Antoine, contiguë au vieux mur, près de la Porte Couverte, un hôpital destiné à recueillir les pauvres et les étrangers.

L'hôpital Gaston-Doumergue, aujourd'hui, Centre Hospitalier Régional et Universitaire, remplaça en 1934, l'hôpital Ruffi qui fut ainsi le dernier survivant, en un même lieu, des différents édifices qui ont assuré à la Fondation Ruffi une continuité de 620 ans.

Ruffi paraît avoir été un homme pieux et pratique ; en assurant le salut de son âme, il voulait garantir sa postérité, aussi exigea-t-il de ses héritiers, qu'ils gérassent eux-mêmes cette maison de charité de douze lits. Ce qu'ils firent jusqu'au milieu du XIV^e siècle où les circonstances les obligèrent à en céder la gestion aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, nouvellement installés à Nîmes.

On sait peu de chose de la période de la guerre de Cent ans, mais dès la paix revenue, le problème hospitalier se pose aux Consuls.

La ville qui s'était vidée, se repeuple rapidement. Les épidémies continuent à sévir ; on pense qu'il est nécessaire de regrouper, hors de la ville, les différents hôpitaux, tous situés dans l'enceinte des remparts.

La Fondation Ruffi, appelée l'hôpital des Chevaliers, paraît, avec des aménagements et grâce au vaste terrain qui l'entoure, répondre à ces besoins.

L'achat des bâtiments à l'héritier de Ruffi, Dupont, du lieu de Vézénobres, est conclu pour la somme de soixante-quinze livres, et sous condition que la maison conserve sa vocation.

Les Chevaliers restèrent en place, mais on nomma un recteur et un aumônier et l'on désigna cet hôpital agrandi, l'Hôtel-Dieu.

Il comprenait vingt lits et pouvait donc recevoir de quarante à cinquante pensionnaires, malades, étrangers ou bâtards. C'était en 1484.

Cet Hôtel-Dieu va connaître la Renaissance des Lettres et des Arts, mais aussi les troubles religieux du XVI^e siècle et y succomber. Comme la plupart des couvents et des lieux où régnait l'Eglise de Rome, il fut pillé et détruit en 1564 par une troupe de fanatiques étrangers à la ville.

Dès que le calme revint à Nîmes, les Consuls reconstruisirent l'Hôtel-Dieu, qui en 1592 héberge, trente adultes ou enfants et reçoit les membres des deux religions.

Au milieu du XVII^e siècle les brimades envers les P.R. (prétendus réformés) eurent pour résultat, parmi d'autres, de les chasser de l'Hôtel-Dieu (1654).

Installés dans une maison voisine, ils durent l'abandonner en 1667 à la suite du dernier arrêt de la Cour des Grands Jours siégeant à Nîmes, et revinrent à l'Hôtel-Dieu.

Cependant l'Hôtel-Dieu est bien géré. Depuis 1665, la communauté des sœurs de Saint-Joseph en assure, par contrat avec le bureau de l'hôpital, l'entretien et les soins, aux hospitalisés qui sont tous maintenant des malades.

Pour accueillir les mendiants, les infirmes, les incurables, on a créé dans une maison voisine, suivant l'ordre du Roi, un hôpital général.

Le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, veille à l'entretien des locaux et assure des revenus en créant de nouvelles taxes.

L'Hôtel-Dieu franchit le XVIII^e siècle, qui est à Nîmes un siècle prospère, où se réalise de grands travaux d'urbanisme. En revanche la période révolutionnaire le ruine ; les revenus ne sont plus perçus, les dons cessent presque entièrement. Grâce aux sœurs, dont la Supérieure est la citoyenne Prieuret, il survit jusqu'à ce qu'en 1792, il reçoive des subventions de la Convention.

Un prix de journée et même de sépulture est fixé pour les soldats, les marins et les gendarmes.

En 1799, la Régie des Hôpitaux, avec un Directoire central, ayant à sa tête un Inspecteur général, veille à la bonne

marche de l'hôpital de Nîmes qui est devenu l'Hospice civil et militaire.

Avec la Restauration, l'hospice va redevenir l'Hôtel-Dieu, mais surtout il va être entièrement reconstruit par Jean-Baptiste Charles, en 1832. Ces nouveaux bâtiments vont abriter l'hôpital, que certains Nimois ont connu au début de ce siècle, redevenu l'hôpital Ruffi, lors de la séparation de l'Église et de l'État.

En 1932, les bâtiments étaient ceux qu'occupent actuellement l'Hôtel de la Chambre de Commerce et le Foyer Maurice Albaric ou Maison de la Jeunesse.

Les abords ont été embellis ; une grille a remplacé le mur austère qui cachait l'édifice aux regards le long de la rue de la République.

Il comprenait deux services de chirurgie et deux services de médecine (les sexes étant alors séparés), auxquels étaient adjoints des services de spécialités et surtout un laboratoire d'analyses biologiques et un service de radiologie.

Les docteurs Reynaud et Revel en étaient les chirurgiens. Les docteurs Coste et Flaissier les médecins. Jules Bertrand-Magnan, Maxime Bouniol, Marcel Colomb et Jean Lafon, les spécialistes. Noël Sollier dirigeait le laboratoire, Louis Picheral le service de Radiologie. Les chirurgiens adjoints : Aimé Delord et Paul Cabouat; les médecins Louis Chambon et Fernand Barbusse en assuraient les vacances. Sept internes complétaient ce personnel.

L'hôpital était administré par une Commission de sept membres dont le Maire de Nîmes assurait la Présidence.

En 1932, le président était M. Hubert Rouger, député du Gard, maire de Nîmes ; le vice-président : le docteur Charles Dubois, directeur des Services vétérinaires départementaux; l'ordonnateur: M. Aimé Salmon, agrégé de l'Université ; membres : Mlle Louise Graverol, directrice honoraire du lycée de jeunes filles, MM. Astier et Aubert, conseillers municipaux.

Le personnel comprenait une vingtaine de commis, sous la direction d'un secrétaire général-directeur : M. Eugène Causse.

Les finances avaient à leur tête M. Louis Biau, conseiller général, et M. Casimir Rouquet était l'Econome.

Le personnel soignant était composé de quatre-vingts infirmières; quatre hommes, appelés préparateurs, servaient au bloc opératoire, en vénérologie et en radiologie.

La plupart des infirmières étaient anciennes élèves de l'Ecole d'Infirmières que le conseiller général Cazelles avait fondé en 1905 pour remplacer les sœurs de Saint-Joseph.

L'hôpital Ruffi était en 1932 encore une maison de charité qui vivait en partie de dons, du revenu de son patrimoine et de certaines redevances.

Cependant, le budget s'établissait sur un prix de journée qu'acquittaient les quelques malades payants et que prenaient en charge, de plus en plus nombreux, les organismes de secours mutuels et de sécurité sociale.

On commençait à admettre que la santé des citoyens devait être prise en charge par l'Etat. La notion de profit paraissait de plus en plus incompatible avec le problème des soins. On admettait, enfin, que les nouvelles techniques d'exploration et les services dits de « pointe », seraient un jour l'apanage des hôpitaux que l'on appellerait Centres hospitaliers.

En somme, l'hôpital Ruffi était en 1932 la dernière maison de charité et l'ébauche du premier centre de soins de Nîmes.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 7 MARS 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. Henri Seston, M. le Dr Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, M. Henri Chabrol, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; Mme Carmen Déchery, M. Guy Dupré, M. Bernard Dalle, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, Maître Léon Fosse, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu une lettre de remerciements de M. G.-André Fabre, d'Anduze, auteur du livre *Au cœur de la Cévenne avec ses écrivains*, récemment élu correspondant.

Le Secrétaire perpétuel est entré en relations avec Mlle Laget, présidente de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes et du Gard, afin d'étudier les mesures à prendre en vue de la sauvegarde et de la mise à la disposition du public des collections du Muséum d'Histoire naturelle de Nîmes.

L'Académie a reçu en hommage :

Gazette de l'Union des Bibliophiles taurins de France, n° 7, 1980.

M. Pierre Dupuy lit une communication intitulée : *Les divertissements à Nîmes sous la Restauration*.

Le but de cette communication était de relever tout ce qui, dans la vie des Nîmois de 1814 à 1830, représentait une « diversion qui détourne l'âme ou l'esprit », suivant la formule de Littré.

Comme à chaque époque, les divertissements se classent en deux catégories : ceux qui sont gratuits et ceux qui ne le sont pas.

Parmi les « diversions » auxquelles le peuple nîmois était convié gratuitement, on peut citer (bien que les deux premières puissent paraître discutables) : les manifestations du culte catholique (Fête-Dieu, Saint-Castor), les exécutions de condamnés, les commémorations de fêtes officielles (anniversaire de la chute de Napoléon, fête du roi, baptême du duc de Bordeaux...), les foires et réjouissances carnavalesques.

C'est avec ces dernières que nous abordons également les divertissements onéreux puisqu'à côté de défilés de masques se déroulaient des bals « par souscription ». Les distractions habituelles, ouvertes à toutes les bourses, étaient constituées par la fréquentation des divers débits de boissons (avec son aspect éventuel : la prostitution) et des maisons de jeux d'une part et les spectacles d'autre part, ceux-ci constituant l'essentiel de la communication.

Les spectacles sous la Restauration comprenaient d'abord des spectacles mineurs dits « de curiosités » : numéros de cirque, tours d'escamotage, « théâtres mécaniques » et marionnettes.

Viennent ensuite les diverses manifestations qui ont les arènes pour cadre : courses de taureaux (les autorités sont plus libérales pour elles que celles de la République et de l'Empire), ferrades, lutttes d'hommes (opposant parfois des équipes représentant des villages différents du département), lâchers de ballons...

Mais le divertissement essentiel reste le théâtre. L'étude des répertoires annuels soumis à autorisation préfectorale laisse constater un avilissement du goût de la population en matière théâtrale. L'opéra-comique est au sommet de sa popularité. Délaissant les chefs-d'œuvre de compositeurs tels que Monteverdi, Purcell, Haendel, Vivaldi, Rameau, Mozart, le répertoire nimois est exclusivement constitué d'œuvres de Boïeldieu, Grétry (dont il faut noter qu'il fut le seul compositeur à donner son nom à une rue de la ville lorsque celles-ci furent baptisées en 1824), Nicolo, Dalayrac, Steibelt, Monsigny... A signaler, un compositeur nimois, ancien chanteur, Soulier dit « Solié ». La seule tentative de qualité fut la création, le 31 décembre 1810, des « Noces de Figaro » de Mozart dans la traduction française de Castil-Blaze.

En ce qui concerne le théâtre dramatique, l'évolution du goût des Nimois est encore plus décevant. En 1828, sur cinquante-six ouvrages proposés, les seuls encore reconnus sont quatre pièces respectivement dues à Bruyès, Lesage, Regnard et Delavigne, Corneille, Racine, Molière, Voltaire ont disparu du répertoire nimois en vingt-cinq ans.

Quelques aspects curieux sont abordés avec la composition des troupes sédentaires (dont les acteurs sont qualifiés par des néologismes découlant des patronymes d'artistes illustres ou de rôles célèbres), les obligations du cahier des charges (cent quatre-vingt représentations par an),

l'impécuniosité traditionnelle des directeurs (qui cause le non paiement de la location du théâtre et son rachat par la ville à la société qui l'a construit), la censure (qui prit pour cible en particulier Marie-Joseph Chénier, frère d'André, qui avait connu les foudres de celles de Bailly, Robespierre et Napoléon !), la présentation en tournée d'artistes parisiens (Talma, Lavigne, Mesdemoiselles Georges et Mars), les curieuses habitudes des abonnés qui amenaient au théâtre les enfants en bas-âge, les chiens et... des chaufferettes (!)...

Notons enfin que c'est sous la Restauration (1821) que fut édifiée la colonnade du péristyle qui fait tant parler d'elle aujourd'hui et que Jean Reboul fut révélé (1823) par une cantate louant les prouesses de l'armée française en Espagne où elle était allée restaurer « l'absolutisme absolu » de Ferdinand VII.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU 21 MARS 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. Bernard Dalle, Mme Martin-Guis, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. Jules Davé, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, Maître Léon Fosse, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie, a remercié la Compagnie des condoléances qu'elle lui a adressées lors du décès de son père, M. François Degrave.

M. André Bernardy, trésorier, lit la lettre qu'il a adressée à la Présidente et au Secrétaire perpétuel en vue de la préparation des cérémonies du Tricentenaire de l'Académie créée par lettres patentes du 10 août 1682.

La Présidente demande au Bureau et à la Commission des anciens présidents de se réunir le 28 mars à 17 heures pour discuter de cette question et nommer une commission.

L'ordre du jour appelle la *réception de M. Guy Dupré*, docteur ès lettres, professeur au lycée Alphonse-Daudet, correspondant, récemment élu membre résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès du très regretté professeur Maurice Auméras.

Mlle Alice Fermaud, présidente, souhaite la bienvenue à M. Guy Dupré.

Nous voici réunis aujourd'hui pour accueillir parmi nous M. Guy Dupré, docteur ès lettres, professeur au lycée Daudet, et lui témoigner à la fois notre joie et notre sympathie, car M. Guy Dupré n'est pas un étranger, un inconnu au milieu de notre Compagnie. C'est qu'en effet vous êtes, Monsieur, correspondant de l'Académie depuis le 23 mars 1973. Vous êtes, de plus, notre compatriote, puisque vous êtes né à Nîmes le 10 juillet 1922.

Votre père étant Directeur des Mines de Saint-Paulet-de-Caisson, vous avez fait vos études primaires tout près de chez vous, à Pont-Saint-Esprit. Vous êtes venu ensuite à Nîmes pour y faire vos études secondaires, au lycée Daudet, qui s'appelait encore « Lycée National ». D'ici, vos études supérieures vous ont conduit d'abord à la Faculté des Lettres de Montpellier, où vous avez obtenu la licence d'Histoire, puis à Paris, en Sorbonne. C'est dans la capitale que vous vous êtes penché sur l'histoire du Moyen Age, en dépouillant la *Correspondance de Ripaud de Montaudevert*, que vous avez étudiée aux Archives de France, en 1945, en vue d'un diplôme d'Etudes supérieures. Enfin, vous avez

couronné vos études supérieures par un Doctorat d'Etat d'Histoire contemporaine, avec votre thèse sur le *Père d'Alzon*.

Depuis lors, vous avez fait carrière dans l'enseignement de l'Histoire, dans divers établissements scolaires, qui furent successivement : le Lycée Pasteur, à Neuilly-sur-Seine, le Lycée Charlemagne à Thionville, le Lycée Leconte de L'Isle à Saint-Denis-de-la-Réunion, puis, après la Réunion, c'est au Lycée Jean-Baptiste Dumas, en Alès, que vous fîtes votre rentrée dans la Métropole, pour venir ensuite au Lycée Daudet, où vous continuez à dispenser votre enseignement, en attendant une retraite qui sera bien méritée après tant d'années d'un métier qui devient de plus en plus pénible et décevant.

Votre profession, pourtant, ne vous empêche pas de prendre une part active à nos réunions, et c'est avec plaisir que nous écoutons vos exposés historiques, toujours si soigneusement préparés, et méthodiquement étudiés, qui mettent en lumière des faits peu ou mal connus, que vous nous présentez avec cette scrupuleuse rigueur qui fait la valeur de tout historien digne de ce nom. C'est ainsi que, le 22 juin 1973, vous nous avez parlé de la *Formation et du Rayonnement d'une personnalité catholique du XIX^e siècle : le Père Emmanuel d'Alzon*, communication tirée de votre thèse de Doctorat, dans laquelle, après avoir retracé brièvement quelques faits saillants de la vie et de l'œuvre de cet homme de foi tout dévoué au Saint-Siège, vous nous avez montré son action d'après ses différentes revues, et son inlassable effort pour favoriser un renouveau spirituel, afin d'arriver à l'application exacte de sa devise assumptionniste : « *Adveniat regnum tuum* ».

Le 21 février 1975, vous nous avez parlé des rapports qui ont existé entre *Lamennais et Emmanuel d'Alzon*. C'est à dix-huit ans, en 1828, qu'Emmanuel d'Alzon rencontre pour la première fois l'abbé Féli, à Paris, alors qu'il était en pleine gloire, mais menacé par de rudes adversaires, et qui ne

tarde pas à devenir son directeur spirituel. Il dirige les études du jeune homme, lui recommandant surtout la Bible, les Pères de l'Eglise, l'histoire et l'allemand, et le met en garde contre la médiocrité de l'enseignement des séminaires français et romains. De Rome, où il poursuit ses études, Emmanuel d'Alzon renseigne Lamennais sur tout ce qui peut lui être utile, notamment l'influence du pouvoir séculier dans l'Eglise, et la censure pontificale. *Les Paroles d'un Croyant* ayant été condamnées le 30 juin 1834, d'Alzon met plus de prudence dans sa correspondance, mais en décembre il doit signer une adhésion à la condamnation de Lamennais, s'il veut être ordonné prêtre, et il abandonne son maître. Mais le journal qu'il fondera plus tard à Nîmes, *La Liberté pour tous* (1848) montre bien que les idées de son maître ont laissé trace dans son esprit.

Le 9 janvier 1976, vous nous avez présenté *Le Père d'Alzon et le journal « La Liberté pour tous » de 1848*. La collection complète de ce journal, en trois grands volumes, conservée à la Bibliothèque de Nîmes, nous renseigne sur le Père d'Alzon lui-même, et sur l'atmosphère politique du temps. Le journal se définit lui-même « Catholique et Républicain »; le Père d'Alzon y insiste sur le fait que l'essence de la démocratie se trouve dans le christianisme. Mais malgré ces déclarations, catholiques et protestants sont encore opposés, et lors des élections législatives, des coups de feu sont tirés, faisant un tué et vingt blessés. Aux élections municipales, les catholiques sont élus à la totalité des trente-six sièges, éliminant complètement protestants et israélites. Le Père d'Alzon publie alors un article très sévère contre les élus. Après les journées de juin, les espoirs démocratiques disparaissent, et, avec eux, le journal *La Liberté pour tous*. Vous nous avez montré dans votre conclusion comment, dans cet échec momentané de la démocratie, *La Liberté pour tous* a joué un rôle de test qui permet d'analyser l'affrontement des hommes, et, en ce sens, cette mince collection est un vrai document d'histoire.

Abandonnant le XIX^e siècle, vous avez conduit par la main devant nous, le 18 février 1977, une invitée de marque, une grande dame du temps jadis, *la princesse Dhuoda*, mariée, le 29 juin 824, dans la chapelle du palais impérial d'Aix-la-Chapelle à Bernard de Septimanie, fils de Guillaume d'Orange, lui-même cousin de Charlemagne. Le 29 novembre 826, elle a un premier fils, Guillaume, et nous la retrouvons à Uzès, où elle a un second fils, Bernard, le 22 mars 841. Elle semble avoir été reléguée à Uzès par son époux, qui a envoyé l'aîné de ses fils à la Cour de Charles le Chauve, et se fait conduire le second, encore bébé, en Aquitaine, par l'évêque d'Uzès, Elephantus. Restée seule à Uzès, Dhuoda écrit en latin un ouvrage pour l'éducation de son fils aîné. Les dates de la composition de ce livre sont scrupuleusement indiquées : du 30 novembre 841 au 2 février 843. Nous ignorons l'identité exacte de cette Princesse bien qu'elle paraisse d'origine noble, et le motif de sa relégation à Uzès. Nous savons seulement, d'après ce qu'elle nous en dit, qu'elle a fait des sacrifices financiers pour la cause de son mari, que sa santé n'est pas très bonne, et qu'elle doit avoir de trente-cinq à quarante ans. C'est tout ce que nous savons avec certitude de cette figure mélancolique, mais qui nous apparaît pleine de charme, épouse sans son mari, mère sans ses deux fils. D'après son *Manuel*, elle nous apparaît très pieuse, et extraordinairement cultivée pour l'époque. Elle tient à l'éducation religieuse et morale du jeune Guillaume, et veut en faire un modèle de baron chrétien. Elle traite de l'amour de Dieu et des vertus chrétiennes, du respect dû à son roi et à son père, de la nécessité d'une bonne conduite à la Cour, d'un dévouement exemplaire et de bonnes relations avec son entourage. Elle l'invite à la prière et surtout aux psaumes. Dhuoda nous montre ainsi la naissance de la vassalité : d'abord Dieu, ensuite le père, puis le seigneur. Le *Manuel* est le reflet de la spiritualité carolingienne : Dieu le Père, plus que le Christ, et la pratique de la prière avant toute autre dévotion, même la messe. Vous

nous avez montré le grand intérêt littéraire du recueil : son inspiration d'auteurs chrétiens anciens : saint Augustin, Prudence, ou contemporains, comme Alcuin, et de nombreuses citations bibliques, surtout des Psaumes. Enfin aussi, vous nous avez parlé de l'intérêt philologique de ce livre, éloigné de la pureté classique, avec des altérations de consonnes, une syntaxe latine qui ne respecte pas les cas, des accords et des emplois de temps contestables, mais certains effets de style, avec des jeux de mots, et une curieuse versification. Dhuoda est certainement la première femme écrivain du Moyen Age, avec la naissance de la vassalité, la spiritualité carolingienne, et l'évolution de la langue latine.

Enfin, le 14 octobre 1977, vous nous parliez de *Tocqueville et la Démocratie*. Alexis de Tocqueville est né à Paris le 19 juillet 1805 ; son père appartenait à la noblesse normande, et fut préfet de plusieurs départements. Elevé à Verneuil, dans l'Eure, il se destinait à la magistrature, mais l'abandonna pour aller aux Etats-Unis étudier la situation pénitentiaire de la jeune République. En 1835 il écrit *La démocratie en Amérique*, livre très apprécié aux Etats-Unis. Sous la deuxième République, il est d'abord député, puis ministre des Affaires étrangères. A l'avènement de Louis-Napoléon, il se retire définitivement, et écrit *L'ancien Régime et la Révolution*, en 1856, livre qui a un très grand succès. Il meurt le 16 avril 1859. Les spécialistes jugent son livre extraordinaire, bien qu'il soit peu connu du public, même du public éclairé. Tocqueville étudie l'essence de la démocratie, qui dans l'avenir réduira les inégalités, mais reste un régime délicat ; c'est comme un fleuve qui nous entraîne, mais qui doit être endigué. L'égalité sera possible quand les hommes voudront vraiment être égaux et libres, et ne se laisseront pas absorber par trop de désirs matériels. Deux dangers cependant dans la démocratie : 1°) la tyrannie de la majorité, par la tranquillité facile et illusoire que donne l'approbation du nombre ; 2°) l'individualisme,

que l'esprit démocratique lui-même a renforcé en glorifiant un individu qui ne veut plus dépendre d'un autre qu'il ne croit pas supérieur. Il blâme l'envie, qui donne beaucoup d'ambitieux, mais peu de nobles ambitions. Les remèdes sont : des institutions politiques solides avec des pouvoirs bien équilibrés et le pouvoir judiciaire indépendant ; des institutions sociales libérales : liberté de la presse, d'association. Et surtout s'occuper des mœurs, plus importantes que les lois. Enfin un christianisme démocratique et républicain. Tocqueville nous apparaît comme un grand prosaïte. Sa pensée sert encore de cadre à la vie politique moderne. Comme Platon, il voulait que le citoyen soit vertueux pour que le fonctionnement de l'Etat soit le meilleur possible.

Ainsi vous nous avez souvent consacré un peu du temps que votre profession vous laisse libre, et nous vous en remercions bien vivement. Ce que nous aimons retrouver dans chacune de vos communications, bien qu'elles soient parfois très différentes dans leurs idées et leur structure, c'est cette grande probité intellectuelle qui recherche avant tout la vérité plutôt que le charme, qui avoue humblement ses faiblesses, et ne dissimule pas ses difficultés, qui cherche moins à plaire qu'à instruire, et dans laquelle nous reconnaissons les qualités primordiales du parfait enseignant. Nous sommes convaincus que vous continuerez à nous enrichir des trésors de vos connaissances, et nous vous en disons d'avance un bien chaleureux merci.

M. Guy Dupré remercie et prononce l'éloge de son prédécesseur.

Que peut valoir la vie, si elle n'est pas fondée sur l'amitié ? Cicéron avait raison, citant un auteur ancien, en se prononçant ainsi pour un sentiment vraiment touchant.

Et c'est à l'amitié que je dois d'être ici ce soir. Elle prit la forme d'un coup de téléphone dû à celui qui, perpétuellement est pour nous tous si dévoué ; j'appris ainsi que

j'étais correspondant de votre Compagnie. Vous avez eu l'amabilité d'accueillir un ancien élève de ce lycée qui a fourni une digne cohorte d'élites, les meilleurs en étant sortis pour réussir, si toutefois ceux qui y sont restés sont parfois moins brillants.

Un peu impressionné, je suis venu m'asseoir sur une chaise sans oser espérer qu'elle serait un marchepied pour arriver à un fauteuil. J'ai ouvert mes oreilles pour entendre des communications remarquables qui m'ont appris beaucoup à moi qui crois apprendre quelque chose aux autres ; j'y ai donc passé des moments d'exception, ceux qui nourrissent l'esprit au contact d'autres esprits plus évolués que le sien.

Et, un jour, l'on m'a demandé de parler. Lâchement, j'ai découpé quelques morceaux d'une thèse qui n'a guère plu à mon jury, pas plus qu'à moi-même d'ailleurs : *le Père d'Alzon* m'a ainsi apporté les secours de la religion ne pensant pas que je serais immortel. Plagiant toujours, j'ai tout de même ressuscité une *Dhuoda* qui a souvent besoin de l'être, jusqu'au jour où son nom apparaîtra dans un dictionnaire. J'ai voulu ensuite me montrer savant avec l'aide d'*Alexis de Tocqueville* ; j'avais visé haut, trop haut certainement et il m'a fallu vos bienveillantes félicitations pour me persuader que je n'avais pas trop dit de bêtises.

A la fin de l'an passé, j'ai moi aussi entendu des voix. La renommée a des pouvoirs filtrants extraordinaires et sans savoir pourquoi ni comment, j'ai commencé à comprendre que la chaise avait l'air de grossir, de devenir plus souple. C'est ce qu'il convient d'appeler un miracle auquel ma religion ne m'interdisait pas de croire. Il était le fruit de la charité commune.

Au début de cette année, un score de 17 à 0 m'a fait académicien. Madame la Présidente, mes chers confrères, merci. Merci du fond du cœur. C'est un honneur d'être choisi pour venir dans vos rangs quand l'on voit qui y figure.

Et maintenant avec une totale franchise, je reconnais

que je suis inférieur à celui que je remplace. Modestie de ma part ? Non. C'est la vérité. Un professeur d'histoire comme moi ne vaut pas le chimiste que fut le professeur Auméras que je pourrai appeler Auméras tout court, car son nom est un nom.

Je suis honteux de dire que je ne l'ai pratiquement pas connu. Je dois sa découverte à deux savants amis qui m'ont éclairé et à sa nièce Mademoiselle Tarsaud que je remercie avec effusion.

Maurice Auméras est né à Nîmes le 3 mai 1897 d'un père qui fut un des derniers fabricants de tapis de la ville ; fils lui-même d'un entrepreneur qui travailla à l'hôtel Silhol et à la Maison de Santé Protestante. Le bisaïeul de sa mère, Louis Vernet, avait été architecte de la ville.

Elève du lycée de Nîmes, il voit ses excellentes études couronnées par le succès au baccalauréat le 9 juillet 1915. C'est la guerre... Avec sa classe, la classe 17, il est incorporé le 9 janvier 1916, ayant un tout petit peu plus de dix-huit ans et demi. A cet âge, il est allé servir son pays à la compagnie 6/16 du 9^e Génie de la 166^e Division d'Infanterie. Il obtient la croix du combattant et n'est démobilisé que le 25 septembre 1919, après environ quatre ans de service armé ; il a bien fait son devoir.

C'est donc à vingt-deux ans et demi qu'il commence des études supérieures qui lui vaudront des succès exceptionnellement rapides et brillants. En effet, la même année 1920, il passe le certificat de Chimie générale le 27 mars avec mention assez bien, celui de Chimie appliquée le 26 juin, avec mention très bien, et enfin celui de Chimie physique, le 30 octobre, avec la mention bien. Sa force de travail peu commune lui donne le titre de Lauréat de la Faculté des Sciences et il reçoit le prix de la Ville de Montpellier.

Nous sommes étonnés de le voir ingénieur chimiste de l'Université de Montpellier le 25 mai 1921 avec mention très bien ; l'étonnement se change en admiration quand il est

quatre ans plus tard Docteur ès Sciences Physiques avec mention très honorable, le 4 décembre 1925. Il a vingt-huit ans et a perdu quatre ans avec la guerre. Il aurait pu donc être Docteur d'État à vingt-quatre ans, c'est un record. Je dis bien un record, car dès 1921-22, il est chef de travaux de chimie générale et de chimie appliquée et, dès 1924, chef de travaux pour la préparation au diplôme d'ingénieur chimiste qu'il a obtenu lui-même trois ans plus tôt. En plus, pendant l'année scolaire 1922-23, il est professeur intérimaire à l'école normale d'instituteurs de Montpellier et professeur à l'école supérieure de commerce de Montpellier depuis 1921. Malgré ses lourdes charges d'enseignant — trois postes à la fois ! — il arrive à écrire une thèse d'état en quatre ans !!! Je ne crois pas exagérer en parlant de record !

En 1926, il est chargé de conférences de chimie appliquée ; le 1^{er} octobre 1929, il est maître de conférences de chimie physique à la Faculté des Sciences de Lyon, à l'âge de vingt-huit ans. Le 1^{er} avril 1934, il devient professeur dans la même Faculté.

En 1934 et 1938, il est représentant de l'Université et de la Faculté des Sciences de Lyon en Syrie, comme président de la mission d'examens de l'école d'ingénieurs de Beyrouth. Il est nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1962. En 1939, une notice sur ses travaux scientifiques rappelle qu'il a publié cinq notes aux compte rendus de l'Académie des Sciences, sept mémoires au bulletin de la Société Chimique de France et fait neuf communications à la section lyonnaise de cette même société. A la même date, il a déjà dirigé la soutenance d'une thèse de doctorat d'Université et de sept diplômes d'études supérieures de Sciences Physiques. C'est dire combien d'élèves il a formé et le travail qu'il a fourni pour les autres, car la préparation de ces diplômes et de ces thèses se fait au laboratoire et le maître doit être très souvent présent à côté de l'étudiant. J'ai appris — et je ne

surprendrai personne ! — que Monsieur Auméras apportait à cette partie essentielle de sa profession un soin attentif et particulier dont ceux qui ont reçu son enseignement gardent un souvenir ému. Cette direction d'études demande souvent de longues heures de présence de jour et de nuit pour noter des résultats précis, car il y a des expériences qui durent des semaines.

Il est donc indispensable de posséder ce qu'il avait au plus haut point : la science et l'amour du métier.

Tant de savoir et de travail lui ont donné la notoriété. Tout le monde sait qu'il fut le collaborateur du professeur Victor Grignard, le dernier Français prix Nobel de Chimie, en 1912. Ce dernier a écrit un grand traité de chimie organique en quatorze volumes, ouvrage si célèbre qu'il est encore loin d'être démodé, ce qui n'est pas ordinaire dans un domaine où les progrès sont constants et souvent rapides. Dans ce maître-livre Monsieur Auméras avait rédigé plusieurs chapitres. Quand Grignard disparut, il eut l'insigne honneur d'être consulté périodiquement par l'Académie royale de Suède et admis à émettre un vote chaque année pour l'attribution des Prix Nobel de Chimie. C'est la consécration de sa valeur.

C'est un honneur pour notre ville, notre Académie, et notre lycée. Le lycée, où j'ai été élève et puis professeur, éveille en moi une envie que ne peut éloigner la devise : « Ne Quid Nimis ». Le professeur Auméras avait succédé à l'Académie à un autre grand personnage du lycée, l'inoubliable Père Gasque, dont j'ai suivi les cours d'instruction religieuse pendant toute ma scolarité. Décidément, en fait de prédécesseurs, je suis comblé. Je ne ferai pas ici le bilan de ce que je dois au Père Gasque ; vous comprenez bien ce qui fut l'essentiel. Mais je dis un mot de ce qui fut complémentaire. Le Père Gasque a augmenté ma petite culture de lycéen par l'étude de la Bible et plus particulièrement des Evangiles, base essentielle de notre civili-

eation et plus encore de notre civilisation française, celles des cathédrales et à laquelle appartenait un cardinal qui a créé l'Académie française. Il nous a donné un cours, pendant deux ans, sur l'histoire de l'Eglise ; histoire de l'Eglise qui a des qualités indiscutables et aussi des défauts indiscutés puisqu'elle m'a permis de porter trois rangées d'hermine sur une robe que je porte plus ! Le professeur Fliche a continué le travail du Père Gasque quand je suis arrivé à Montpellier, mais ce que m'avait appris le premier maître m'a bien servi à comprendre l'enseignement du second. Ainsi le relais était assuré, montrant une fois de plus que les dettes que nous avons sont multiples et que parfois nous n'arrivons pas ou mal à faire la somme de ce que nous devons à tous ceux qui ont travaillé pour nous. Je tiens à leur exprimer ici toute ma reconnaissance.

Je veux aussi évoquer la grande figure de notre ancien président Monsieur le professeur André Dupont, grand médiéviste et grand honnête homme. Il a été mon professeur de géographie en 5^e en 1935-36 et d'histoire et géographie en philosophie en 1940-41. Il avait à côté d'une science historique remarquable, la qualité essentielle de l'esprit français ; la clarté. Parlant toujours sans notes, il s'exprimait avec élégance et simplicité et celui qui écoutait bien, à la fin du cours, savait sa leçon. Le cours magistral a été, depuis quelque temps, si attaqué qu'il faut bien en défendre la vertu, car, en certaines occasions, il reste irremplaçable. Ce qui ne condamne pas bien sûr les autres formes d'enseignement. Je devais le retrouver à Montpellier. C'est lui qui m'apprit la paléographie et m'en a délivré le diplôme. Je l'ai vu lire sans hésitation depuis l'écriture mérovingienne, difficile entre toutes, jusqu'aux notes notariales de la fin du Moyen Age que je conseille à ceux qui aiment la difficulté en passant par la minuscule caroline dont la lecture paraît facile à côté de celles que je viens de citer. Il eut la charité de me donner à déchiffrer à l'examen une charte en minuscule

caroline, un diplôme de Louis le Pieux ! C'est lui qui a dirigé mon diplôme d'études supérieures sur un « pont au Moyen Age : le pont de Pont-Saint-Esprit », qu'aurait fait le gamin de vingt ans que j'étais sans ses conseils ? Et sans ceux de Monsieur Marcel Gouron qui a écrit sur l'histoire de Pont-Saint-Esprit une grosse monographie qui est un modèle du genre. Monsieur le professeur André Dupont fut un honnête homme au sens total du terme.

Sans quitter le lycée et l'Académie, qui font penser à Aristote et à Platon, je me tourne vers Monsieur Seston, qui fut mon professeur de français, de latin et de grec en seconde au lycée de Nîmes, en 1938-39. Je dis merci à celui qui a si bien servi la patrie et dont j'ai été le mauvais élève. Monsieur Seston, pour moi, c'est Andromaque. Le raccourci est un peu fort, mais vous m'avez compris. J'en garde un inoubliable souvenir : il m'a découvert Racine et a eu la bonté d'absoudre un camarade qui avait à l'endroit de l'infortune de Ménélas dit... ce qu'il ne fallait pas dire ! Monsieur Seston pour moi, c'est Cincinnatus. Veuillez encore m'excuser ! C'est bien grâce à lui que je relis encore Tite-Live, une des clés de l'histoire romaine. Et le grec ? Il a eu la mission héroïque de nous l'expliquer « l'Hippolyte porte-couronne » d'Euripide, dont les chœurs étaient ma terreur ; il nous avouait que parfois il consultait lui-même un helléniste de grand talent — devinez qui ? — pour débrouiller toutes les subtilités du texte. Il n'a pas perdu son temps et cela fera aussi plaisir à l'helléniste déjà cité, car j'ai recommencé l'étude du grec avec ma fille aînée. A sa bonté, je dois de ne pas avoir été ostracisé comme Thémistocle pour une affaire de peau de banane qui plongée dans un humidificateur de chauffage central exhalait un parfum tropicalement nauséabond, fort propre à détourner l'attention des temps principaux des verbes irréguliers. Merci, Monsieur Seston.

Comme vous avez reconnu l'helléniste, je vais chanter

le péan en son honneur. C'est un savant qui m'a appris le latin ! Monsieur le professeur Jean Brunel a été mon professeur de français et de latin en 6^e en 1934-35 et de français l'an d'après en 5^e. Il doit avoir une pédagogie exceptionnelle car il m'en reste quelque chose. « Il est formidable en histoire » m'a dit, dès le premier jour, un grand, un 5^e, qui a fait depuis ma brillante carrière. Consuls, dictateurs, empereurs, guerres aussi bien médiques que puniques, inscriptions, institutions, pentacosimédimnes, chevaliers, zougites et thètes : rien ne lui résistait ! Ce n'est pas devant lui que j'oserai parler d'histoire ancienne. Mais nous apprenions le latin et arrivions au début de la 4^e capables de traduire — plus ou moins bien ! — le *De Bello Gallico* de César, alors qu'aujourd'hui celui qui entre en 4^e, ne sait pas décliner Rosa ! Il n'y a pas que les chefs-d'œuvre qui sont en péril, il y a aussi la culture, la chute de l'étude du latin accentuant celle du français, qui est devenue dramatique. Quant au grec, il est presque toujours renvoyé aux calendes du même nom, peut-être pour ne pas traumatiser (trauma, atos) les élèves ! Monsieur Brunel parfois nous grondait un peu sans arriver à nous faire croire qu'il était bien méchant. Je l'ai fait sauter sur son fauteuil en affirmant que l'ablatif de *mari* était *mare*, alors que c'est *mari*. Je tremblais un peu quand il provoquait ainsi ma réflexion. « L'enfant est dans le jardin, j'entends sa voix ». Sa? *Ejus* ou *Suus*? Mais qu'est-ce que le latin, sinon apprendre et réfléchir. Il y avait un moyen de le mettre en colère, c'était traduire *Nimes* par *Nemausa* au lieu de *Nemausus*, un petit sixième peut être un peu roué... Pardon et merci, Monsieur Brunel.

Cette pénétration dans le monde romain ne serait pas complète sans évoquer le plus grave de ses magistrats, le censeur. J'en ai connu un, pas à Rome, dont le départ unanimement regretté précéda la ruée des Barbares — ceux qui ne parlent pas notre langue ! — qui ont franchi le *limes*. Ils avaient les cheveux plus longs que les Romains, mais

les idées certainement plus courtes, pour citer Schopenhauer — parfois fort lettrés, ils écrivaient des livres pour expliquer que Rome — pardon le lycée ! — était fini, mais le lycée est toujours là.

Le lycée est toujours le même et a bien changé. La façade reste magnifique, décoré de superbes panonceaux publicitaires, enrichis eux-mêmes d'inscriptions lapidaires et l'intérieur demande quelques réparations de genres différents. Peut-être le maçon ne sera-t-il pas suffisant ? Cependant une grande réforme a parfaitement réussie : les élèves ont acquis le droit de fumer — ils et elles ne s'en privent pas, ce qui rapporte de l'argent à un Etat qui peut ainsi payer ses professeurs ; nos élèves sont donc de bons citoyens. S'il n'était déjà baptisé, notre lycée pourrait prendre le nom de Jean Nicot.

L'enseignement est une séquence : primaire, secondaire et supérieure dans laquelle l'enseignement primaire est le plus important parce que le premier, servant de base aux autres. Sa mission est surtout d'apprendre à lire, écrire et compter aux jeunes enfants ; aujourd'hui ce n'est plus vrai m'ont dit de vieux routiers du primaire, tous gens d'expérience et de réflexion. Où sont les hussards de la République, chers à Péguy et les chers frères qui humblement s'appelaient eux-mêmes ignorantins. *Laudator Temporis Acti* ? Etait-ce le bon vieux temps ? Je crains que oui.

Dans le secondaire, le grand souci est la science, ce qui est un bien et une nécessité en cette fin de siècle. Qui peut le nier ? Etudier les sciences devient un devoir, à condition de tenir compte des possibilités de chacun et en acceptant d'accomplir un travail soutenu, car elles aussi doivent être apprises avant d'être comprises. Trop négliger les lettres est une erreur qui entraîne un déséquilibre atteint aujourd'hui dans notre enseignement.

L'histoire en est un exemple vivant. Tout le monde l'apprenait à l'école par des moyens décriés par les beaux

esprits mais qui étaient cependant efficaces. L'histoire était un récit d'histoires, avec des dates constituant les indispensables jalons du développement et l'on ingurgitait un résumé qui était récité par cœur. Ainsi l'on sortait de l'ignorance, l'enfant ne pouvant inventer qui était Charlemagne ou Napoléon. La documentation, le petit texte, l'image n'étaient d'ailleurs pas absents de cette pédagogie.

Descriptive, l'histoire continuait de l'être dans le secondaire, avec des manuels assez amples permettant à l'enfant de continuer à apprendre, mais apparaît alors le spécialiste, le professeur qui aide à comprendre. J'avoue que j'ai eu de la chance, mon professeur de 6^e fut M. Morini-Comby, déjà auteur d'un livre très remarqué sur les « Assignats » et d'un autre sur le protectionisme et le mercantilisme, publié en 1930, livre qui a bouleversé Henri Hauser, le grand spécialiste de l'histoire économique en Sorbonne. Si l'élève en prend la peine, si l'histoire est aidée, c'est-à-dire si l'on n'explique pas qu'elle arrive derrière les autres matières, si elle est présente au baccalauréat et elle vient d'y être reclassée beaucoup trop tard, alors elle commence à devenir « maîtresse de vie », pour employer l'expression clinique.

Pour l'enseignement supérieur, la cause est gagnée, en principe, car elle s'adresse aux spécialistes. Mais si cet apprenti-spécialiste ne sait pas ce que l'on peut attendre d'un bachelier, la cause est perdue. D'autre part une médiéviste qui ignore tout du latin est inconcevable.

La géographie ? j'en ai guère parlé et je vais avouer une passion coupable, j'ai un faible pour la climatologie.

A l'école, c'étaient les montagnes, les villes, les caps, les îles, etc... sans oublier les départements, c'est ainsi que j'ai appris que Trévoux était dans l'Ain et Rethel dans les Ardennes. Sans traumatisme. Et l'on dessinait des cartes, toute première démarche du géographe, c'est ce que nous appelons la localisation.

Au lycée, jadis le cours de 6^e que je fais en seconde, et

la classe de seconde, affrontent l'élève à la longitude, latitude, morphologie, climatologie, hydrographie, océanographie, démographie, habitat rural et urbain, je vous fais grâce du reste ! Nous sommes des emprunteurs, pillant toutes les disciplines de nos savants collègues ; mathématiciens, physiciens, biologistes, sociologues et économistes qui ne nous ont jamais pris au sérieux ! Mais le cours de géographie de seconde reste un bain de culture générale.

A l'Université, de plus en plus, la géographie se veut scientifique et part ainsi dans toutes les directions. Elle demande des recrues bien armées dans des disciplines qui n'ont pas toujours été approfondies dans les secteurs littéraires qu'elles ont fréquentés aux lycées. C'est un argument de plus pour renforcer les sciences dans ces sections qui naguère ou encore en sont presque complètement dépourvues.

Il faut savoir ce que l'on veut, mais au départ, comprendre que l'on doit proscrire ni latin, ni mathématiques. La spécialisation, c'est pour plus tard, car il est très dur de revenir en arrière. C'est bien pour cette raison que je n'ai pas pu mettre une blouse blanche et apporter des éprouvettes pour vous expliquer ce que fut réellement l'œuvre du Professeur Aumeras. Je n'en suis pas capable. Et si j'avais été un brillant chimiste, il n'est pas impossible qu'ici certaines personnes aient eu un peu de mal à me suivre... La chimie est une spécialité que beaucoup de gens ignorent surtout s'il s'agit de ce que j'appellerai la chimie de haut vol.

Je me permets de citer le titre de la thèse du Professeur Auméras : *Contribution à l'étude des équilibres ioniques*. Elle a été éditée à l'imprimerie Chastagnier à Nîmes en 1925, elle est dédicacée à son père et à sa mère, à son frère et à ses sœurs, ainsi qu'à ses maîtres les professeurs Carrière, Gay et Godechot. Elle comporte 159 pages, les thèses de science étant toujours plus courtes que celles de lettres. En conclusion, le professeur Aumeras propose une

méthode expérimentale nouvelle pour l'étude de l'équilibre des systèmes ionisés et pense que ses considérations, présentant un caractère de grande généralité pourront être étendues à de nombreuses réactions de chimie analytique. Un professeur de chimie de Montpellier à qui j'ai montré ce travail m'a affirmé qu'en effet cette méthode expérimentale fut une réelle découverte et qu'elle est toujours employée en chimie analytique.

J'ai eu sous les yeux une brochure éditée en son honneur à Lyon, elle comporte la liste de trente-cinq publications dont j'ai déjà parlé et dont je vous épargne l'énumération des titres. L'une d'entre elles cependant est intitulée « Etude d'une huile de pépins de raisins » et a été éditée dans les « Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture », en novembre 1925. C'était à cette époque, une grande nouveauté.

Le chimiste a également profondément pensé et s'est montré humaniste. Il a fait des études, des expériences, en a déduit des conséquences scientifiques, mais là, ne s'est pas limité sa réflexion. Il écrit lui-même que l'avenir de la technique paraît net et que les travaux automatiques qu'ils soient de l'ordre pratique ou de l'ordre intellectuel seront accomplis par des machines. Mais le problème, ajoute-t-il, est de savoir ce que deviendra l'homme. La machine, pour lui, ne pourra que répéter avec perfection les gestes que l'homme lui aura appris et ne sera pour lui qu'une auxiliaire dans la mesure où elle suppléera à la déficience de ses sens et de ses réflexes.

Ceux qui regardent par-dessus l'épaule des savants et font servir la partie de l'ouvrage pour l'instant terminée, à des fins étrangères à la science, le font à leurs risques et périls.

A chaque domaine doit correspondre, comme Bergson l'a souligné — je le cite toujours — le mode de connaissance qui leur est propre — Écoutons Pascal nous rappeler que si

au-dessus de la matière, il y a l'ordre de l'esprit, infiniment au-dessus de l'ordre de l'esprit, il y a l'ordre de la charité. Simone Weil avait dénoncé le danger en affirmant « Argent, machinisme, algèbre : trois monstres de la civilisation actuelle » ce mythe de matérialisme est une caricature du véritable esprit scientifique qui doit être caractérisé par un effort quotidien de scrupule et d'humilité. Il faut absolument garder l'ouverture de l'esprit, mais proscrire la généralisation ambitieuse et la grande machine déterministe.

Ses conclusions sont d'une grande élévation et d'une grande modestie. Avec Newton « il se compare à un enfant qui joue sur le sable et qui s'amuse à trouver, ici et là, un caillou parfaitement joli, tandis que le grand océan de la vérité gît tout entier inexploré devant lui ».

Avec Henri de Lapparent « il voit mieux la trop évidente disproportion du savoir présentement acquis avec l'immensité des problèmes de la nature, se tournant vers Dieu, pénétré de gratitude pour la beauté de l'œuvre dont les détails se révèlent à lui ».

Avec Pierre Termier, il reconnaît que toutes les sciences confinent à l'inconnaissable, évocatrices de mystères, bien plus qu'explicatives, nécessairement bornées, elles invitent l'homme à franchir leurs limites ».

La science, reprend-il, est neutre entre le bien et le mal, ce n'est donc pas elle qui détient les clés du royaume ! Elle conduit l'esprit humain à pressentir ce qui le dépasse. C'est là un titre éminent au culte que nous lui devons.

Celui qui cherche est l'obscur artisan médiéval qui, à sa modeste place, contribue à bâtir la cathédrale. Il ne connaît pas le dessin général de l'édifice et sait qu'il ne la verra pas terminée.

Mais un jour la cathédrale sera achevée, élevant dans le ciel le sublime élan de ses tours jumelles, comme une prière et comme une invocation.

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES
DE
L'ACADEMIE DE NIMES

◆
2^{me} Trimestre 1980

◆
ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1980

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

BUREAU DE L'ACADEMIE
POUR L'ANNEE 1980

Président d'honneur : M. Pierre Degrave, Préfet du Gard.

Président : Mlle Alice Fermaud.

Vice-président : M. le chanoine Raymond Marchand.

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Trésorier : M. André Bernardy.

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.

Bibliothécaire : M. l'abbé René André.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63
Académie de Nimes
16, rue Dorée - 30000 NIMES.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

FAITS ACADEMIQUES

Décès de M. Jean Susini, correspondant	61
Candidature de M. Fernand Léonard et de M. Maurice Castanier au titre de correspondant	62
Première réunion de la Commission du Tricentenaire MM. André Chamson, Leprince-Ringuet, Thierry Maul- nier, M. le duc de Castries et le cent cinquantième de la naissance de Frédéric Mistral	82
MM. Fernand Léonard et Maurice Castanier sont élus correspondants	83
La Commission du Tricentenaire	83
Décès de M. Jules Davé, membre résidant	96
Décès de M. Pierre Gorlier, correspondant	96
Lettre de remerciements de M. Bonnaud, élu corres- pondant	98
Le Conseil général du Gard et le tricentenaire de l'Aca- démie	98
Décès du vice-amiral d'escadre René Sap, membre ho- noraire	102
Décès de M. Roger Chastanier, membre non résidant	103
Les quatre-vingts ans de M. André Chamson	104
M. Jules Davé a légué à l'Académie sa maison, sise à Nîmes, 30 bis, rue Fénelon	104
M. Pierre Degrave, préfet du Gard, président d'hon- neur de l'Académie, quitte le département	104
Les anciens préfets du Gard sont de droit membres ho- noraires de l'Académie	104

COMMUNICATIONS

M. le Dr Edouard Drouot : <i>Trois ouvrages du duc de Castries, de l'Académie française</i>	62
M. André Bernardy : <i>Cent ans de peinture gardoise de 1820 à 1920</i>	68

M. André Nadal : <i>Commentaires du recueil de vers « La Bigarade » de Françoise Escholier</i>	71
Mme Christiane Lassalle-Guichard : <i>La Maison carrée</i>	78
Mme Roselyne Jéolas : <i>Quelques remarques sur la crypte de l'église de Saint-Gilles-du-Gard</i>	83
M. le duc de Castries : <i>L'Académie française</i>	88
M. le professeur Hervé Harant : <i>Histoire d'une vocation : Souvenirs d'un naturaliste (2^e partie)</i>	98
M. Joachim Durand : <i>Compte rendu de Aimé Vielzeuf et René Evrard, Comme le scorpion sous la laûze, Nîmes, 1980</i>	104
M. Georges Martin : <i>Compte rendu de Germaine Castel : André Chamson et l'Histoire, Aix-en-Provence, 1980</i>	106
M. Arnaud de Cazenove : <i>Le château de Teillan</i>	106

HOMMAGES

Michel Courty, <i>Le fabuliste nimois Antoine Bigot</i> (résumé d'une thèse de maîtrise)	61
François Perroux, <i>Vouloir être compétitif, Le Monde, Paris, 25 mars 1980</i>	62
Cyprien Maurin, <i>Lous contes del Pacanard, Nîmes, 1980</i>	70
Fernand Léonard, <i>Par quels tendres chemins, Uzès, 1969</i>	70
Fernand Léonard, <i>Poèmes choisis, Nîmes, 1979</i>	70
Fernand Léonard, <i>Nuages, Nîmes, 1979</i>	70
Germaine Castel, <i>André Chamson et l'Histoire, Aix-en-Provence, 1980</i>	83
Robert Sauzet, <i>La religion populaire, Extrait du C.N. R.S. N° 576</i>	82
René Evrard et Aimé Vielzeuf, <i>Comme le scorpion sous la laûze, Nîmes, 1980</i>	98
Camille Lignières, <i>Figures et thèmes hispaniques, Tome V, Montauban, 1980</i>	104

SEANCE DU 11 AVRIL 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, Maître Léon Fosse, M. Aimé Vielzeuf, M. André Modeste, M. Guy Dupré.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Académie a appris avec regret le décès de M. Jean Susini, correspondant, docteur ès lettres, professeur honoraire au lycée J.-B. Dumas d'Alès, M. Susini avait consacré une grande partie de son œuvre aux écrivains cévenols.

M. Michel Courty, correspondant, auteur d'une thèse de maîtrise consacrée au fabuliste nimois *Antoine Bigot* a

adressé à l'Académie une communication sur cet écrivain languedocien. Lecture en sera faite au cours d'une prochaine séance.

La Compagnie a reçu en hommage :

François Perroux, *Vouloir être compétitif*, extrait du *Monde*, Paris, 25 mars 1980 ;

Joachim Durand, *Angleterre et Italie*, Nîmes, 1980.

Sur rapport de M. Joachim Durand, la commission des anciens présidents présente la candidature au titre de correspondant de M. Fernand Léonard, de Saint-Hippolyte-du-Fort, et de M. Maurice Castanier, dit Jean Cévenne, de Sumène.

La commission du Tricentenaire de l'Académie a tenu sa première réunion.

M. le Dr Edouard Drouot rend compte de *trois ouvrages du duc de Castries, de l'Académie française, membre non résidant*.

Il s'exprime ainsi :

Notre confrère le duc de Castries, de l'Académie française, membre non résidant de notre Compagnie, poursuit la publication d'une œuvre d'historien déjà fort importante et riche. Et il a pour nous le geste d'aimable courtoisie de nous offrir un exemplaire de ses ouvrages. « Le duc de Castries, a dit fort joliment Paul Guth, n'est pas un historien comme les autres, quel que soit leur talent. Le duc de Castries trouve l'Histoire chez lui. Il se promène dans l'Histoire comme dans son château. Sous la forme de ses archives familiales, l'Histoire sécrète son miel dans sa main. Ses ancêtres ont fait l'Histoire. Lui la refait en écrivant. » Ne l'avons-nous pas entendu lui-même, ici, le 12 octobre dernier, nous commenter avec son habituel talent son maréchal de Castries, serviteur de trois rois, ouvrage qui est aussi un véritable portrait de famille ? Ce grand soldat fut un habile ministre de la Marine et un restaurateur de notre flotte. Si ses conseils pleins de sagesse et de lucidité avaient

été entendus, peut-être le cours de l'histoire en eut-il été changé.

Les trois volumes que le duc de Castries nous offre sont sortis des éditions Tallandier en 1979 et en janvier 1980. Ils ont pour titre : 1°) *Rois et Reines de France* ; 2°) *Les hommes de l'émigration, 1789-1814* ; 3°) *Louis-Philippe*.

Nous ne pourrions, dans le cadre d'un simple compte rendu, qu'en fournir une analyse trop succincte.

Rois et reines de France se présente sous l'aspect d'un joli volume, abondamment illustré. De magnifiques pages en couleurs sont tirées des *Grandes chroniques de France* qui relatent notre histoire des origines au XV^e siècle. Mais il y a naturellement bien d'autres sources iconographiques.

Chercher à résumer en quelques paragraphes les trois cent cinquante pages du volume, serait une gageure impossible à tenir, car il s'agirait, ni plus ni moins, que de retracer l'histoire de notre pays depuis Mérovée jusqu'à la chute du second Empire. L'auteur a choisi de faire défiler devant nous l'Histoire de France à travers celle des quatre familles dont le destin est si étroitement lié à celui de notre pays qu'on ne peut dissocier l'un de l'autre. Il s'agit ici des descendance de Clovis, de Charlemagne et de Hugues Capet. L'auteur n'a pas voulu écarter la famille Bonaparte, le règne de Napoléon I^{er} et celui de Napoléon III, étant trop réellement, quoique beaucoup plus brièvement liés à l'histoire du peuple français.

La monarchie héréditaire — à l'abri des fluctuations passionnelles du système électif — est un appareil qui ne meurt jamais. Ce qui explique une continuité dans les desseins essentiels. Avec des hommes ou des femmes de qualité très diverse : héros, saints ou hommes qui ne s'embarrassent pas de scrupules, génies ou médiocres, on aboutit, peu à peu à la formation du « pré carré » et finalement à l'établissement d'une France portée à ses frontières naturelles, en dépit d'accidents de parcours.

Avec la plus grande objectivité, l'auteur met chacun des

acteurs en présence des responsabilités qu'il porte devant l'Histoire, avec ses mérites, ses erreurs ou ses fautes. Il faut avouer que l'on est parfois décontenancé devant la complexité des intérêts, des alliances, des renversements d'alliance, des coalitions, des complots, des pages de gloire ou de malheur. Et l'on s'aperçoit aussi combien notre propre histoire est liée à celle de tous les Etats d'Europe et même à celle des autres continents. A travers la vie intime de nos rois, reines, empereurs ou impératrices, de leurs ministres, de leurs favoris, voire de leurs maîtresses, c'est finalement toute l'histoire de France qui se déroule devant nous, sous la plume du duc de Castries.

Sorti des presses chez Tallandier en novembre 1979, le volume qui a pour titre *Les hommes de l'Emigration, 1789-1814*, complète celui consacré au même sujet et qui fait partie d'une large synthèse en cinq volumes : *Le testament de la Monarchie*. Il complète aussi *La vie quotidienne des émigrés*, ouvrage paru en 1966. Il pourrait sembler superflu de revenir sur un sujet déjà traité. Mais l'auteur nous avertit, dans l'appendice consacré à ses sources, que le dépouillement du fonds Castries qu'il possède au château de Castries, lui a fourni des éléments nouveaux et importants qu'il a utilisés à la fois pour sa biographie du maréchal de Castries et pour le présent livre. Ce dernier volume, il le dédie : *A mes ancêtres émigrés dont la fidélité confondit le Roi avec la Patrie*.

L'émigration est en effet un fait politique important de la période qui s'étend entre la Révolution française et la Restauration monarchique : nombreux furent les princes, les nobles, parfois les bourgeois, sans compter les membres du clergé, qui prirent le chemin de l'étranger. Si leur conduite était dictée souvent par le souci de sauver leur vie et celle de leur famille, souvent aussi — et c'est honorable —, ils se sentaient moralement tenus de lutter, de l'extérieur, contre le nouvel ordre des choses. Dans sa préface, le duc de Castries nous décrit l'émigration comme un phénomène

où l'on « pouvait déceler des constantes, où l'héroïsme avait sa part autant que la bassesse, où la passion de l'idéal balançait des intérêts sordides, où les conceptions politiques évoluaient avec une même incertitude de la géniale vision d'avenir à l'échec immédiat le plus cuisant ». « D'autre part, ajoute-t-il, les émigrés de 1789, que l'histoire officielle s'est ingéniee à flétrir sans rémission, ont tout de même fourni la phalange qui rétablit la prospérité ruinée par les guerres napoléoniennes et rendit à la France sa situation européenne, puis l'implanta en Algérie. »

Respectant la chronologie, l'auteur envisage d'abord l'émigration sous le règne de Louis XVI (1789-1793). Analysant les débuts de la Révolution et dans une formule percutante, le duc de Castries écrit : « La survivance d'institutions périmées mettait en péril l'existence même de l'Etat ; tout le monde voulait des réformes, mais personne ne consentait de sacrifices ». Entre juillet 1789 et septembre 1791, certains français émigrent et beaucoup se regroupent à Turin autour du comte d'Artois. Cette période correspond à peu près à celle de l'Assemblée Constituante. La seconde période, d'octobre 1791 à septembre 1792, correspond à celle de l'Assemblée Législative. Le roi ayant prêté serment à la Constitution, devient un monarque parlementaire, ce qui déplait à la fois à la gauche désireuse d'une république et aux émigrés qui réclament le rétablissement de l'Ancien régime. L'Assemblée fera d'eux des hors la loi. Finalement, le trône tombe le 10 août 1792. Sous la Convention et jusqu'au 18 Brumaire (octobre 1799), s'étend une période fertile en événements peu connus, qu'expose l'auteur et qui conduiront jusqu'à l'Empire. Le comte de Provence, devenu régent, puis Louis XVIII, représentait le « droit divin » de la lignée capétienne. Finalement, écrit le duc de Castries « par l'effet d'une épreuve de force, le tenant de la légitimité monarchique devint, du jour au lendemain, le chef de la légalité française... » « Si peu croyable que ce fut, les émigrés avaient gagné. »

Avec son *Louis-Philippe* se termine la série des ouvrages offerts à l'Académie par le duc de Castries, à ce jour.

Fils du duc d'Orléans, ce Philippe-Egalité qui vota la mort de Louis XVI, le futur Louis-Philippe, alors duc de Chartres, était, comme son père, acquis aux idées nouvelles des « Lumières ». Sous les ordres de Dumouriez, il participa vaillamment aux combats de Valmy et de Jemmapes, mais, comme son chef, il passa chez les Autrichiens après la défaite de Neerwinden, ce qui eut pour conséquence d'entraîner l'arrestation et l'exécution de Philippe-Egalité. Devenu duc d'Orléans, le futur roi des français devait connaître, lui aussi, la vie errante de beaucoup d'émigrés. En Sicile, il épousa la princesse Marie-Amélie, fille de Ferdinand VII, roi des Deux-Sicules, réfugié à Palerme depuis que Murat occupait le trône de Naples. Une vie conjugale exemplaire contribua à donner du futur couple royal l'image bourgeoise qui lui fut toujours attribuée. De cette union devaient naître dix enfants, dont cinq garçons et deux filles vécurent.

Maintenu deux ans en exil à Londres par Louis XVIII qui se méfiait de lui, il fut mieux accueilli par Charles X qui lui rendit son titre d'Altesse Royale que Louis XVIII lui avait toujours refusé. Après les journées de juillet 1830 et l'abdication de Charles X, grâce à l'influence de La Fayette, la Chambre votait le 7 août la dévolution de la Couronne au duc d'Orléans. Le 9 août 1830 avait lieu le sacre laïc de Louis-Philippe I^{er}, roi des Français.

Ainsi, d'héréditaire, la monarchie était devenue élective. Mais il faut croire que l'usage du pouvoir tend à accroître l'appétit que l'on peut en avoir. Louis-Philippe fut en effet très tenté par l'exercice d'un pouvoir personnel. Ses préférences allaient d'ailleurs au parti le plus conservateur, dit « de la Résistance » et non à celui « du Mouvement », plus progressiste. A la « Résistance » appartenait Casimir-Périer, premier ministre efficace, mais qui fut enlevé par l'épidémie de choléra de 1832. Le duc de Broglie, puis le comte Molé se succédèrent. Molé succomba pourtant à une

coalition parlementaire conduite par Thiers, Guizot et Odilon Barrot. Entre temps des soulèvements populaires s'étaient déjà produits, tels celui de la rue Transnonain ou du cloître Saint-Merri. Des attentats aussi, comme celui de Fieschi.

« Louis-Philippe, écrit le duc de Castries, ne s'était pas rendu compte qu'il s'était écarté de plus en plus du sentiment général du pays... A une époque de progrès social, il restait prisonnier d'un conservatisme étriqué. Aristocrate de cœur et seulement bourgeois d'apparence, il croyait aux vertus de la classe possédante et oublia que, sous son régime, le pouvoir ne venait plus du droit divin, mais des volontés populaires. En refusant de s'appuyer sur les masses, il négligera le principe même de son salut. Une classe dirigeante égoïste jusqu'à la férocité montra le défaut de toutes les oligarchies. »

Notre compatriote Guizot, dont notre confrère le sénateur Edgar Tailhades nous a entretenu à l'occasion de son centenaire, fut le soutien fidèle de la politique royale de 1840 à 1848. Mais, ajoute notre historien, « il ne verra pas plus que lui (le roi) les scléroses, les préjugés, les obstinations, qui finirent par provoquer la chute d'un régime que l'on aurait pu sauver avec très peu de concessions, parce que son principe était assez proche des aspirations du peuple français. »

Par ailleurs, la conquête et la pacification de l'Algérie furent bien davantage l'œuvre de Louis-Philippe que de Charles X. Le prince de Joinville, le duc d'Orléans, le duc d'Aumale, y prirent une part active. Cette opération coloniale avait paru fort avantageuse, sur le moment. On sait ce qu'il devait en advenir, de nos jours.

La création d'un réseau de chemins de fer débuta en 1842. Une réelle prospérité régnait. Mais les récoltes de 1846 et 1847 furent très mauvaises. Avec le renchérissement du prix du pain, le mécontentement s'accrut. La campagne des « Banquets », menée par Lamartine et Ledru-Rollin, agita

violemment l'opinion. La raideur du roi et de Guizot ne pouvait qu'aggraver la situation. Des cortèges commencèrent à se former dès le 22 février 1848. Guizot démissionna, mais il était déjà trop tard, malgré des réformes accordées in-extremis et le rappel de Thiers. Le roi dut signer son abdication. Lamartine se rendit à l'Hôtel de Ville pour y proclamer la République.

« La monarchie élective, écrit dans un autre ouvrage le duc de Castries, s'achevait dans un désastre au moins égal à celui qui avait entraîné la chute de Charles X... Pas plus que celui-ci il n'a su comprendre les aspirations de la France nouvelle... et s'était constamment montré hostile à un élargissement du suffrage qui eut consolidé sa position.

Le jugement de l'historien, malgré cette sévère critique, tient à rendre justice à Louis-Philippe. Nous concluons avec lui : « Cependant, en dépit de ses préjugés, il fut un des meilleurs rois qu'ait connus la France. Il mourut le 26 août 1850, assez désabusé et un peu amer d'un échec qui était en grande partie de sa faute. »

M. André Bernardy lit une communication intitulée : *Cent ans de peinture gardoise, de 1820 à 1920.*

Il rappelle qu'il a déjà parlé devant ses confrères des peintres Charles Jalabert, d'une part, et Armand Coussens, d'autre part, sur lesquels il avait réuni des autographes et des correspondances particulières.

Pourquoi cette période de 1820 à 1920 ? A cause d'abord de la renaissance de la peinture au lendemain de la Révolution et des guerres de l'Empire et ensuite de la création à Nîmes en 1820 d'une Ecole de Dessin qui sera très prospère et dont les élèves rayonneront dans la suite bien au-delà de notre région.

Il brosse alors un tableau rapide de l'évolution de la peinture en France au cours du XIX^e siècle avec tout d'abord les classiques dont David est le chef de file ; ensuite avec les romantiques : Delacroix et Géricault et aussi les « pompiers » qui sont fort nombreux ; l'école de Barbizon

vient alors jouer un rôle intermédiaire avant les Impressionnistes et les talents très divers qui suivront, tels ceux de Cézanne, Gauguin, Van Gogh... ; ces derniers artistes chevauchent d'ailleurs sur les deux siècles.

Voici maintenant les peintres gardois. M. Bernardy divise, bien arbitrairement dit-il, cette période de cent ans en trois tranches qui sont dominées : la première par Xavier Sigalon, la deuxième par Charles Jalabert, la troisième par Armand Coussens. Toutes les trois se chevauchent d'ailleurs et s'imbriquent entre elles avec chaque artiste. Il ne peut donner le curriculum vitae de chacun des cent peintres dont il a réuni les noms, ce qui serait bien trop long, mais il les énumère rapidement. Cependant il donne des précisions sur certains d'entre eux en particulier sur Xavier Sigalon et les deux compagnons, tous deux nimois, qui l'assistèrent à Rome, lors de l'énorme travail que fut la copie du *Jugement dernier* par Léonard de Vinci, à la chapelle Sixtine, c'est-à-dire François Souchon et Numa Boucoiran.

Il nous conte aussi ce que furent, au fil des siècles, les œuvres de Jules Salles, Melchior Doze, et quelques autres.

Mais quelques peintres, gardois d'adoption, sont venus travailler, séjourner et quelquefois mourir dans le Gard, tel Albert André qui dirigea et enrichit superbement le musée de Bagnols-sur-Cèze grâce aux dons de ses amis les peintres impressionnistes.

C'est sur ces Gardois d'adoption que se termine cette communication fort documentée. Elle ne sera pas perdue puisqu'elle constituera un chapitre spécial de l'ouvrage que notre confrère prépare sur *Les artistes gardois de 1820 à 1920 (Peintres, Sculpteurs et Architectes)*.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 25 AVRIL 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Pagnet, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Ali-ger, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, membres résidants ; Mme Christiane Lassalle-Guichard, correspondante ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. André Modeste, M. Aimé Vielzeuf.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage :

Cyprien Maurin, *Lous contes del Pacanard*, Nimes, 1980 ;

Fernand Léonard, *Par quels tendres chemins*, Uzès, 1969 ;

Fernand Léonard, *Poèmes choisis*, Nimes, 1979 ;

Fernand Léonard, *Nuages*, Nimes, 1979.

M. André Nadal lit un compte rendu intitulé : *Commentaires du recueil de vers « La Bigarade » de Françoise Escholier*. Il s'exprime ainsi :

Françoise Escholier, fille de notre cher et distingué confrère, a fait paraître en novembre 1979, à Paris, aux Editions Saint-Germain-des-Prés, un recueil de poèmes : *La Bigarade*, l'imprimerie étant « Le Castellum » à Nîmes.

La bigarade est une espèce d'orange amère à peau rugueuse utilisée pour faire des confitures et des marmelades; elle est employée spécialement pour fabriquer avec son écorce la fameuse liqueur le *Curaçao*.

Au cours d'un voyage aux Antilles, lors d'une escale à l'île même de Curaçao nous visitons la distillerie « Chobolobo », maison mère de la liqueur Curaçao. Après force explications détaillées et intéressantes de la fabrication de la liqueur suivies de dégustations d'années diverses, il fut offert à chaque touriste une bigarade, voir la mienne de mon petit musée de souvenirs de voyages.

Pourquoi Françoise Escholier a-t-elle choisi ce titre *La Bagarade* qui peut paraître insolite à beaucoup ?

A-t-elle voulu laisser entendre que ses poèmes peuvent flairer, subodorer l'amer, l'amertume et aussi en même temps la douceur autrement dit le bonheur, la tendresse, la joie ?

La Bigarade : titre à double facette qui n'entend pas je crois appuyer plus sur l'une que sur l'autre. C'est un complexe de plusieurs choses dans une et aussi une annonce des tons mêlés et comme le laboratoire, la marque de la composition poétique.

Un des courts poèmes de *La Bigarade* à d'ailleurs pour titre *Doux Amer*, se terminant par ces trois vers :

*A ta bouche
Voltigent
Gentiane et pavot*

Quoiqu'il en soit *La Bigarade* sonne bien l'oreille en Provence et en notre Languedoc-Roussillon et cela en poésie est essentiel.

A quel mouvement pourrions-nous rattacher Françoise Escholier ? Il serait bien impudent de le dire. Tout créateur part d'un « grand » ou de plusieurs et sans doute de tous, mais ce qu'il fait est incomparable, irréductible à aucun.

Arthur Rimbaud a ouvert un siècle nouveau, le nôtre. Il y a chez Françoise Escholier le refus de s'enfermer dans un système, il y a chez elle non la définition stricte des choses mais une poésie intérieure, une musique des mots. La ponctuation est à dessein absente ; elle est superfétatoire : les traits, la structure par fragments du micro-poème décidant des coupes, pulvérisant la traditionnelle mesure métrique.

Quant à la signification mêmes des poèmes, je dirai qu'un poète sait ce qu'il veut dire ou ce qu'il chante. Nous y entrons plus ou moins vite. J'ai toujours senti cela et aujourd'hui certains vers qui me reviennent en mémoire et que je croyais bien entendre, m'aventurent sur des terres inconnues, sauvages ou à peine défrichées.

Ce qui m'apparaît du moins neuf dans *La Bigarade* ce sont les graphies-flash de l'amour couleur du temps. On a ici un regard de femme poète sur l'homme et sur la femme aussi bien. Les deux sexes, leur approche — du faucon à la colombe — toute une psychologie féminine et une physiologie du désir et de l'amour dans la forme. L'humour s'y exerce aussi.

Le premier poème *Rencontre* ouvre admirablement le recueil. Le titre est déjà une clef, l'objet, le lieu du poème :

Rencontre
C'est un caillou
Noir et poli
Sur la pente étonnée
Une comète

— *Sa traîne de présages* —
Un lichen d'or sur écrin de granit
La nuit qui couve
Aux tiges des lavandes
Un soupir dans l'herbe désertée
La mort ardente
et la douleur obscure.

Françoise Escholier doit en avoir des connaissances ! Une philologue ? Une admiratrice et grande observatrice de la nature ? Je ne sais. Poète en tout cas pour apercevoir ce lichen sur une roche dure comme dans un écrin deux végétaux : un champignon et une algue vivant ensemble, en symbiose, pas sortis de la même graine mais à la *rencontre* l'un de l'autre, au nœud d'une même vie. L'Amour, la Poésie : « étions deux et n'avions qu'un cœur ».

Et cette comète et la queue ! — sa traîne de présages —. Puis autre rencontre pour les Méridionaux que nous sommes

La nuit qui couve
Aux tiges des lavandes

Ces deux beaux vers exprimant la rencontre par la tige, de la lumière et du sol brûlant, humide, où plonge la tige pour l'ascension vers le soleil.

Les termes mêmes : *laver*, *lavande*, *lavandière* se retrouvent souvent dans d'autres poèmes, mots obtenus si l'on peut dire par marcottage de la racine étymologique.

D'autres mots reviennent aussi fréquemment, le *linge* par exemple, « mon linge bleu », « linge aux ailes de lavande », « linge de mouette », entendons « d'enfant », dans les premiers vers du dernier poème du recueil :

Il a dérobé
Ton mouchoir blanc
Quand
Dans la rivière tu frottais ton linge
De mouette

et aussi dans *La Pharisienne* :

... linge blanc au fil des rivières
... toiles gonflées de vent

et dans le dernier vers même de *La Bigarade* :

Pour le voile gris de l'araignée

mots qui véhiculent les choses, mots moteurs, vivants.

Françoise Escholier, comme en se jouant, et cela est sympathique, sans avoir l'air de prendre trop au sérieux la chose, sait fort bien créer ses champs linguistiques, échos et reflets, manipulations de vocables, choses que les poètes ont toujours trouvées d'instinct sans trop en connaître les formations, dérivations, enracinements au niveau de la langue. Il en va de même pour les rythmes, images et figures.

Il y a chez elle un *savoir qui se sait*, certes, mais aussi une *sensibilité vive*, très alertée, une touche disons *naïve* au sens de natif, de naissant, qui en aveugle tâtent les mots et c'est la bonne manière — les hasardent, les mettent en contact.

Précisément la touche en poésie comme en peinture, comme en musique, c'est la forme du contact, une étincelle en jaillit — un événement, une surprise, un choc...

De ces trouvailles propres à une langue hasardée et qui apparaît soudain irréductible et neuve dans le langage et qui nous égare et nous dépayse au premier abord, nous en trouvons plusieurs dans *La Bigarade*. Un exemple : dans un micro-poème débutant « Sur la face dorée du mur », nous avons les deux derniers vers :

*A tire d'aile
La vie saisie à bras le ciel.*

On attend « à bras le corps » qui nous est familier et d'un coup nous en sommes à cent lieues ; « à bras le ciel » on embrasse tout l'horizon.

Un autre exemple : dans le poème incipit *La chair est paresseuse* nous lisons :

*Un collier déroule ses anneaux
Vers les seins soleils polaires.*

Voilà, il faut l'avouer, surtout replacés dans leur contexte, des soleils merveilleusement et étrangement situés, ces soleils-là appartiennent aux poètes.

Citons encore les quatre premiers vers d'un autre poème :

*Nous irons
Par les chemins angoissés
Vers la maison blonde et vers la rivière
Où la mort s'écoule roulant des soleils*

Cela touche aux secrets du travail du poète.

Il est certain que les poètes essayent de donner une physique, un orient, un visage neuf au poème d'aujourd'hui. C'est pour chacun l'arche du salut qui enjambe la mort, sa « propre mort ». Ainsi s'achève presque *La Bigarade* dans le poème dédié au fils Vincent de Françoise Escholier, nom de plume de la poétesse.

Pour Vincent

*Tu es l'anneau
D'une chaîne d'amour d'étincelles
Un blond rayon défiant l'ombre
— Toutes vies défaites —
Un défi aux silences de glaise
Une ruse — investir les remparts du temps —
Tu es l'arche enjambant
Gracile
Ma propre mort.*

Beau poème que celui qui a pour titre *L'Oiseleur* :

*Avec la terre vive
Modèle une prison*

— Le désir endeuillé à son œil luit —
Avec le fil d'argent
Vierge de l'automne
Fait pour l'oiseau
Une couronne
Et le porte
A son poing de fauconnier

— soupirent —
Le bleuet aux ronces éclaté
Les avoines ployées
Le sang rose des vents
Et la source fervente
Soupire la mort même
A son œil de vitrail

Nous ne pouvons pas, pour finir, ne pas lire *La Pharisienne*, poème que nous avons déjà cité.

La Pharisienne

Elle a lavé son linge blanc au fil des rivières
Ses mains fortes et têtues ont frotté
Hésitations et souillures
Les toiles se sont gonflées de vent
Entre des murs de printemps
Du soleil tombait un éclat définitif
Ses doigts sûrs les ont lissées
Avant de les ranger dans les placards
Transparents
Et ses yeux se sont endormis
Dans des boîtes ovales.

Nul besoin, je pense d'essai d'exégèse, les deux derniers vers seuls peuvent peut-être présenter quelque difficulté :

*Et ses yeux se sont endormis
Dans des boîtes ovales.*

Il doit falloir, je crois, les entendre ainsi. La Pharisienne, le faux-jeton, le sépulcre blanchi, son linge souillé bien frotté, lavé au fil des rivières, bien séché au soleil, bien lissé avant d'être rangé dans des placards, la Pharisienne s'endort tranquille, ses yeux sous ses paupières, bien enfermés dans les *orbites*, les « boîte ovales » ; « boîtes » étant l'évocation sans doute des placards où est enfermé le linge.

On peut discuter, certes, sans fin sur la poésie et sa définition. Après Victor Hugo dont le grand-père de Françoise Escholier fut un des plus pertinents et brillants biographes certains ont pu penser qu'il n'y aurait plus d'avenir pour la poésie qui s'émerveille du monde, chante et s'enchant de son chant. Il n'en fut heureusement rien. Très différents, loin même les uns des autres, il y eut à la suite de Baudelaire, Verlaine, Rimbaud et Mallarmé et puis Paul Valéry et Paul Claudel, les surréalistes avec Reverdy, Apollinaire, Eluard, Aragon, d'autres encore. Il y eut le dadaïsme et également le lettrisme qui va jusqu'à vouloir guérir avant tout la poésie de toute signification.

La pensée, la clarté, la précision, la logique, vertus de la prose ne sont pas nécessaires à la poésie et lui sont même souvent nuisibles bien qu'en ait dit Boileau, auteur intelligent mais non poète. Valéry a pu même écrire « la vraie pensée n'est pas adaptable au vers » et Paul Eluard de dire : « Les images pensent pour moi ». Enfin, nous connaissons le mot de Mallarmé : « Les poètes ne chantent plus au lutrin » voulant signifier par là qu'ils ne veulent plus de chef d'orchestre, de chef d'école.

Dans *La Bigarade* avec ses poèmes sans rime, sans césure précise, sans ponctuation, mais avec ses rythmes, ses figures, ses images, Françoise Escholier ne chante assurément pas au lutrin, cependant Victor Hugo aurait certainement dit d'elle : « C'est un arbre de plus dans la forêt ».

Françoise Escholier est la digne fille et petite-fille de Claude et Raymond Escholier.

Mme Christiane Lassalle-Guichard présente une communication sur *La Maison Carrée*.

Les éditions du Centre National de la Recherche Scientifique ont publié à la fin de l'année 1979, comme 38^e supplément à la revue *Gallia*, un ouvrage en deux volumes (l'un de texte : 211 pages avec 66 illustrations ; l'autre contenant 82 planches, dont 41 de dessins et 41 de photographies) intitulée *La Maison Carrée de Nîmes* et dont les auteurs sont Robert Amy, ancien directeur du Bureau d'Architecture du C.N.R.S. à Aix-en-Provence, et Pierre Gros, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence et directeur du Centre Camille Jullian. Cet ouvrage, qui fait partie d'un ensemble de publications sur les monuments de Nîmes dont les autres titres (en préparation) concerneront l'enceinte augustéenne (par Paul-Marie Duval et Pierre Varène) et la Tour Magne (par Georges Roux et Pierre Varène), a demandé de longues années de préparation, au cours desquelles ont été effectués des relevés, des fouilles, des recherches d'archives et des études comparatives.

Les auteurs ont volontairement renoncé à traiter du portique qui entourait le temple : son étude eût posé trop de problèmes matériels pratiquement insolubles dont l'approche eût longuement retardé une parution très attendue. Pour l'historique du monument, ils renvoient aux *Etudes sur la Maison Carrée de Nîmes* (Bruxelles, 1960), de J.-Ch. Balty, où un long développement est consacré à ce sujet. Après une préface de P.-M. Duval et un avant-propos de P. Gros, le texte est divisé en cinq chapitres : I. Description de l'architecture et analyse technique (R. Amy) ; II. Dimensions (R. Amy) ; III. Tracés et proportions (R. Amy) ; IV. Étude stylistique et comparée (P. Gros) ; V. L'inscription (R. Amy et P. Gros).

L'édifice, qui succède à des constructions plus anciennes, en partie révélées par des sondages pratiqués autour de lui, est solidement fondé sur une platee en maçonnerie

reposant sur le sistre, à plus de trois mètres au-dessous de la base du monument. Le soubassement de celui-ci comporte deux caveaux dont le premier, au nord, s'ouvre sous le *pronaos* et est couvert d'une voûte surbaissée qui n'est sans doute pas antique et dont le second, au sud, montre actuellement une voûte en cul-de-four réalisée par les moines Augustins à la fin du XVII^e siècle et qui remplace une voûte surbaissée romaine dont subsistent quelques arrachements. Entre ces deux caveaux existe un soubassement en blocage, avec quelques assises en hérisson, qui s'élève de la plâtrée au sol de la *cella* et est traversée verticalement par un puits, qui a sans doute préexisté à la construction du temple, et horizontalement par la galerie au tracé très irrégulier creusée par les Augustins. Celle-ci a révélé l'existence, contre la paroi orientale du *podium* d'un mur parementé en petit appareil, noyé dans le blocage qui soutient le sol de la *cella* et qui existait aussi contre la paroi occidentale, comme l'ont prouvé deux sondages de R. Amy pour ce dernier, il s'agit des fondations d'une colonnade interne qui décorait les deux grands côtés de la *cella*.

Reposant sur les blocs de grand appareil qui forment les parois du *podium*, les murs de la *cella* sont constitués par des assises de pierre dont la surface est animée par de larges joints simulés, dont certains sont en discordance avec la disposition réelle de l'appareil. A la partie inférieure un rang d'orthostates était couronné par une forte corniche moulurée entièrement disparue aujourd'hui mais dont on discerne le profil grâce à quelques vestiges conservés contre les tambours des demi-colonnes dans lesquels elle était taillée à l'extrémité de la corniche. Cet indice compte parmi ceux qui permettent d'établir que les cannelures ont été réalisées après la pose des supports engagés, ceux-ci ayant été appareillés en même temps que les assises du mur, suivant un procédé que restitue Robert Amy.

La façade de la *cella* sur le *pronaos* est mieux conservée que ne l'est généralement cette partie des autres édifices

similaires. Déchargée par un arc de pierre, assez curieusement du côté de la *cella* par un arc en briques, la porte s'accompagne d'une corniche et de consoles parotides dont la disposition présente quelques particularités insolites ainsi que d'autres consoles très volumineuses et très frustes placées là pour recevoir les gonds de volets destinés à la protection de la porte.

Les combles, qui étaient aérés par de petites ouvertures rectangulaires situées à la base de chacun des deux frontons, ont été l'objet de trop d'interventions au cours des siècles pour que l'on puisse y lire aisément la disposition de la charpente antique. L'hypothèse de la colonnade intérieure, qui aurait servi de support aux éléments les plus importants de la charpente, semble s'accorder avec le fait que les rares joints d'appui antiques encore reconnaissables dans les murs du comble n'ont pu convenir qu'à des bois de faible section. Des antéfixes en terre cuite provenant de la toiture remplacée il y a vingt-cinq ans environ peuvent avoir appartenu à la couverture primitive. Des trous de scellement observés aux angles du monument lors de la réfection de la toiture permettent de restituer des acrotères à ces emplacements.

Le décor, minutieusement étudié et comparé à celui d'autres édifices antiques par P. Gros montre, aux chapiteaux et à la frise, le développement du même processus d'« acanthisation » (développement d'acanthes au caractère très plastique et réaliste) que l'on constate dans des monuments de la fin du premier siècle avant notre ère à Rome, comme le temple de Mars Ultor, quoique la survivance d'habitudes provinciales (ornementation de godrons sur les abaques), si bien que l'auteur considère comme très improbable pour la Maison Carrée l'hypothèse d'une date plus ancienne que la fin du premier siècle av. J.-C.

Le chapitre consacré à l'inscription va dans le même sens. On sait que J.-F. Séguier avait restitué, en 1758, à partir des trous de scellement des lettres en bronze dispa-

rus, une inscription à Caius César et à Lucius César qui datait le monument des premières années du I^{er} siècle de notre ère ; Emile Espérandieu, pour expliquer la présence de trous de scellement non « utilisés » par la restitution de Séguier, avait envisagé l'existence préalable d'une dédicace par Agrippa d'une vingtaine d'années plus ancienne. Robert Amy montre l'impossibilité technique de la restitution d'Espérandieu et explique les trous inutiles par des malfaçons (dont le décor sculpté et la mouluration montrent d'autres exemples). La découverte récente de la louange funèbre d'Agrippa par Auguste semble d'autre part montrer qu'il ne portait pas le titre d'*imperator* qui lui est attribué par Espérandieu. La Maison Carrée n'aurait donc jamais comporté que l'inscription lue par Séguier et P. Gros pense que cette dernière n'a pu être placée qu'après la date de la mort de Lucius César (20 août de l'an 2 ap. J.-C.), événement bien susceptible d'avoir ému les habitants de la colonie de Nîmes dont il était le patron, et guère après celle de l'adoption de Tibère (26 février de l'an 4), qui eût pu prendre ombrage de l'honneur décerné aux deux fils adoptifs d'Auguste, la date la plus probable se situant entre le 21 janvier de l'an 4 (mort de Caius César) et le début de l'an 5 de notre ère.

Cette communication est illustrée par la projection de nombreuses diapositives.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 9 MAI 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. l'abbé René André, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résidant ; Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. Armand Brunel, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître que, compte tenu des lettres reçues de M. André Chamson, de M. Leprince-Ringuet, de M. le duc de Castries et du silence de M. Thier-

ry Maulnier, il ne sera pas possible de tenir le 23 mai une séance en l'honneur du cent cinquantième de la naissance de Frédéric Mistral. Cette séance d'hommage aura lieu en octobre ou novembre avec si possible le concours de M. Jouveau, capoulié du Félibrige, membre honoraire.

Sont élus correspondants: M. Fernand Léonard, de Saint-Hippolyte-du-Fort, et M. Maurice Castanier (Jean Cévenne), de Sumène.

L'Académie a reçu en hommage ou acquis :

Germaine Castel, *André Chamson et l'Histoire*, Aix-en-Provence, 1980.

Robert Sauzet, *La religion populaire*, extrait du C.N.R.S., n° 576.

Ont été achetés :

Michel Cointat, *Tresques en Languedoc*, Paris, 1979.

Jeanne Garrisson-Estèbe, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, 1980.

Suzanne Savey et J.-P. Volle, *Nîmes, espace urbain et région nimoise*, Montpellier, 1979.

Jean Sagnes, *Le mouvement ouvrier en Languedoc*, Toulouse, 1980.

La Commission du tricentenaire de l'Académie poursuit ses travaux.

Mlle Roselyne Jéolas, correspondante, présente une communication intitulée : *Quelques remarques sur la crypte de l'église de Saint-Gilles-du-Gard*. Elle nous en a donné le résumé que voici :

Ce monument, complexe, a déjà suscité de nombreuses études, savantes et documentées. Il s'agit ici de simples remarques rendues possibles uniquement par l'active collaboration des membres de l'Association d'Histoire de Saint-Gilles, tout particulièrement en ce qui concerne les diapositives qui illustraient la communication. Que ces collabora-

teurs modestes et bénévoles soient ici remerciés.

L'ampleur de la crypte saint-gilloise est surprenante. Plus encore, peut-être, pour un observateur, sa complexité. Nous nous limiterons ici à une brève étude de la « confession ».

Elle apparaît comme une chapelle rectangulaire, d'environ 6,50 m sur 8 m. Et si sa voûte d'arêtes est à la même hauteur que les voûtes des travées qui la précèdent et qui la suivent, on ne peut pas ne pas être frappé par son étroitesse par rapport à la largeur des autres travées de la nef centrale. Son axe est différent de l'axe de ces mêmes travées. Un doubleau supporte le quart de voûte à l'Est ; pas de doubleau à l'Ouest. Pourquoi ?

Une seconde remarque s'impose : dans la travée voisine du collatéral sud existe un puits, malheureusement célèbre par son rôle de sépulcre collectif au moment des guerres de religion, en 1562. Architecturalement, ce puits appelle quelques remarques : sa margelle réelle est à 3 m au-dessous du niveau actuel du sol de la travée. De plus, il est au pied d'un doubleau. Il est très soigneusement parementé à l'intérieur ; sa forme est celle d'une bouteille.

Et nous voici avec l'obligation de remarquer les différents niveaux de la crypte.

La margelle du puits, au niveau d'un « sol primitif », est à 3 m du sol de la travée. Le niveau de l'entrée de la crypte, à 0,30 m, au-dessous de cette travée. On atteint le niveau actuel du sol de la confession après la descente de sept marches, totalisant 1 m. A droite, dans le mur de la confession s'ouvre une porte ; à gauche aussi. Celle-ci est à 1,80 m au-dessus du sol de la confession. Dénivellations nombreuses, résultant indubitablement de « reprises » dans la construction. Pouvons-nous tenter de les expliquer ?

Les textes se rapportant au monument sont rares, et peut-être discutables. De l'église du fondateur, au VIII^e siècle, nous ne savons rien, sinon qu'elle était sous le vocable de saint Pierre, et que son chœur pouvait contenir 80 moines. Vient ensuite un texte cité dans le *Livre des Pontifes*

d'Arles, par Saxius, faisant allusion à un transfert des restes du saint dans une église « majeure ». A quel moment ? Peut-être à la fin du X^e siècle ? Peut-être au début du XI^e siècle... Puis le texte du bibliothécaire Frère Guillaume, mentionnant la destruction des trois églises du monastère et du portique qui reliait, au nord, l'église Saint-Pierre à l'église « majeure ». L'église « majeure » avait trois cryptes, construites en moellons rectangulaires. La destruction serait datée de 1116. Est-il possible, dans le monument actuel, de trouver trace des monuments antérieurs ?

Dans la première fouille exécutée à l'extérieur de l'église actuelle, au pied du pilier sud-est supportant l'abside actuelle, les fondations de ce pilier sont à 8,50 m du sol. Et la niche carrée qui se trouve dans le mur oriental de la crypte y est maintenue, et bordée de pierres soigneusement dressées. Dans l'ensemble des deux fouilles, nous avons découvert des murs parallèles, dont la partie inférieure est constituée par un blocage de pierres et de mortier légèrement rosé.

Dans la crypte, derrière le mur fermant au nord la travée centrale où les nervures sont décorées de bâtons brisés, se trouvent des vestiges de mur, parementé, analogue dans sa masse aux murs découverts à l'extérieur (4 m de longueur environ, 0,50 m de haut).

Dans le couloir, si l'on peut dire, situé dans le mur à gauche de la confession existent les vestiges de deux escaliers. Le plus voisin de la confession fut un escalier en colimaçon, sur noyau ellipsoïde ; ses marches ont été détruites. Immédiatement à côté, au nord, appuyé contre le mur extérieur de cet escalier, des marches plus récentes donneraient, si on les utilisait, un accès dans l'église, au pied du pilier nord-est de la nef. Les terres de remblaiement qui emplissent ici le collatéral nord de la crypte, réduite à sa nef centrale et à son collatéral sud sont ici visibles. Le rem-

blaïement a été effectué alors que le mur nord était déjà parementé, et les piliers élevés.

L'escalier en colimaçon a été en partie démoli, du côté de la confession.

Voici les hypothèses que nous suggèrent ces remarques.

Il y eut une église Saint-Pierre, à l'est de la crypte actuelle. Peut-être les murs parallèles que nous avons découverts sont-ils un vestige de cette première église.

Une crypte de l'église « majeure » se trouvait à l'emplacement de l'actuelle confession. Un mur en grand appareil la terminait à l'ouest (mur transversal de 4 m de long, retrouvé lors de la découverte du tombeau). Ce mur était encore percé d'un oculus, et d'une ouverture permettant un passage. Cette crypte était étroite. L'escalier en colimaçon donnait accès à l'église supérieure de l'époque, et peut-être à son clocher. Mais elle était beaucoup moins élevée que ne l'est l'église actuelle. Le sarcophage contenant les restes de saint Gilles était certainement à un niveau inférieur au niveau actuel.

Quand les agrandissements, rendus indispensables par la foule des pèlerins, ont commencé, afin de ne pas interrompre ces pèlerinages, les travaux ont commencé par l'agrandissement de la confession, à laquelle ont été données ses dimensions actuelles. Pour cela, on a démoli l'escalier en colimaçon. Et on a comblé l'espace entre le mur de la confession et le collatéral nord, que l'on a lui-même comblé au cours du XII^e siècle ; comblement qui n'était pas prévu, puisque sa paroi nord est soigneusement parementée. On a ensuite continué les agrandissements en élargissant la nef centrale : les raccords des voûtes avec les doubleaux et les voûtes précédentes sont visibles, et désaxés.

En même temps, peut-être, on parementait soigneusement le puits, que l'on conservait à l'intérieur de l'édifice.

Nous savons seulement que l'église Saint-Pierre et l'église « supérieure » de l'église « majeure » (qui fut sans doute dédiée à saint Gilles par les moines) étaient sensiblement au

même niveau, car la galerie processionnelle les reliait : cette galerie était la Via sacra.

Mais si nous pouvons imaginer, comme nous venons de le faire une succession dans les travaux, ainsi qu'une possible disposition des deux édifices : Saint-Pierre et Eglise majeure, nous ne pouvons apporter de précisions dans la datation, et nous le regrettons vivement.

Cette communication est illustrée par la projection de diapositives.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 23 MAI 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. Maurice Aliger, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résidant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jules Davé, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, Maître Léon Fosse, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, M. André Modeste, M. Guy Dupré.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Académie écoute un exposé de M. le duc de Castries, de l'Académie française, membre non résidant de notre Compagnie, intitulé : *L'Académie française*.

Tout le monde, ou presque, connaît en France cette noble et vieille institution, une des gloires de notre pays, qui

lui confère un immense prestige aux yeux des autres nations. Mais ce qu'on ignore, en général, c'est la vie de cet organisme, qui est une section de l'Institut de France, et fut créée, en 1635, par le cardinal de Richelieu.

Plusieurs historiques de l'Académie française existaient déjà avant la parution du livre que M. le duc de Castries lui a consacré ; mais toutes avaient le défaut d'avoir été écrites par des gens « du dehors », un peu comme on décrit une maison dans laquelle on n'a jamais pénétré, et dont, par conséquent, on ignore l'agencement intérieur, les merveilles comme les imperfections.

C'est en familier de la Maison que le conférencier nous a parlé d'elle, comme quelqu'un qui la connaît parfaitement, dans ses moindres manifestations de vie, et les plus intimes détails de sa pensée et de ses sentiments. Les anecdotes ont abondé dans son récit, et les transformations qui marquent l'évolution de cette Compagnie ont été évoquées avec un souci à la fois de clarté et de vérité ; il semble même que c'est jusque dans la divergence des pensées de ceux qui la composent que s'établit ce climat de juste mesure et de bienveillance qui permet à toutes les opinions de coexister et de pouvoir se faire entendre dans la plus parfaite compréhension et la plus grande tolérance.

M. le duc de Castries nous a dit quelles étaient les conditions pour être admis dans ce célèbre organisme, elles sont très simples : posséder la nationalité française, jouir de ses droits civiques, et être majeur. L'usage veut que le candidat rende visite à tous les membres de la Compagnie : il va sans dire que les intrigues et les manœuvres s'en donnent à cœur joie autour de l'élection d'un nouveau membre. Dans les premiers temps de l'Académie, le vote pour cette élection se faisait de vive voix et à main levée ; mais on sentit très vite la nécessité d'un scrutin secret pour assurer la sincérité du vote.

Le Directeur en exercice est chargé d'avertir le Président de la République du choix que l'Académie vient de faire

et celui-ci a le droit de refuser l'élection ; en réalité, ce droit n'a jamais été exercé par le Chef de l'Etat, qui s'est toujours montré d'une extrême bienveillance envers l'Académie, dont il continue d'être le Protecteur, comme au temps de la Monarchie. Alors commencent les formalités de la réception, au nombre de trois : la confection de l'habit vert, qui ne peut se faire que personnellement ; la fabrication d'une épée, la seule des formalités qui ne cause aucun souci, puisqu'elle est en général offerte par un groupe d'amis ; et la rédaction du discours de réception, qui est de beaucoup la tâche essentielle du nouvel élu. Il va sans dire que la forme du discours doit être parfaite, et doit donner une image exacte du prédécesseur dont on fait l'éloge, ainsi que de son œuvre.

Puis a lieu la réception du nouvel académicien devant ses confrères : encadré de ses deux parrains, il prend place dans la salle où se font les travaux du dictionnaire, et écoute, sans rien dire, les discussions de ses confrères pour le mot que l'on étudie. Le nouvel élu est ainsi devenu académicien, puisqu'il a pris part aux travaux de l'Académie, même n'yant pas ouvert la bouche. Désormais la réception officielle peut avoir lieu, c'est le grand jour de la réception solennelle, avec un détachement de la Garde républicaine, formé d'une vingtaine d'hommes, quatre cavaliers et un officier ; c'est assurément un des plus beaux jours de la vie. Le discours du récipiendaire dure environ une heure, il est suivi du discours d'accueil du Président. Celui-ci terminé, les assistants viennent féliciter les orateurs, puis la Garde républicaine présente les armes, le nouvel académicien sort le premier, suivi de sa famille, pour se rendre, avec le groupe de ses invités, au lieu qu'il a choisi pour une réception familière. C'est ainsi que se déroule la pompe d'une réception chez les Immortels du quai Conti.

Pour ce qui est de son organisation, l'Académie française est dirigée par trois officiers, deux temporaires : le Directeur et le Chancelier, un permanent, le Secrétaire per-

pétuel ; ces officiers ont priorité quand ils sont en fonctions, mais ensuite retombent dans l'égalité, car l'Académie française n'accorde un titre de préséance ni à la naissance, ni aux charges, ni aux dignités, le seul qu'elle reconnaisse est celui de l'ancienneté de l'élection. C'est pourquoi le Directeur et le Chancelier, élus directement par leurs confrères, ne restent en fonctions que pendant une brève durée : deux mois à l'origine, portés assez rapidement à trois mois. Au début de l'Académie française existait un quatrième officier, le libraire, qui était élu, et avait la charge de l'impression des ouvrages. La fonction du libraire disparut en 1793 lors de la suppression de l'Académie, et ne fut jamais rétablie.

Au début, l'Académie française se réunissait une fois par semaine, puis trois fois, et les séances duraient deux heures, laps de temps nécessaire pour faire un bon travail ; mais les deux heures n'étaient pas toutes consacrées entièrement au dictionnaire, c'est pourquoi la première édition a demandé soixante ans de travail ; il y avait aussi des communications, des discours, des lectures. Puis les discours passèrent de mode dès le XVII^e siècle.

Une séance commence toujours par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, puis viennent diverses communications ou votes, et puis on travaille au dictionnaire pendant environ cinquante minutes, au cours desquelles on avance à peu près de six colonnes par séance, mais certains mots prolongent parfois assez longtemps la discussion, par exemple en 1976, le mot *Dieu* occupa deux séances entières.

Il y a parfois des séances extraordinaires en plus de celles de réception : par exemple, sous l'Ancien Régime, il y avait la Saint-Louis, jour où l'Académie se rendait en corps constitué à une messe solennelle au cours de laquelle le prédicateur prononçait le panégyrique de saint Louis, mais cette coutume fut supprimée au début du règne de Louis XVI, à la suite d'incidents. Il ne reste plus comme séances extraordinaires que celles des cinq Académies la dernière semaine d'octobre, et la séance de remise des prix en décembre.

Il y avait obligatoirement à cette séance un discours sur les prix de vertu que prononçait le Directeur du second trimestre, ce qui explique pourquoi la fonction était peu recherchée. Depuis quelques années, le sujet de la vertu a été remplacé par un sujet au choix du Directeur, et dernièrement il a été décidé que l'orateur ne serait plus obligatoirement le Directeur du second trimestre, mais un volontaire, ce qui facilite le recrutement du Directeur.

En plus du dictionnaire, l'Académie s'était chargée aussi de faire une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique ; mais on renonça bientôt à la composition de la Rhétorique et de la Poétique, en ne conservant que celle du Dictionnaire et de la Grammaire. La première édition du Dictionnaire parut en 1694, mais la Grammaire n'était pas prête, bien que Chapelain en ait dressé le plan, qui d'ailleurs n'avait pas été suivi. On s'aperçut alors que la Grammaire n'était pas un travail à réaliser en corps, et on désigna le Secrétaire perpétuel, qui était l'abbé Régnier-Desmarais, pour en établir les grandes lignes qui seraient ensuite soumises à l'Académie ; mais la méthode ne donnant pas les satisfactions attendues, le *Traité de la Grammaire française* par l'abbé Régnier-Desmarais fut publié en 1706, avec l'accord de Louis XIV. Ce traité de Grammaire ne comportait pas de syntaxe, qui devait être l'objet d'un travail particulier ; mais rien ne se fit. Le 17 janvier 1718, on décida que « les membres de la Compagnie étaient indispensablement obligés de payer cette dette contractée par leurs devanciers et d'obéir aux statuts », proposition adoptée à l'unanimité. Mais on se heurtait toujours à la difficulté de faire « un ouvrage de système qui ne peut partir que de la tête d'un seul ». On décida alors de rédiger un ouvrage hybride qui mêlerait ensemble la Grammaire, la Rhétorique et la Poétique, mais là encore rien ne se fit. Le 13 juillet 1719, on décida que les remarques qui devaient se trouver dans l'ouvrage projeté, trouveraient mieux leur place dans le Dictionnaire, et désormais le Dictionnaire resta seul en chantier.

L'abbé d'Olivet publia alors, sous sa responsabilité personnelle, une Grammaire qui ne fut pas désignée comme émanant de l'Académie, et la question semblait résolue, quand vers 1930, l'Académicien Abel Hermant rédigea à peu près seul une Grammaire approuvée par ses confrères, et qui parut sous le nom de *Grammaire de l'Académie*. Critiquée par Ferdinand Brunot, membre de l'Académie des Inscriptions et grammairien réputé, elle sombra dans le néant, et l'Académie renonça définitivement à cautionner une Grammaire, mettant tous ses efforts dans la rédaction du Dictionnaire. La dernière édition de celui-ci est de 1935, c'est la huitième. La rédaction du Dictionnaire apparaît comme l'œuvre majeure de l'Académie française.

Une autre de ses activités est la distribution des prix, tâche fort peu absorbante à l'origine, mais qui le devient de plus en plus. Son origine remonte à 1654, lorsque Guez de Balzac fonda un prix d'éloquence de 200 livres, pour être distribué tous les deux ans à la suite d'un concours parmi les gens de lettres, à des conditions établies par l'Académie. Le prix fut attribué pour la première fois en 1671 et porté à trois cents livres : c'était une médaille d'or portant à l'avant la tête de saint Louis, et au revers la devise de l'Académie : *A l'Immortalité*, entourée d'une couronne de lauriers. Imitant l'exemple de Balzac, Pellisson fonda un prix de poésie avec deux confrères, Conrart et Bazin de Bezons. D'autres prix sont venus s'ajouter à la suite, puisque actuellement l'Académie française remet chaque année plus de 330 prix de toutes sortes, dont les bénéficiaires sont parfois malaisés à découvrir, parce que ces prix répondent à des impératifs divers qui sont des plus singuliers. Outre les prix de création littéraire ou d'actes de bienfaisance, l'Académie française doit participer aussi aux prix décernés collectivement par les cinq classes de l'Institut ; le plus important de ceux-ci est le prix Osiris, triennal, qui récompense la découverte ou l'œuvre la plus remarquable dans les sciences, lettres, arts, ou industrie, et tout ce qui touche à l'intérêt

public. Ce prix, de 100.000 francs à sa fondation, ce qui fait beaucoup plus d'un million aujourd'hui, a encore été revalorisé.

En terminant son exposé, M. le duc de Castries a parlé des finances de l'Académie. Lors de sa fondation par Richelieu, l'Académie ne possédait rien, ni local, ni subvention ; aussi, pendant les premières années, les séances étaient errantes, et les membres se partageaient les frais entraînés. C'est sous le protectorat de Séguier que le problème du local fut résolu, en même temps que celui du mobilier et du chauffage, mais il n'y avait aucun crédit gouvernemental pour les menus frais ; et comme la plupart des Académiciens vivaient de pensions, il s'ensuivit que certains d'entre eux connurent la misère, et durent s'endetter. C'est avec le protectorat de Louis XIV que les choses s'améliorèrent : l'Académie eut un local décent au Louvre, le roi en assurait le mobilier et le chauffage, et offrit à l'Académie une bibliothèque de huit cents volumes, et un crédit budgétaire pour les bougies et les journées de copistes. Colbert fut celui qui créa les jetons de présence, fixés chacun au début à un demi louis, ce qui représentait, pour un membre assidu, une rente annuelle de 12 à 1.500 livres. Plus tard, s'apercevant que cela créait une sinécure, Colbert diminua la valeur du jeton, la fixant à une livre et demie, à peu près l'équivalent de quatre livres et demie par semaine. En 1723, on doubla la valeur du jeton du Secrétaire perpétuel ; Mirabeau refusa cet avantage en 1752. En compensation, Louis XV accorda au poste de Secrétaire perpétuel une indemnité annuelle de 1.200 livres, et un logement de fonctions au Louvre ; c'était modeste, mais décent. Lors de la fondation de l'Institut, en 1795, on supprima les pensions, mais on établit un traitement de 1.500 livres. A partir de 1803, l'Académie française retrouve une certaine autonomie : elle est logée avec les trois autres classes de l'Institut au Collège des Quatre Nations, jouissant du statut de palais national, c'est-à-dire sans impôts ni frais d'entretien. Depuis, l'Académie française s'est enrichie de

dotations et de legs, ainsi que d'une aide sans cesse accrue de l'Etat. Avec la dévaluation progressive du franc depuis la guerre de 1914, les revenus de l'Académie française avaient considérablement baissé ; mais deux éléments vinrent améliorer sa situation financière, ce furent : 1°) la suppression de l'obligation de placer les capitaux en fonds d'Etat ; 2°) la possession d'un capital immobilier. En effet, l'Académie française avait reçu en legs des immeubles dans la capitale, des fermes en province, et ces biens intelligemment gérés vinrent maintenir le capital, auquel s'ajoute la subvention de l'Etat, dans une proportion de 1 % ; mais c'est l'Etat qui paye les employés : secrétaires, archivistes et contractuels.

L'indemnité académique n'a commencé qu'avec la fondation de l'Institut, et était alors fixée à 1.500 francs. Elle a augmenté régulièrement avec les dévaluations successives du franc, et se trouve actuellement portée à 6.060 francs depuis 1976 ; mais il est question d'une nouvelle hausse, pour tenir compte de la dégradation permanente de la monnaie. En dépit de ces dernières mesures, les académiciens restent bien convaincus qu'ils travaillent pour la gloire et non pour le profit.

Après le débat habituel, la séance est levée à 19 heures.

SEANCE DU 6 JUIN 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, M. Aimé Vielzeuf, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résidant ; M. Bernard Dalle, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignièrès, M. André Bernardy, M. Jean Roger, Maître Léon Fosse, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. André Modeste, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Présidente fait part à l'Académie du décès de M. Jules Davé, membre résidant, et de M. Pierre Gorlier, du Vigan, correspondant. Elle s'exprime en ces termes :

J'ai le regret, mes chers confrères, de vous informer du décès de notre éminent confrère, M. Jules Davé.

Originnaire d'une famille italienne, nommée Daveo, qui avait perdu son o final, tombé plus tard, et qui s'était fixée à Toulon depuis le XVI^e siècle, il était venu, après un rapide séjour à Paris, faire ses études secondaires au Lycée de Nîmes, puis ses études de Droit à la Faculté de Montpellier.

D'abord avocat stagiaire à Nîmes, puis Attaché au Parquet, il avait, par la suite, assumé, pendant quelques années, les fonctions de notaire à Générac. Il avait abandonné son étude de notaire pour revenir dans la magistrature. Sa carrière de magistrat s'était déroulée de Largentière à Avignon, puis d'Avignon à Nîmes.

Homme de grande culture, M. Jules Davé s'était, pendant toute sa vie, intéressé aux choses de l'esprit. Séduit par les travaux historiques ou folkloriques, ses goûts s'étaient progressivement orientés vers l'étude des vieilles civilisations méridionales et du Moyen-Age méditerranéen.

Il était de cette lignée de magistrats particulièrement attachants par leur goût de la lecture, l'étendue de leurs connaissances et la sûreté de leur érudition.

Très affecté par la mort de son épouse survenue en mars 1978, il vivait depuis très retiré, au milieu de ses livres et de ses souvenirs, et comme il avait gardé, de ses origines et de séjours en Provence et en Italie, un vif attachement pour ces contrées, il n'avait pas de plus grand plaisir que d'en parler, toujours avec sympathie, et un certain attendrissement.

Confrère courtois et discret, tout entier pénétré de sentiments chrétiens et altruistes, Monsieur Jules Davé, que je déplore de n'avoir pas connu, laissera parmi nous d'unanimes regrets.

En votre nom à tous, et en mon nom personnel, j'adresse à tous les membres de sa famille, affligés par ce deuil, l'expression de nos condoléances attristées et de notre vive sympathie.

J'ai également le regret de vous faire part du décès de M. Pierre Gorlier, correspondant de notre Académie depuis 1973.

M. Pierre Gorlier, ancien instituteur public, chevalier de la Légion d'honneur, a été, pendant de nombreuses années, secrétaire général de la Mairie du Vigan et adjoint au Maire de cette ville.

Il est l'auteur d'un important ouvrage, préfacé par M. André Chamson et intitulé : *Histoire du Vigan à travers les âges*.

J'adresse, en votre nom à tous et en mon nom personnel, l'expression de nos condoléances émues à tous les membres de sa famille.

Un minute de recueillement est observée en l'honneur des deux disparus.

L'Académie a reçu une lettre de remerciement de M. Jacques Bonnaud, de Bagnols-sur-Cèze, élu correspondant.

MM. René Evrard et Aimé Vielzeuf ont fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de leur ouvrage : *Comme le scorpion sous la lauze* (Nîmes, 1980).

La Présidente accompagnée du Secrétaire perpétuel et du Trésorier ont été reçus par M. Gérard Baumet, président du Conseil Général, qui leur a promis l'appui moral et financier du Conseil Général pour la célébration du Tricentenaire de la fondation de l'Académie.

M. le professeur Hervé Harant présente une communication intitulée : *Histoire d'une vocation : Souvenirs d'un naturaliste* (2^e partie).

Après nous avoir conté l'an dernier, l'histoire de l'adolescent qu'il fut, épris de sciences naturelles, mais complexé par le fait que, fils d'architecte et petit-fils d'ingénieur, il ne savait pas dessiner, il va nous parler aujourd'hui de son passage du naturaliste au médecin, conservant toujours en lui-même ce caractère de méditerranéen irréductible qu'il n'a jamais cessé d'être.

Il a vécu dans l'ambiance de ses maîtres et de ses cama-

rades, et fut nommé assistant chez M. le professeur Bataillon, au printemps de 1924, à la Faculté des Sciences de Montpellier. C'est là qu'il retrouva son ami Edouard Chatton, qui, dans sa jeunesse, avait travaillé à Tunis, et, médecin, s'occupait de biologie médicale. Mais, voulant apprendre toujours plus, ne se souciant pas de rester, comme il le craignait, quinze ou vingt ans en qualité d'assistant du professeur Bataillon, et désireux de devenir lui aussi professeur, pour enseigner à son tour, il se sépara de son maître, et quitta la Faculté des Sciences pour celle de Médecine.

Il eut là trois maîtres éminents : 1°) Louis Vialleton, discret, un Lyonnais, qui n'avait pas d'exubérance méridionale, et semblait un peu perdu. Il eut l'amabilité de s'intéresser à lui ; il écrivit un livre *L'illusion du Transformisme*, un peu forcé dans sa pensée ; il disait : « Il ne faut pas s'accrocher à des images qui sont fausses ». A ce moment-là, Etienne Rabaud écrivit *L'illusion de la Concordance* ; 2°) Son second maître fut Marcel Carrieu, qui fut doyen de la Faculté de Médecine en 1920, lors de la célébration du septième centenaire de cette Faculté. M. Harant venait d'étudier *La physiologie de la pourpre chez les Murex*, Carrieu avait besoin d'un assistant, il le prit avec lui ; 3°) Son troisième maître fut Emmanuel Hédon, grand seigneur, avec beaucoup de simplicité et de modestie, qui vivait en naturaliste.

Ces trois maîtres ont laissé en lui de solides empreintes. Il fut ensuite assistant chez Grynfeldt, puis resta dix ans à l'hôpital, au service de MM. Louis Rimbaud, Euzière, Margat, Vires. Ce dernier, très bavard, jouissant d'une grande publicité, avait une profonde générosité de parole. Beaucoup d'Egyptiens fréquentaient ses cours ; il parlait avec emphase, et savait rendre la vie attrayante. C'était un homme pittoresque, doué d'une grande bonté.

M. Euzière était un érudit, un humaniste ; il était veuf, habitait seul, mais il aimait la compagnie, et invitait souvent son jeune assistant à manger. Il lui faisait faire la cui-

sine, puis les deux hommes s'amusaient à chercher des mots croisés. Euzière gouvernait la Faculté avec laxisme, mais avec beaucoup de doigté.

Puis vint l'époque de l'Agrégation, en 1936-37, où l'on venait de découvrir dans le goudron un produit, le benzo-pyrène, qui donne le cancer. En 1938 vint l'affaire des Sudètes. M. Harant fut mobilisé dans les services des gaz asphyxiants pour l'autopsie des cadavres, mais les gaz n'ayant pas été employés, il n'eut jamais à s'en occuper. C'est en juin 1939 qu'il fut reçu à l'Agrégation. Trois mois après, éclatait la seconde guerre mondiale. M. Harant nous parle alors des bombardements de Montpellier, très brièvement, mais avec une vive émotion lorsqu'il évoquait le spectacle d'un bébé vivant rampant sur le corps de sa mère tuée, émotion qui gagnait aussi l'auditoire.

En 1945, M. Harant eut la chance de voir arriver à Montpellier l'Ecole navale de Bordeaux, repliée, et qui lui apporta beaucoup dans ses connaissances. En 1945, il fut nommé professeur provisoire, et ne fit jamais de réclamation pour être nommé définitivement parce qu'il ne voulait pas quitter sa garrigue montpelliéraine. Il confesse qu'il a beaucoup aimé ses élèves, et se juge sévèrement, se trouvant trop théoricien. C'est aussi en 1945 qu'il demanda d'entrer au Centre d'Education sanitaire dans le Gard, où il déclare avoir beaucoup appris au contact des Instituteurs. La guerre finie, il présida la Société d'Education populaire de Montpellier de 1945 à 1965.

Il fut ensuite nommé Directeur du Jardin des Plantes, un poste qui lui plaisait, certes, beaucoup, mais qui lui causa le regret de devoir abandonner l'Hygiène. Cette nomination le rapprocha encore de M. Marcel Carrieu dont il évoque le souvenir en termes émus. Et les souvenirs de M. le professeur Harant se terminent sur l'évocation du dernier cours de son ancien maître, avec le rappel du petit discours affectueux et simple que ce dernier adressa en adieu à ses étudiants.

De tous les souvenirs que M. le professeur Harant a bien voulu évoquer en deux parties devant ses confrères de Nîmes, il ressort pour ses auditeurs une merveilleuse leçon de travail, d'indulgence manifestée d'abord vis-à-vis des camarades, plus tard vis-à-vis des élèves, et surtout cette immense bonté (assaisonnée parfois d'un brin de malice), qui se manifeste pour tous ceux qui ont le privilège de l'approcher, et se sentent devenir meilleurs à son contact.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU 20 JUIN 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. Henri Seston, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Aimé Vielzeuf, membres résidants; Mme Lassalle-Guichard, correspondante; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le docteur Edouard Drouot, Maître Léon Fosse, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Présidente fait part à l'Académie du décès du vice-amiral d'escadre René Sap, membre honoraire, et de M. Roger Chastanier, membre non résidant, ancien membre résidant.

Elle s'exprime ainsi :

J'ai le regret, mes chers confrères, de vous faire part du décès, à l'âge de 79 ans, du vice-amiral d'escadre René Sap, demeurant à Saint-Hippolyte-du-Fort.

Ancien élève de l'École navale, René Sap avait fait une très brillante carrière. A plusieurs reprises, il avait dirigé des services importants à l'Etat-major de la Marine, à Paris. En mer, il avait commandé des bâtiments de grand tonnage, en particulier *L'Arromanches*, célèbre porte-avions.

Ancien commandant de la Marine au Maroc, il avait été Préfet maritime à Toulon et avait terminé sa carrière en qualité de Chef du Secteur stratégique de la Marine, dans l'océan Indien.

Homme de foi, l'amiral Sap, depuis sa retraite, consacrait son zèle et son dévouement à l'activité d'œuvres protestantes de notre région.

Ces dernières années, il avait fait, à la Société des Bibliophiles nimois, trois conférences : une sur la bataille d'Aboukir, une sur l'amiral Duquesne et l'autre sur « le parler matelot ».

Grand officier de la Légion d'honneur, l'amiral Sap était membre honoraire de notre Compagnie.

En votre nom à tous, et en mon nom personnel, j'ai adressé à l'amirale Sap et à tous les siens nos très sincères sentiments de condoléances.

J'ai également le regret de vous faire part du décès, à l'âge de 84 ans, de M. Roger Chastanier.

Elu, le 21 octobre 1966, membre résidant en remplacement de Mlle Lavondès, M. Roger Chastanier, docteur en droit, maître-imprimeur, juge au Tribunal de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur, avait fait, ici même, deux intéressantes communications : *Un Gide sous la Révolution*, le 26 janvier 1968, et *Un meurtre sous Louis XIV*, le 24 janvier 1969.

Très attentif à tout ce qui concernait la région d'Uzès, M. Roger Chastanier était l'auteur, entre autres ouvrages, d'une très solide étude sur *Le Fort de Lussan*.

Retiré définitivement dans sa maison familiale de Lusan (cette dernière, qui remontait au XV^e siècle, était la plus ancienne du village), il avait demandé, en mai 1973, à être nommé membre non résidant.

J'ai adressé aussi à Mme Chastanier et à tous les siens l'expression de nos condoléances attristées.

Une minute de recueillement est observée en hommage aux regrettés disparus.

L'Académie a adressé un télégramme de félicitations et de vœux à son éminent confrère M. André Chamson, de l'Académie française, membre non résidant qui vient d'avoir quatre-vingts ans.

M. Jules Davé, membre résidant, récemment décédé, a fait don par testament à l'Académie d'un immeuble sis à Nîmes, 31 bis, rue Fénelon. En octobre, la Commission des anciens présidents, le bureau et l'Académie délibéreront à ce sujet. Dès maintenant la Compagnie manifeste l'émotion que lui cause ce généreux témoignage d'affection.

A l'occasion du départ de M. le préfet Pierre Degrave, l'Académie estime que les préfets du Gard, présidents d'honneur ès qualités de l'Académie, en deviennent de droit membres honoraires lorsqu'ils quittent le département.

L'Académie a reçu en hommage :

Camille Lignières, *Figures et thèmes hispaniques*, tome V, Montauban, 1980.

M. Joachim Durand rend compte de *Comme le scorpion sous la lauze*, par Aimé Vielzeuf et René Evrard, Nîmes, 1980.

Au cours de l'année 1973, le pasteur Paul Brunel présentait aux membres de l'Académie de Nîmes *Ardente Cévenne*, d'Aimé Vielzeuf.

Le 9 mai 1975, M. André Modeste présentait à son tour à ses confrères, avec beaucoup de pertinence, l'ouvrage pu-

blié en 1947 par René Maruéjols et Aimé Vielzeuf, sous le titre *Le Maquis de Bir-Hakeim*, ouvrage réédité en 1972.

Moi-même, le 6 février 1976, dans le modeste compte rendu que j'ai eu l'honneur de faire devant vous, j'ai indiqué tout le bien qu'il fallait penser du livre d'Aimé Vielzeuf consacré aux péripéties glorieuses de certains membres des *Forces françaises libres*.

Enfin, plus récemment (le 18 février 1977), notre actuelle présidente, Mlle Alice Fermaud, faisait ressortir, devant les Académiciens nimois, les mérites d'un autre ouvrage du même auteur : *Epopée en Cévenne*.

Aujourd'hui, avec *Comme le scorpion sous la lauze*, Aimé Vielzeuf et son « copain de maquis » René Evrard (ancien enseignant comme lui) ne présentent pas des chroniques relatives à la résistance, mais un roman dont la trame se déroule à l'intérieur de la vie que mènent, dans leurs « caches » organisées dans les montagnes, les maquisards.

Tout au long des 328 pages du livre, on suit l'action prudente et tortueuse d'un maquisard, agent de la Gestapo, qui s'est infiltré dans un maquis pour percer les secrets de ceux qui le composent et qui parvient, par l'intermédiaire d'une jeune cévenole, dont il a fait sa maîtresse et qui s'est follement éprise de lui, à porter les secrets dont il s'agit à la connaissance des chefs de la Gestapo.

L'intrigue est bien menée, le suspense n'est pas absent, les descriptions de la nature sont excellentes, l'ensemble du style est d'un classicisme que j'ai beaucoup apprécié et qui fait honneur à ces deux enseignants.

Le roman écrit par Aimé Vielzeuf et René Evrard aura, j'en suis persuadé, le plus grand succès et ce ne sera que justice. Il convient de vivement féliciter ces deux auteurs.

Cévenol par toutes les fibres de son être, Aimé Vielzeuf est un obstiné, au bon sens du terme. Il poursuit sa route méthodiquement, résolument. Bien qu'il ait consacré déjà dix volumes à l'histoire de la résistance dans le Gard, il annonce encore la sortie prochaine de deux autres livres sur

le même sujet. Malgré les occupations absorbantes qui sont les siennes (depuis qu'il a cessé ses fonctions d'enseignant, il exerce, avec talent et distinction, celles de critique littéraire et artistique au journal *Midi-Libre*), il tient à élever un monument complet à « cette histoire de la résistance gardoise » qui est le principal souci de sa vie depuis plusieurs décennies.

Alors qu'il pourrait goûter un repos bien gagné, Aimé Vielzeuf manifeste, dans de nombreux domaines importants, un dévouement digne d'éloges. Sa constance, sa prodigieuse activité — qui ont déjà valu de très nombreuses sympathies — ne peuvent qu'être admirées.

M. Georges Martin analyse l'ouvrage de Mme Germaine Castel, *André Chamson et l'Histoire*.

M. Arnaud de Cazenove présente une communication sur *Le château de Teillan*.

Comme beaucoup de très vieilles demeures de notre région, Teillan a connu de nombreuses destructions et reconstructions, notamment au Moyen-Age, pendant les guerres de Religion et la Révolution.

C'était probablement à l'origine un *Castrum* gallo-romain, caractérisé par la forme d'un grand carré, à l'extérieur, d'environ 50 mètres de côté, et, selon le Directeur américain des fouilles de Psalmody, les fondations des murs extérieurs sont bien de cette époque.

Le document le plus ancien que nous connaissons sur Teillan date de 813, où il fut l'objet d'une donation de Braidingues de Nîmes au Monastère d'Aniane. En 844, Teillan est cité dans le diplôme de Charles le Chauve pour Psalmody... *dedit, in villa Telliano casale et vineas et aliquid de terris...* Il est difficile, dans ces documents, de définir de quelle partie du lieu-dit il s'agit.

Teillan est cité dans *L'Histoire de Languedoc* de Dom Vaissette comme faisant partie, en 961, du Domaine des « Trois Vicomtes », de la race des Aton, dynastie de hauts

fonctionnaires des Carolingiens, qui, en qualité de vicomtes héréditaires, administraient les principales villes de Languedoc, Nîmes, Béziers, Carcassonne, Razés, Vic, Albi, Ambialet, Toulouse et, pendant quelque temps, Narbonne. Plus tard, alors que ceux qui étaient devenus Seigneurs de Béziers, Carcassonne et Albi prenaient le nom de Trincavel, ceux de Toulouse perpétuaient le nom du vicomte de 980, Adhémar ; chassés de leur seigneurie de Bruniquel par Simon de Montfort, leurs descendants, accueillis par leur cousine, la comtesse de Montpellier, reine d'Aragon, une Aton, s'installaient dans la baronnie de Londres où ils ont apporté l'art de la verrerie. Un de leurs descendants par son mariage en 1762 ramena Teillan dans la famille de ses très anciens propriétaires.

Le début du XII^e siècle vit la cession progressive de Teillan et de ses terres, partie à l'Abbaye de Psalmody, partie aux Seigneurs d'Uzès, par le descendant de l'ancien vicomte de Nîmes, un autre Bernard, cadet du premier Trincavel.

En 1119, le pape Gélase II, en visite à Psalmody, consacre l'église Saint-Sylvestre de Teillan. Selon le Directeur des fouilles de Psalmody, cette église, compte tenu de l'orientation du bâtiment dans l'axe du lever de soleil à la Saint-Sylvestre, se trouvait à l'emplacement actuel d'un hangar et il en subsisterait la fondation du cœur, un mur et un linteau de porte fort ancien. Cependant, sur une carte du début du XVII^e siècle, cette église est très nettement située beaucoup plus près d'Aimargues, de l'autre côté de la Cubelle : il n'apparaît aujourd'hui dans cette zone aucune trace de fondations, ce qui est surprenant vu l'importance qui lui est donnée sur la carte.

Certaines ventes du fief de Teillan, mentionnées par Dom Vaissette ont été faites en 1141 à Rainon, seigneur d'Uzès et de Posquelles (Vauvert aujourd'hui), acte souscrit par Bermond de Caylar, de la Seigneurie voisine. C'est par là que s'arrondit au profit des Seigneurs d'Uzès leur fief de Pos-

quère, devenu plus tard celui d'Aimargues, dont l'important château fut rasé par Richelieu après l'insurrection de Rohan : sa garnison s'était rendue au parti dit « Protestant » avec une facilité proche du ralliement. Le désaveu de ses subordonnés par le duc d'Uzès laisse cependant penser que tous les Grands Féodaux étaient prêts à s'allier au duc de Rohan.

Depuis 1141, par le mariage des héritières, la Seigneurie d'Uzès aux Sabran, avant de devenir le Duché des Crussol.

Quant à l'Abbaye de Psalmody, elle sortait progressivement au X^e siècle de l'isolement dans les marais d'Aigues-Mortes imposé par la conjoncture lors de sa création au VI^e siècle ; en effet, les rois Wisigoths installés en Languedoc par l'Empire romain étaient Arianistes, alors la Mission donnée par la Papauté à Psalmody était de former, non des évangélistes, mais des clercs qui, mis à la disposition des Seigneurs et Rois analphabètes lui permettraient en fait de dominer le monde occidental.

La place de Teillan devint pour Psalmody, non seulement un Prieuré, mais surtout une base de ravitaillement ; elle lui fut reliée par un souterrain d'environ six kilomètres dont une partie a été explorée il y a une trentaine d'années. Dans la cour de Teillan, il se terminait probablement par deux sorties, l'une au vieux puits, l'autre dans une cave du corps de logis à l'angle nord-est. Lors de récents travaux, son toit a été fortuitement ouvert, mais aussitôt refermé en raison des dangers que présenterait une exploration mal préparée.

La puissance de Psalmody, à son apogée lors de l'échange avec saint Louis d'Aigues-Mortes contre des seigneuries voisines de Sommières, déclina progressivement en raison d'une mission périmée. Après la destruction de ses bâtiments pendant les Guerres de Religion, elle n'eut plus qu'une expression symbolique, avec les titres d'abbé de Psalmody et de prieur de Teillan, encore portés à la cour de Louis XIV... Déjà Teillan était devenu une seigneurie laïque, et par sur-

croit ostensiblement Huguenote, reconnue comme Paroisse protestante, dépendant directement du Consistoire de Nîmes, en 1616, selon les facilités découlant de l'Edit de Nantes. Paradoxe de l'Histoire, c'est à cela qu'est dû le rattachement de Teillan par la Convention au département de l'Hérault, car à la Révocation de l'Edit de Nantes, les « nouveaux convertis » de Teillan furent rattachés à la cure la plus proche, celle de Marsillargues !

C'est en effet en 1605 que ses ruines ont été achetées par Philippe de Bornier, conseiller du Roy, juriste réputé, plus tard, président de la Cour des Comptes de Languedoc. Il était issu d'une dynastie de notaires d'Aimargues, et dans les archives de Teillan, figurent des minutes notariales diverses des XV^e et XVI^e siècles. Philippe de Bornier conserva l'enceinte extérieure et quelques bâtiments disparates qui lui étaient adossés, la façade est, avec son mur crénelé, et en son milieu, une poterne carrée à machicoulis et pont levis, et dans le corps de logis principal, toutes les voûtes du rez-de-chaussée à l'exception de la travée qui reçut l'escalier principal « à la française », et que surmonte la tour de guet. Dans la reconstruction de cette dernière, il conserva les anciens matériaux, notamment la pierre de base de la tourelle d'escalier ; mais comme cette base ne se trouvait plus dans un angle de bâtiment, les deux têtes de lion renaissance qui la décoraient furent en partie masquées. Les trois travées de voûtes au sud sont nervurées et probablement postérieures aux autres du XII^e siècle.

Au nord, il construisit la Porte d'honneur, dite « Italienne », inscrite à l'I.S.M.H. dont les armoiries ont été changées par les deux familles qui ont succédé aux Bornier. Enfin, au sud-est, il construisit le pigeonnier, en utilisant probablement l'ancien escalier à vis de la tour qu'il remplaçait, car sa maçonnerie et le décor de son vestibule d'accès sont d'une facture différente, probablement du XV^e ou du XVI^e siècle. Les traces sont encore visibles d'une poterne surmontée du chemin de ronde, avec son escalier d'accès et

son abri pour la pluie, qui reliait l'angle sud-est au mur subsistant de l'église.

Ce pigeonnier, inscrit à l'I.S.M.H., est un des plus remarquables de France par sa construction carrée comme par sa capacité exceptionnellement d'environ 1.500 nids à l'origine. Ce nombre de nids pose une énigme, car l'exiguïté de la Seigneurie était loin de justifier un aussi important privilège spécial pour l'élevage de pigeons voyageurs au bénéfice des armateurs du port d'Aigues-Mortes : il faut penser qu'au XVII^e siècle, Aigues-Mortes était encore le seul port du Royaume sur la Méditerranée dont l'accès ne nécessitait pas le franchissement de territoires étrangers, de la Papauté ou d'Empire. L'échelle tournante fort bien conçue pour atteindre les nids aux angles, est d'origine. Comme il sied à un pigeonnier de vassal indirect de la Couronne, Teillan étant inféodé au Duché d'Uzès, les pigeons sont au premier étage, et le rez-de-chaussée constituait la prison de la Seigneurie, avec ses voûtes très caractéristiques de l'époque, en appareillage de petites dimensions remarquablement ajusté. L'acte d'inféodation de 1609 précise que Teillan comporte une garnison de quatre hommes d'armes en vue de l'exercice de la basse et de la moyenne justice, l'arrestation des brigands, fort nombreux après les guerres de Religion et leur remise à la Prévôté dès qu'il est possible de les escorter. Cette prison a été malencontreusement défigurée par des cuves à vin en béton, mais les carcans en fer qui servaient à enchaîner les prisonniers ont été conservés, de même encore jusqu'à ces tous derniers temps, que les quatre fusils à mèche de la garnison ou plutôt les morceaux qui en subsistaient !

La Seigneurie de Teillan, coincée entre celle de Marsilargues du marquis de Calvisson (la famille Louet de Nogaret), celle d'Aimargues du duc d'Uzès, et les celles du Caylar, partagées entre les Baschi d'Aubais, les d'Anglas ou autres, que, lorsque en 1646 pour récompense en la personne de son fils Simon les services de Philippe de Bornier, Louis

XIV voulut lui conférer le titre de Vicomte, il dut acheter un vaste domaine sur le Causse Méjean, Héran, dont il devint Vicomte, et lorsqu'à la fin du XVII^e siècle Héran fut exproprié, le titre devint alaudable avec Teillan, ce qui explique qu'il fut porté plus tard par les Montolieu et les d'Adhémar.

Philippe de Bornier réalisa une austère maison forte, selon les nécessités de cette époque où le brigandage était installé partout, avec des meurtrières de flanquement utilisant les saillies des bâtiments à chaque angle et des fenêtres à meneaux, hautes d'allège, permettant de se mettre à l'abri des balles. La porte d'Honneur comportait à son arrière un « Ahah », fosse servant également d'escalier à la cave, de sorte que ceux qui défonçaient la porte avec un bœuf, y tombent dans leur élan, offerts aux coups de pique et de pertuisanne des défenseurs.

Philippe de Bornier construisit également la Noria monumentale, la plus grande de Languedoc et le charmant Pavillon du Vidourle, rendez-vous de chasse (ou d'autre chose...) à l'origine.

La Noria est alimentée par le Vidourle, grâce à un tunnel d'environ 100 m. et de 1,70 m. de hauteur. Comme presque toutes les norias, elle comporte une glacière, mais elle est ici d'une dimension telle qu'elle constitue un salon de conversation pour les jours de canicule, équipé de bancs de pierre et de menuiserie, aujourd'hui complètement arrachés par les crues du Vidourle ; des martinières en effet sont nécessaires pour qu'il ne déborde dans le parc.

Cette Noria fut construite en 1609. En 1822, elle reçut quelques modifications : surélévation du bassin central, et adjonction, pour son alimentation d'une vasque de pierre, surmontée d'un bouquet sculpté, d'époque Louis XIV, en provenance d'une autre propriété, remplacement de l'ancienne mécanique en bois par une mécanique en fonte ; un des palliers de la première mécanique a été retrouvé et donné au musée de Marsillargues.

Quant au pavillon du Vidourle agrandi d'une aile oblique en 1787 à usage d'écurie, il a beaucoup souffert de la Révolution, ce qui a motivé sa conversion, en 1822, en bergerie, et son prolongement d'un hangar. Il tombait en ruine en 1976 lorsque nous l'avons fait transformer en une confortable résidence. Le rez-de-chaussée du rendez-vous de chasse comporte des voûtes au remarquable appareillage de petites pierres très ajustées, en deux couches superposées et croisées. Au premier étage, une remarquable cheminée du début du XVII^e.

Le cardinal de Richelieu a séjourné à Teillan en 1629 lors des négociations de la Paix d'Alais, alors que Louis XIII résidait au château de Marsillargues. Si Richelieu, en avance de plus d'un siècle sur ses contemporains, ne craignait pas de résider chez des Protestants pourvu qu'ils soient fidèles à l'Etat, son geste avait peut-être une signification supplémentaire : le siège, quelque peu symbolique du château d'Amargue, propriété d'un grand seigneur catholique, mais comme on l'a vu, passé dans le camp rebelle.

Le fils de Philippe de Bornier, Simon, peut-être à cause de son patronyme, collectionne, avec l'autorisation du Roy en 1634, les monuments romains abandonnés aux alentours, en particulier les six bornes milliaires, en provenance de la Via Domitia, qui constitue le rassemblement le plus important connu en France de milliaires romaines : une, carrée, de Tibère, deux de César Auguste, trois de Claude qui sont dressées dans le parc. La collection comporte également 6 stèles ou fragments de stèles funéraires et deux autels votifs. Une des stèles funéraires supporte une urne et les cendres qu'elle contenait ont été conservées dans nos archives. L'autel votif dédié à Cérès a été placé en 1811 sur un bassin formé par la pierre de base de l'échauguette voisine qu'il avait fallu abattre à la suite des dégâts causés par « des brigands » (révolutionnaires d'un autre département) en 1793. Depuis 1828, cette stèle sert de support à une statue de Cérès... en ciment moulé, une véritable pièce d'archives, le

ciment Portland étant alors une nouveauté !

Font également partie de cette collection, trois bas-relief qui ont été encastrés dans le mur de l'escalier principal. L'un d'entre eux est gréco-romain, mais les deux autres sont postérieurs, du haut Moyen Age. Le marbre blanc de l'un de ceux-ci, des personnages décorant le bas d'un sarcophage, intriguait les archéologues, car il était inconnu en France, jusqu'au jour où les fouilles de Psalmody dévoilèrent des fragments de la même pierre, datant du VI^e ou du VII^e siècle : rien d'étonnant alors à ce que les moines de Psalmody utilisent alors du marbre égyptien, car ils étaient coupés du Languedoc dominé par les Arianistes.

Simon de Bornier eut deux fils. Le cadet est l'auteur des Bornier de Ribalte et reçut en partage une partie du domaine de Teillan sur lequel il fit construire une charmante maison. Celle-ci, incendiée pendant la Révolution, fut reconstruite plus simplement et se trouve encore habitée par ses descendants qui ont relevé le nom de Bornier qui est aussi celui de leur Mas. L'aîné reçut Teillan, avec le vicomté d'Héran ; il n'eut de descendance que par sa fille Anne qui épousa en 1690 Théophile de Montolieu à qui elle apporta en dot ses terres et son titre.

Ces Montolieu étaient de riches gentilhommes verriers des Saint-Hypolite-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues et autres lieux entre Uzès et Alais. Ils menaient un train de vie fastueux, jouant adroitement de leur position de « nouveaux convertis » dont les cousins s'étaient réfugiés à l'étranger, à Genève et en Prusse. Selon le goût du jour, ils rendirent Teillan plus agréable à vivre, en ouvrant largement les anciennes fenêtres à meneaux et en coupant en deux la vaste salle commune qui servait antérieurement de cuisine et de salle à manger au seigneur et à son personnel. La cuisine conserva son immense cheminée du début du siècle ; l'autre moitié devint une antichambre aux portes décorées de gypseries. Deux portraits de Théophile de Montolieu conservés dans le grand salon de Teillan montrent son goût pour l'ap-

parat : le plus ancien le représente en armure de parade (armure qui se trouvait encore à Teillan il y a quelques années), l'autre, en chasseur, peint dans le style de Rigaud, peintre de Louis XIV. Son fils Philippe, époux de Françoise Henrielle d'Albenas n'eut que deux filles ; la cadette épousa M. Prandin de Biarges et sa descendance continua dans la famille de Seynes. L'aînée Charlotte reçut en dot la Seigneurie de Teillan et le Vicomté d'Héran lors de son mariage en 1762 avec Pierre-Melchior d'Azémar, officier au Régiment de Flandres, fils de Claude, seigneur de Saint-Maurice-de-Cazevieille. D'étroits liens familiaux existaient déjà entre ces familles, ainsi qu'avec celles de Seynes et de la Farelle dont les Seigneuries étaient voisines entre Uzès et Alais. Dans le grand salon de Teillan se trouve également le portrait du général de La Farelle au service du Roi de Prusse après la Révocation de l'Edit de Nantes ; ses carnets de campagne sont également dans nos Archives et sa petite nièce Rose de Boisson de Bagard épousa le fils aîné de Pierre-Melchior d'Azémar.

Selon le goût de la fin du XVIII^e siècle, Pierre-Melchior modernisa l'appartement du premier étage coté nord qui ne comportait vraisemblablement qu'une grande pièce et dans la partie élargie, deux plus petites desservies par la grande : il les découpa en petites pièces intimes, masquant les hauts plafonds à caissons par des faux plafonds, ne conservant intacte que la petite pièce du nord-ouest avec son décor du temps d'Henry IV, plafond peint et tout un mur garni de remarquables boiseries.

Pierre-Melchior prit sa retraite comme Colonel peu avant la Révolution et s'installa à Teillan. Il devint alors président du Tribunal de Nîmes, fut emprisonné sous la Terreur, libéré par les gens du peuple, de Marsillargues en particulier, qui appréciaient sa grande bonté. Son fils aîné, Jacques-Philippe, lieutenant de vaisseau fit la campagne d'Amérique sur la frégate « La Flore » (dont le livre de bord est aux Archives de Teillan), il en revint grièvement

blessé et Chevalier de l'Ordre de Cincinnatus. Dans l'espoir de sauver son père prisonnier de la Terreur, il s'engagea en 1793 aux milices patriotiques du Gard et fut mortellement blessé à Perpignan, laissant deux fils à la charge de son père. Celui-ci, fort désargenté par l'amende de 1.000 livres qu'avait dû payer son père Claude pour l'avoir fait baptiser « au Désert » ainsi que par les dégâts causés par la Révolution, fut heureux de renouer ses vieilles relations avec Lætitia Bonaparte ; il s'était lié avec les parents de Napoléon lors de la Campagne de Corse et avait assisté Charles Bonaparte à son lit de mort, loin des siens, à Montpellier en 1785. Pierre-Melchior obtint ainsi le poste de Sous-Préfet à Uzès en 1804. Lætitia lui confia sa fille Pauline pour des séjours au soleil du Midi, nécessaires à la réparation des dégâts causés à sa santé par son séjour à Haïti... et par sa vie mondaine ! Il fit visiter toute la région par la sœur de l'Empereur, et dans le but de la recevoir à Teillan, fit redécorer le grand salon et aménager, probablement suivant ses conseils, un petit salon de repos. Le décor de ce dernier n'est certainement pas le fait d'un amateur ou d'un spécialiste provincial : mosaïques, fresques et mobilier (aujourd'hui dispersé) du plus pur style « retour d'Égypte », voilage et papier peint à arcatures romantiques constituaient un cadre dans lequel on imaginerait facilement Madame Récamier recevant Madame de Stael, Chateaubriand, Benjamin Constant... Pauline n'y vint pas, car en 1805, Pierre-Melchior fut nommé préfet à Draguignan où Pauline lui fut encore confiée pour ses cures de soleil. Revenu à Teillan en 1814, pour une retraite bien méritée, il dut laisser à son petit-fils Alexis le soin de réparer les dégâts causés par la Révolution. Sa grande bonté les lui fit même aggraver, car selon de Jouy (l'Hermitte en Province) il en avait fait un véritable hôpital, accueillant tous ceux qui avaient souffert de la grande misère de la fin de l'Empire, et c'est lui qui baptisa en 1815 l'allée de Platanes qu'il avait plantée « Allée de la Consolation »... de voir enfin le terme des massacres.

Ce n'est donc qu'à sa mort, en 1827 que son petit-fils Alexis, prématurément en retraite à la suite de blessures reçues pendant la guerre d'Espagne, pu effectuer à Teillan les restaurations nécessaires. La grande poterne à pont-levis du levant dut être abattue, car après l'incendie de 1793, elle menaçait ruine. A cheval sur l'ancien mur de défense, il fit construire un nouveau bâtiment : côté cour, des logements pour le fermier et les domestiques agricoles, orné de fenêtres à plein cintre, côté est, à l'emplacement des anciennes douves et faisant disparaître les saillies, au nord, du pignon formant une défense en flanquement, et au sud, du pigeonnier, des installations à vocation viticole, cuves de vinification revêtues de carreaux vernissés, local pour le remplissage des fûts et distillerie. L'intérieur de la cour fut entièrement remanié, au « carré », dans le style de l'époque, après démolition des petits bâtiments disparates adossés aux murs de défense. Le bâtiment nord fut ainsi mis dans l'alignement de l'ancien logement du bayle de la Seigneurie, datant du XII^e siècle et légèrement surélevé au XVIII^e lors de l'installation du cadran solaire qui porte la devise « à chaque chose sa place, à chaque affaire son heure ». (Comme en fin d'après-midi le cadran solaire se trouve dans l'ombre de la Tour de Guet, il est relayé par une aiguille oblique sur le pigeonnier). Adossé au mur sud, qui semble avoir été un vestige de l'église Saint-Sylvestre de Teillan, il fit construire un bâtiment de cuves à vin, prolongé par un hangar jusqu'au pigeonnier. Quelques années plus tard, ces cuves n'étant pas étanches, il les transféra dans le bâtiment nord et agrandit le hangar à véhicules et engins agricoles. Le passage vers le parc et le potager fut fermé par une grille du XVIII^e siècle récupérée dans la région : une autre grille de récupération, d'époque Empire fut placée au nord, fermant le parc à l'entrée de l'allée de platanes. (Cette allée donna lieu, peu après à un interminable procès avec la ville d'Aimargues : c'était le chemin de servitude octroyé par les Bornier au XVII^e siècle pour les troupeaux allant s'abreuver

au Vidourle, inutilisé depuis la surélévation des digues ; Alexis, pour y mettre terme donna à la commune une bande de terrain à l'extérieur du parc qui devint chemin communal).

Le premier étage du bâtiment nord, occupé seulement par la sellerie et la chambre du cocher, devint un grenier à foin de 40 mètres de long, et comme le bois pour les fermes de la toiture coûtait très cher dans la région, celles-ci furent remplacées par des arcs en pierre de taille du plus bel effet.

Enfin, le corps de logis principal, au couchant, reçut quelques modifications : l'échauguette, à l'angle sud-ouest, très endommagée en 1793, dut être abattue ; faute d'argent, elle ne put être reconstruite qu'en 1780, mais sur les plans relevés lors de sa démolition, avec quelques modifications de sculptures.

A l'angle nord-ouest de l'intérieur de la cour se trouvait un « ravelin », c'est-à-dire une petite fortification annexe, constituée par deux murs à angle droit adossés aux bâtiments et percés de meurtrières. Il délimitait ainsi une courette, donnant sur la Porte italienne et ne communiquant avec la grande cour que par deux portes percées dans la façade du corps de logis. Le grand salon, privé de la vue de la grande cour, s'en trouvait obscurci. Alexis fit démolir cet ouvrage qui n'avait plus d'utilité et il convertit l'antichambre en « salon à manger » selon la mode qui était apparue à la fin du siècle précédent. Cet antichambre ouvrait sur la cour par une petite fenêtre et une porte du XII^e siècle à plein cintre, désormais sans utilité : il remplaça les deux ouvertures par une grande fenêtre copiée à l'identique sur celles du grand salon, et pour harmoniser la façade, il compléta la petite fenêtre de la cuisine d'un faux linteau aux pendants sculptés de feuilles d'acanthé pareil à ceux des grandes fenêtres. Les abords de la maison furent séparés de la grande cour par une murette basse complétée du côté du corps de logis par un pavage en petites pierres froides taillées en carré. Entre les grandes fenêtres, subsistait la porte du

XII siècle à plein cintre dont la petitesse ne s'harmonisait pas avec les hautes fenêtres Louis XIV. Il dessina plusieurs projets plus délirants de romantisme les uns que les autres. Finalement, un sculpteur Marseillais, réfugié à Teillan en 1854 à la suite d'une épidémie de choléra réalisa une porte monumentale, de style « troubadour », avec un large auvent en plein cintre et décorée de belles cariatides copiées sur celles de l'hôtel de Choisy à Montpellier. Les maquettes en terre cuite de ces cariatides furent ensuite encastrées dans le manteau de la grande cheminée du cabinet de travail, ancienne « cuisine » (bureau de travail) du Bayle de la Seigneurie.

A ces nombreux travaux sur les bâtiments de Teillan, Alexis ajouta une intense et fructueuse activité sur le plan agricole, dont les traces ont subsisté par nombre de publication à l'Académie d'agriculture de l'Hérault. Par surcroît, il dessinait et peignait remarquablement : certaines de ses copies de portraits anciens ont été pris par des antiquaires chevronnés pour d'authentiques tableaux du XVII^e !

Sa femme était la fille de Pierre Martin de Choisy, issu d'une famille de juristes et de conseiller du Roy ; mais il était aussi un délicat poète, estimé de ses contemporains et en particulier, ami de Florian. Son frère, cependant, embrassa la carrière des armes : ce fut le général baron Martin de Campredon, commandant du Génie de la Grande Armée et défenseur heureux de Dantzig en 1814. Son portrait en jeune capitaine se trouve dans le grand salon.

Après la mort d'Alexis en 1864, son fils aîné, Roger, continua les importants travaux projetés par son père, notamment dans la grande partie sud du corps de logis. C'est là qu'il aménagea une vaste bibliothèque dans laquelle les rayonnages d'époque Louis XVI subsistant à Teillan trouvèrent un heureux complément avec ceux provenant de la bibliothèque Martin de Choisy dont le décor était identique. Aux nombreux livres hérités de son père et des Martin de Choisy, il ajouta une importante collection musicale. Pas-

sionné de musique, il jouait de nombreux instruments à corde comme à vent. Il fit également une collection d'instruments de musique anciens, connue des spécialistes, qui a malheureusement été dispersée après avoir beaucoup souffert du manque d'entretien lorsqu'après sa mort, Teillan resta de longues années pratiquement inhabité.

Dans les bâtiments, ses travaux furent quelque peu influencés par le goût de l'époque, armoiries sculptées, créneaux et faux machicoulis. Heureusement, ces derniers furent limités au couronnement de la porte Italienne et à celui de la Tour de guet. Cette dernière était en effet couverte par un toit en tuiles canals à 4 pentes dont émergeait le haut de la tourelle d'escalier. C'était là que se tenait le guetteur chargé de transmettre à la Tour Magne les signaux optiques émis de la Tour de Constance lorsque la garnison d'Aigues-Mortes craignait d'être débordée par un important débarquement de Barbaresques. La charpente du toit avait été refaite en 1826 et nécessitait encore en 1873 d'importantes réparations. Ceci le décida à la remplacer par une terrasse permettant à plusieurs personnes de jouir simultanément et intégralement d'une vue remarquable, à plus de 20 mètres de haut dans un pays plat bordé de collines et de montagnes lointaines. La dépense fut importante, mais malgré les faux machicoulis, nous ne la regrettons pas.

Dans le domaine agricole, son activité fut également considérable ; son père avait été l'un des premiers à étendre dans notre région la culture de la vigne, il eut à faire face au phylloxera et dut replanter, en adoptant les méthodes de traitement chimique. Il étendit le vignoble, mais avec modération, en le complétant de cultures traditionnelles et d'élevage, d'où de nouvelles constructions formant une avant-cour : étable, grenier à foin, chais. Toute son activité, et en même temps celle de son père, à Teillan fut consignée dans trois épais volumes manuscrits, fort intéressants bien qu'on y trouve pêle-mêle, dans la suite chronologique, des informations sur l'activité agricole, les restaurations de bâti-

ments, les documents archéologiques qu'il avait trouvés, les informations familiales, etc... La cécité mit un terme à toutes ses activités pendant ses cinq dernières années, passées à Teillan où il mourut en 1910.

Après sa mort, pendant 60 ans, Teillan n'a plus été habité que pour les besoins de l'exploitation agricole.

Les propriétaires actuels, tous deux ses arrière-petits-enfants, débarrassés des soucis agricoles par la vente des vignes, se sont entièrement consacrés à la restauration du château et de son parc.

Les vastes communs agricoles, n'ayant plus de raison d'être, mais dont le gros œuvre justifiait qu'ils soient conservés, sont progressivement transformés en habitations, logements meublés pour les touristes, résidences pour les amateurs de nos paysages, atelier d'artistes. Dans le corps de logis principal, l'appartement du premier étage au nord a été réaménagé : les faux plafonds ont été enlevés là où ils ne s'accordaient pas avec les proportions et le décor de la pièce, laissant apparaître de belles solives en bois naturel ou peintes. La vue sur le pigeonnier depuis les autres bâtiments a été dégagée par la suppression d'une partie du toit de hangar qui masquait la tourelle d'escalier ; la grille du XVIII^e siècle qui donnait accès au parc a été recoupée, à la fois rabaissée et élargie, en vue de ménager une large ouverture de la cour en direction du parc au Midi. La vocation agricole a cédé la place à l'utilisation touristique et culturelle.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

Gérant de la publication : Pierre Hugues.

Imprimerie Bené, 12, rue Pradier, 30000 Nîmes.

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES



3^{me} et 4^{me} Trimestres 1980



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1980

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

BUREAU DE L'ACADEMIE
POUR L'ANNEE 1980

Président d'honneur : M. Quyolet, Préfet du Gard.

Président : Mlle Alice Fermaud.

Vice-président : M. le chanoine Raymond Marchand.

Secrétaire perpétuel : M. Pierre Hugues.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Trésorier : M. André Bernardy.

Trésorier adjoint : M. Lucien Frainaud.

Bibliothécaire : M. l'abbé René André.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : M. le Dr Edouard Drouot.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63
Académie de Nimes
16, rue Dorée - 30000 NIMES.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

FAITS ACADEMIQUES

Décès de Sœur Chantal (Noëlle Bauquier)	125
M. le bâtonnier Edgar Tailhades est réélu sénateur du Gard et président du Conseil Régional	126
Acceptation du legs de M. Jules Davé	126
Notification de la vacance du siège de M. Jules Davé .	126
Le Ministre de la Culture à Villeneuve-lès-Avignon ..	127
Inauguration du Musée de Pont-Saint-Esprit	127
Le cent cinquantième de la naissance de F. Mistral .	127
Les quatre-vingts de M. André Chamson	127
Remerciements de M. Léonard	127
Remerciements de M. Castanier	127
Le tricentenaire de l'Académie: demande de subvention	131
Hospitalité accordée au Consistoire du Félibrige	131
M. le professeur Hervé Harant offre à l'Académie une aquarelle de son père	131
Démission de M. le Dr Paul Cabouat, membre résidant	134
M. le Dr Paul Cabouat est élu membre honoraire	134
Obsèques de Maître Léon Fosse	139
Le décès de Maître Léon Fosse	142
Notification de la vacance du siège de M. le Dr Paul Cabouat	142
Augmentation du montant de la cotisation annuelle ..	145
Il est décidé d'élire un successeur à M. le Dr Paul Cabouat	146
M. Jean Sablou et les fêtes du Tricentenaire de l'Aca- démie	151

COMMUNICATIONS

M. Guy Dupré : <i>Le corsaire Ripaud de Montaudevert</i> (1755-1814)	127
M. Paul Blanc : <i>En compagnie du félibre Laforêt</i>	131
Mlle Alice Fermaud : <i>Sienne au XVI^e siècle</i>	135
M. René Jouveau : <i>La poésie des châteaux dans l'œu-</i>	

<i>vre de Frédéric Mistral</i>	144
M. le docteur Jean Lauret: <i>Le docteur Paul Cantaloube</i>	146
M. André Nadal : <i>La Chine : impressions de voyage</i> .	152

HOMMAGES

Jacques Braud, <i>Un discours de Montesquieu</i> (Bordeaux, Echos judiciaires girondins, 18 et 21 mars 1980) . . .	131
Jean Castan et Aimé Vielzeuf, <i>La résistance dans le Gard (1940-1944)</i> , carte et plaquette, Nîmes, 1980 . .	135
Daniel J. Valade, œuvres diverses, dactylographiées, 1980	135
Paul Blanc, <i>En compagnie du félibre Laforêt</i> , Nîmes, 1980	143
Robert Sauzet, <i>Religion et rapports de production dans la région nimoise au XVII^e siècle</i> , extrait des <i>Mélanges Richard Gascon</i> , tome II, Lyon, 1980	144
Chanoine Raymond Marchand, <i>Les implantations bénédictines dans le Gard</i> , Eglise de Nîmes, 1 ^{er} juin 1980, N° 11	144
Odette Teissier du Cros, <i>Le Musée cévenol</i> , Le Vigan, Le Vigan, 1980	146
Christiane Lassalle, <i>Catalogue de l'exposition « Mistral et Nîmes »</i> , Nîmes, 1980	146
Dr André Deshons, Charles-Marc Bost, Francine Cabane, <i>A Lassalle à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle</i> , Nîmes, 1980	152
Pierre Couëtard, <i>Allocution prononcée pour le 80^e anniversaire du général de Bermond de Vaulx</i> , Nîmes, 1980	152
Cour d'Appel de Nîmes, Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1980, <i>La Cour de Justice des communautés européennes, la libre circulation des personnes et l'ordre public</i> , par M. Père, conseiller, Nîmes, 1980	152

SEANCE DU 10 OCTOBRE 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. Guy Dupré, membres résidents ; M. Bernard Dalle, correspondant ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. le docteur Edouard Drouot, Maître Léon Fosse, M. André Modeste, M. le colonel Xavier de Balincour, M. le docteur Jean Paradis, M. Aimé Vielzeuf, M. le docteur Jean Lauret.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Présidente fait part à l'Académie du décès de Sœur Chantal Noëlle Bauquier, correspondante de l'Académie.

Elle s'exprime ainsi :

C'est avec beaucoup de regret que je vous annonce, mes chers confrères, le décès de Sœur Chantal Bauquier, reli-

gieuse bénédictine, correspondante de notre Compagnie depuis 1966.

Elle était la fille d'Henri Bauquier, ancien président de notre Académie, et dont le souvenir est encore très vivace chez la plupart d'entre nous.

Sœur Chantal Bauquier s'est éteinte dans la communauté des Bénédictines de Vanves, où elle s'était retirée.

Elle nous avait fait bénéficier, il y a quelques années, d'une très intéressante étude sur les Communautés de Bénédictines de notre région.

Par ailleurs, elle avait fait preuve, au cours de ces dernières années, d'une très louable activité au profit de la restauration de l'église de Domessargues (Gard).

J'adresse, en votre nom à tous, et en mon nom personnel, mes très sincères condoléances à toutes celles et à tous ceux que ce deuil afflige et je les assure de notre vive sympathie.

Une minute de recueillement est observée en hommage à la regrettée défunte.

M. le bâtonnier Edgar Tailhades a été réelu sénateur du Gard, puis président du Conseil régional. L'Académie lui adressera une lettre de félicitations.

Sur avis favorable de la Commission des anciens Présidents et du Bureau, l'Académie décide d'accepter le legs que lui a fait M. Jules Davé par testament du 19 mai 1978 (Me Remézy, notaire à Nîmes). L'immeuble, sis 30 bis, rue Fénelon, à Nîmes, sera conservé dans l'état pour y tenir des réunions de la Compagnie et y conserver tout ou partie de ses collections, bibliothèques et archives. Pouvoir est donné au secrétaire perpétuel, M. Pierre Hugues, et au trésorier, M. André Bernardy, pour toutes démarches et transactions nécessaires.

Conformément à l'article 15 du règlement, notification est faite de la vacance du siège de membre résidant de M.

Jules Davé. Dans le courant du mois, l'Académie décidera s'il y a lieu ou non de procéder à son remplacement.

Au cours de l'été, l'Académie a été invitée et représentée à de nombreuses manifestations : réception du Ministre de la Culture à Villeneuve-lès-Avignon, inauguration du Musée de Pont-Saint-Esprit, fêtes du cent-cinquantième de la naissance de Mistral à Maillane, et à Nîmes : manifestations en l'honneur des quatre-vingts ans de M. André Chamson, de l'Académie française, membre non résidant de l'Académie de Nîmes.

M. Léonard, de Saint-Hippolyte-du-Fort, et M. Castanier, de Sumène, récemment élus correspondants, ont adressé à l'Académie une lettre de remerciements.

M. Guy Dupré présente une communication intitulée : *Le corsaire François Fidèle Ripaud de Montaudevert du Couëtou (1755-1814)*.

Pendant la Révolution et l'Empire, et surtout après Trafalgar, nos « Isles » furent bien abandonnées, livrées à elles-mêmes, mais des Français ont continué à se battre aussi bien pour le Roi que pour la Nation et l'Empereur. François-Fidèle Ripaud de Montaudevert du Couëtou est né le 24 mai 1755 à Suffré, actuellement bourgade de la Loire-Atlantique ; Breton de petite noblesse, il embarque à onze ans comme mousse à bord du *Palmier* en partance pour Saint-Domingue. Il accomplit plusieurs voyages sur différents bâtiments aux Antilles et aux Mascareignes pour revenir à Nantes seulement en 1781.

Ensuite il sert sous les ordres du bailli de Suffren, prend part au combat de Goudelour et termine la guerre à l'Ile-de-France avec le grade d'enseigne. Il se fixe alors à Bourbon (Ile de la Réunion) où il épouse le 20 janvier 1784 une créole, descendante de flibustiers, qui lui donne quatre garçons et deux filles.

C'est en 1793 qu'il se signale à notre attention par un

véritable exploit : l'armement du *Volcan de Mascarin* et une course de six mois, de septembre 1793 à février 1794, en ouvrant une souscription par actions de 1.000 livres pour un navire de 100 tonneaux, armé de seize canons de six et de deux de douze. Il parcourt l'Océan Indien jusqu'aux îles de la Sonde où il fait deux prises, ce qui lui permet de régler 283 parts de prises à 2.600 livres la part. Pour lui-même, il encaisse 24.200 livres.

Après quelques années de repos, maître d'une prise faite au large de la côte de Malabar, il se rend à Seringapatam dans le Mysore à la cour de Tippoo-Sahib où il reste environ un an. Jacobin convaincu, il y fonde un club révolutionnaire. Il revient ensuite à l'Ile-de-France où il doit trouver des volontaires pour secourir son ami le sultan qui devait périr, en 1799, après avoir été assiégé dans sa capitale par le futur vainqueur de Waterloo, le duc de Wellington.

Avant la grande attaque anglaise sur les Mascareignes en 1810, il livre plusieurs combats victorieux, dont le plus remarquable est la prise à l'abordage avec trente hommes de la corvette anglaise *Hope*, forte de seize canons et portant cent cinquante hommes. Ainsi il devient aussi célèbre que Robert Surcouf lui-même. En 1809 encore, il a trois nouvelles prises à son actif.

En 1810, il défend courageusement l'Ile-de-France contre les Anglais comme commandant de la *Diligente*, prend part à plusieurs combats et coule deux navires anglais.

Après la chute des Mascareignes, il est rapatrié et embarqué de force par les Anglais avec un de ses fils, abandonnant contre son gré sa femme et ses autres enfants. C'est ainsi qu'il retrouve non sans émotion sa Bretagne natale après trente ans d'absence. Ses lettres, pleines de bonhomie touchante... et d'énormes fautes d'orthographe, nous le peignent pendant toute sa vie comme un homme qui a pensé tous les jours à sa patrie, à sa famille et à ses amis, bien que son père soit resté longtemps fâché à cause de « ses fer-daines (sic) de jeunesse ! ».

Capitaine de frégate et officier de la Légion d'honneur en 1814, il est au service d'un Empire expirant et alors que Wellington franchit les Pyrénées, il défend Bayonne contre la flotte anglaise ; le 23 février 1814, commandant de la corvette *la Sapho*, il est mortellement blessé à son poste de combat, à près de 59 ans, marin depuis près d'un demi-siècle.

Il avait bien servi la France.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 24 OCTOBRE 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. le professeur Hervé Harant, membre non résidant ; M. Paul Blanc, correspondant ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le docteur Jean Paradis, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, Maître Léon Fosse, M. Jacques Larmat, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, remercie ses confrères des félicitations qu'ils lui ont adressées à la suite de sa réélection à la présidence du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

M. le professeur Hervé Harant offre à la Compagnie une aquarelle, œuvre de son père, en son vivant architecte à Béziers.

Le Secrétaire perpétuel donne à la Compagnie diverses informations :

La Commission du Tricentenaire de l'Académie s'est réunie avant la présente séance. Des demandes de subvention ont été adressées au Conseil municipal de Nîmes, au Conseil général du Gard et au Conseil régional de Languedoc-Roussillon.

La constitution du dossier administratif concernant le legs Davé est en cours. Ce dossier est destiné à obtenir du Préfet du Gard l'autorisation d'accepter le legs de l'immeuble sis 30 bis, rue Fénelon, à Nîmes.

Le fauteuil de membre résidant précédemment occupé par le très regretté M. Jules Davé, bienfaiteur de l'Académie, est déclaré vacant.

La Compagnie accorde à M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, membre honoraire de l'Académie, l'autorisation de tenir le 23 novembre une réunion du Consistoire félibréen dans notre salle de séances.

M. le premier président Jacques Braud a fait hommage à l'Académie de son étude intitulée *Un discours de Montesquieu* (Bordeaux, Echos judiciaires girondins, 18 et 21 mars 1980).

M. Paul Blanc, correspondant, lit une communication intitulée *En compagnie du félibre Laforêt*.

Guillaume Jean Laforêt est né à Saint-Gilles-du-Gard, le 9 septembre 1877. Ayant quitté l'école à l'âge de onze ans et devenu charretier, le jeune homme compose des vers, en provençal. Il est initié aux règles de la prosodie par le capitaine Dugat. Bientôt, il se lie avec Frédéric Mistral et publie successivement : *Gàubi d'enfant* (Grâce enfantine,

1907), *Li Ferigoulo Sant-Gilenco* (Les Thyms de Saint-Gilles, 1909), recueils poétiques dans lesquels il célèbre les vertus de la famille et les charmes du pays natal.

Le Congrès de la Sainte-Estelle, tenu à Saint-Gilles en 1909, marque un tournant important dans l'existence de Laforêt. Au cours du banquet, à la suite de vives discussions entre les participants, un pugilat éclate. Laforêt se précipite sur Mariéton. Blâmé par de nombreux félibres, le poète doit se séparer du mouvement félibréen. Cette rupture durera plus de vingt années.

Sur les conseils du Maître de Maillane et peu avant ces regrettables incidents, Laforêt avait commencé d'écrire : *Ramoun VI* (Raimond VI), drame en vers provençaux dans lequel est évoqué un épisode dramatique de la guerre des Albigeois. La pièce, imprimée en 1912, fut mal accueillie dans les milieux catholiques de l'époque.

Pendant la première guerre mondiale, le félibre accomplit son devoir. Après l'Armistice, il est candidat à la députation aux élections de 1919, dans le Gard. Avec quelques « Poilus démobilisés » il constitue une liste et réalise un score honorable.

En 1931, il renoue avec le Félibrige, à l'occasion de la translation des cendres du poète Baptiste Bonnet, de Nîmes à Bellegarde. L'année suivante, il connaît des difficultés pécuniaires et quitte définitivement Saint-Gilles. Il s'installe dans la capitale gardoise où il se voit confier, par le maire, Hubert Rouger, un poste à la Bibliothèque municipale. Désormais, dégagé des soucis du lendemain, il se consacre à la littérature et au journalisme. Il collabore régulièrement au *Petit Provençal*. Il fait paraître un dernier recueil de vers, composés depuis longtemps : *Nivoulas* (Gros nuages, 1933), puis deux volumes en prose : *Proun que tèngon* (Pourvu qu'ils tiennent, 1935-36). Dans ces pages, avec beaucoup de verve, il fustige les « embusqués » de la guerre, « ces jusqu'aux boutistes de la plume à la salive et au courage faciles ».

Il s'éteint à Nîmes, le 19 septembre 1937.

Disciple turbulent de Mistral, journaliste, conférencier, orateur enflammé, père douloureusement frappé (il perd trois de ses enfants), poète doué pour exprimer des sentiments éternels, « Laforêt demeure le *témoin* de sa terre et un professeur d'espérance ».

Après le débat habituel, la séance est levée à 19 heures.

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Aimé Vielzeuf, M. le Dr Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignièrès, M. le Dr Jean Paradis, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Dr Paul Cabouat, membre résidant depuis 1947, n'assiste plus aux séances depuis de nombreuses années, en raison de son très grand âge. Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle ce distingué confrère demande sa démission. L'Assemblée accepte cette démission et élit, à l'unanimité, le Dr Cabouat, comme membre hono-

raire. Notification de la vacance de son fauteuil sera déclarée au cours de la séance du 21 novembre.

M. Daniel J. Valade, de Vers-Pont-du-Gard, a fait hommage à l'Académie d'un certain nombre d'études dactylographiées qu'il a écrites depuis quelques années.

M. Aimé Vielzeuf offre à l'Académie : Aimé Vielzeuf et Jean Castan, *La résistance dans le Gard (1940-1944)*, carte et plaquette, Nîmes, 1980.

Mlle Alice Fermaud présente une communication intitulée *Sienne au XVI^e siècle*.

Par une aube de l'été 1487, Pandolphe Petrucci, exilé de Sienne, escaladait les remparts de la ville pendant le sommeil de ses concitoyens, introduisait ses partisans dans la place, et ne pensait plus qu'à tirer vengeance de son exil. Devenu le maître de la ville, il ne réussit pas à fonder une dynastie, car ses successeurs eurent beaucoup de ses défauts, et aucun de ses mérites. Les Petrucci furent éliminés, après l'assassinat d'Alexandre Bichi, du Conseil des Neuf qui gouvernait la République ; Bichi assassiné, le gouvernement passa aux mains des Groupes. Les Groupes sont les différents citoyens, divisés en classes, en ordres et en groupes, et dans chacun de ces divers groupements se retrouvent plusieurs sectes, chacune divisée et subdivisée à l'infini avec les combinaisons les plus variées, entraînant sans cesse des luttes, des tumultes et des désaccords ; il ne faut donc pas s'étonner si l'histoire de Sienne est un enchevêtrement d'événements discordants, et l'on demeure ébahi de voir que, dans un pareil désordre gouvernemental, les artistes aient pu trouver assez de sérénité pour accomplir les beautés merveilleuses de leurs chefs-d'œuvre, qui sont parmi les plus beaux de tout l'art humain.

Tout, dans Sienne, était sujet à émeutes dans cette bonne ville, qui est, ne l'oublions pas, celle de sainte Catherine, et c'est au milieu des pires tumultes et au sein d'ef-

froyables agitations qu'éclosaient les fleurs merveilleuses de l'art siennois, tout en douceur et en sérénité. Contraste frappant : en ville, les splendeurs de la beauté, tandis qu'à la campagne régnaient l'exploitation et la négligence.

Il est bien normal que de puissants voisins, plus ou moins proches, plus ou moins lointains, mais inquiets, vigilants et cupides, se soient rués sur cette proie charmante qui dominait la route entre Rome et Florence, et se protégeait par les rivages fortifiés de la Maremme. L'écrivain Vettori range la bataille de Camollia, en 1526, dans le même lot que les antiques batailles de la Bible. Les Siennois souffraient surtout de se voir traités par les ministres de Charles-Quint, eux qui avaient l'orgueil de posséder une si belle Cathédrale et un Palais communal si fier et si élégant, comme s'ils n'étaient qu'une tourbe de serfs ou de lansquenets ; mais, volés et pillés, ils patientaient encore et obéissaient, mais à contre-cœur. Seule, la voix inspirée, pleine d'éloquence de l'abbé Lelio Tolomei osait s'élever pour exhorter, reconforter et avertir, avec toute la grande flamme de son grand cœur. A côté de cet esprit élevé et très cultivé, appartenant à une famille importante, un pauvre et grossier paysan, Brandano de Petroio, surnommé, « le fou de Christ », exprimait les mêmes sentiments. Ce n'est donc pas la valeur qui manquait aux Siennois, mais la misérable condition des faibles est toujours de ne sortir des mains d'un tyran que pour tomber dans celles d'un autre, qui les protège ou les abandonne selon son propre intérêt. Mais ces citoyens eurent du moins la suprême satisfaction de jeter à bas la forteresse que Charles-Quint était en train d'édifier contre eux, et de voir, devant la petite cité de Montalcino, l'armée impériale se retirer, raillée, de ses fortifications.

Le vrai héros du siège de Sienne fut Blaise de Montluc, acclamé par les capitaines espagnols et la population de Rome. C'est surtout entre Sienne et Florence que débordèrent la fureur et les haines, ravivées et accumulées en-

tre les deux Communes rivales, et qui avaient duré et grandi petit à petit depuis les brumes du plus profond Moyen Age, désolant les campagnes de ruines et de sang. Cette guerre fut le dernier couchant plein de tempête du jour splendide des Communes toscanes ; et si l'histoire de la civilisation italienne est aussi riche et variée, c'est parce qu'elle résulte de plusieurs civilisations, parce que chaque Commune italienne eut sa physionomie propre, son organisme complet, sa civilisation particulière, ses lettres, ses arts, sa politique, ses mœurs, sa législation, et même ses superstitions propres et ses propres préjugés. Sienne fut certainement la Commune qui eut la physionomie la plus nette, la plus particulière, la plus saillante, la plus complète, la plus originale, la plus tenace, mais son péché suprême fut la discorde. C'est pourquoi la guerre de Sienne fut sans pitié.

Quand on chassa de la ville les bouches inutiles (les femmes et les enfants), le Recteur de l'Hôpital se démit de sa charge et s'enferma chez lui pour ne plus rien voir. Ces pauvres bouches inutiles furent réduites à paître l'herbe comme des animaux sauvages, entre les remparts et les bastions, et les morts étant laissés sans sépulture, les chiens revenaient à Sienne en portant des tibias et des crânes décharnés ; on vit une mère morte avec son enfant encore vivant, pendu à son sein épuisé, froid et déchiré. Et je ne parle pas des hontes : je dirai seulement qu'un enfant, ayant saisi le poignard d'un Espagnol, l'enfonçait dans le cœur de sa sœur très belle. Et malgré ces horreurs, ces pauvres paysans donnaient de magnifiques exemples de foi et d'abnégation. Une femme de 75 ans fut clouée toute nue par les Allemands, sur une porte du château, parce qu'elle criait « louve ! louve ! » alors que les soldats voulaient lui faire crier « duc ! duc ! » ; et comme elle continuait, ainsi crucifiée, à crier « louve ! louve ! », on lui écartela la bouche avec une barre de bois. Sienne, vous le voyez, eut donc, elle aussi, ses martyrs.

A côté de pareilles atrocités, on relève des exemples de gentilshommes qui dépassèrent en héroïsme les Grecs et les Romains. Et un humaniste siennois en hommage à cette langue propose qu'elle soit enseignée aux nourrices pour que les enfants s'habituent à balbutier des sentences de Tite-Live et des hémistiches de Virgile ; Bernardin Ochino, le Père Augustin de son temps, devint un hérétique des plus audacieux, et l'on pourrait multiplier les exemples.

Enfin n'oublions pas que cette guerre est aussi, par les combats de l'armée française, par l'aide que notre pays apporta à ces opprimés, et surtout par la présence et les exploits du glorieux chef français Montluc, cette guerre est bien aussi un peu la nôtre, et nous apporte, comme aux Italiens, une leçon à tirer de ces événements : c'est qu'il est bon de temps en temps de nous retremper dans cette antique fermeté de résolutions, dans cette ardeur d'enthousiasmes, pour en déplorer les égarements, et les diriger vers un tout autre et bien plus noble but : les trésors d'abnégation que nos pères prodiguèrent dans les discordes, à nous de les prodiguer, une bonne fois, dans la concorde et dans l'amour.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

13 NOVEMBRE 1980

OBSEQUES DE MAITRE LEON FOSSE

Membre résidant

C'est en présence d'une très nombreuse assistance qu'a eu lieu en l'église Sainte-Perpétue la cérémonie religieuse des obsèques de Maître Léon Fosse, membre résidant, décédé le 10 novembre 1980.

Au cours de l'office, le R.P. Bernard, curé de la paroisse a lu une lettre de condoléances de Mgr Cadilhac, évêque de Nîmes.

Sur le parvis de l'église, Mlle Alice Fermaud, présidente de l'Académie, a adressé au très regretté défunt l'adieu de la Compagnie.

Elle s'est exprimée ainsi :

Les cloches ont sonné pour le départ d'une âme qui vient de nous quitter pour un monde meilleur.

Et nous voici réunis ici autour de la dépouille de notre confrère et ami, Maître Léon Fosse, pour déplorer ensemble la perte d'un de nos meilleurs membres, et assurer à sa famille en deuil l'émotion que nous ressentons tous devant l'irréparable.

C'est le 8 décembre 1967 que notre regretté confrère a été reçu dans notre Académie par Monseigneur Homs, alors président de notre Assemblée. Ce dernier, retraçant la car-

rière du récipiendaire, a insisté tout au long de son discours, d'abord sur l'éducation familiale qu'il avait reçue d'un père qui lui inculquait dès son jeune âge le sens de son devoir et de ses responsabilités, puis sur l'influence de l'entraînement scout qui complétait le message du père en tournant le jeune homme vers un idéal de justice sociale, et le respect des droits de ses concitoyens. Il ne faut donc pas s'étonner si, le moment venu de choisir une profession, il se dirigea vers le notariat. Etre notaire ne consistait pas seulement pour notre confrère à rédiger des actes, mais à faire régner en toute affaire ce sens de la justice et de la vérité sans lesquelles rien de solide ne peut se bâtir dans le monde. Et toute sa vie il a mis ces deux vertus, qu'il possédait au plus haut point, au service des hommes, avec une probité et une loyauté qui lui conférèrent tout de suite l'estime et la confiance des juges, des clients, de tous ceux qui remettaient entre ses mains le soin de débrouiller leurs problèmes.

Devenu, sur sa demande, notaire honoraire en 1955, il fut agréé la même année comme expert juridique auprès des Tribunaux. Mais s'il change d'étiquette, il ne change pas pour cela de manière d'agir : c'est l'honnête homme dans toute l'acception du terme que chacun salue en lui. Jamais la moindre défaillance, la moindre complaisance ne sont venues ternir la beauté de sa tâche. Et c'est pour cela que chacun l'admirait et que chacun l'aimait, car, à ses qualités professionnelles, il savait joindre ses qualités humaines de bonté, de compréhension, de désir d'aider et de soulager ; car jamais on ne s'adressait en vain à lui pour un conseil, un renseignement, une explication qu'il donnait à chacun, non seulement avec la compétence de son esprit, mais avec le dévouement de son cœur et la bonté de son âme. C'est pourquoi nous sommes tous affligés aujourd'hui, comme par la perte d'un ami, d'un frère, et son souvenir demeurera en nous comme l'image de cet homme intègre, de cet homme droit dont nous parle le livre biblique des Psaumes, et dont la fin ne peut être autre que la paix.

Les dernières paroles de consolation, d'espérance et de foi que je désire laisser comme un viatique à la famille en deuil, sont celles-là même qu'au radieux matin de la première Pâque l'Ange de la Résurrection adressait, devant le tombeau vide, aux Saintes Femmes éplorées : « Ne cherchez pas parmi les morts celui qui est vivant ! »

Les cloches vont sonner au départ de cette âme qui nous quitte ici-bas, mais nous attend là-haut.

Après Mlle Alice Fermaud, Maître Lahondès, notaire honoraire, prit la parole au nom de l'Ordre des Notaires dont Maître Fosse était président honoraire.

Aux côtés de Mlle Fermaud, présidente, et de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, de très nombreux académiciens assistaient à la cérémonie.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. Joachim Durand, M. Félix Ville-neuve, M. Georges Martin, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. le Dr Jean Paradis, M. le président René Panet, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. Claude Escholier, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une minute de recueillement est observée en hommage à notre très regretté confrère Me Léon Fosse, membre résidant, décédé le 10 novembre.

Conformément au règlement, notification est faite de la vacance du siège de membre résidant de M. le Dr Paul Cabouat, démissionnaire pour raisons de santé et nommé mem-

bre honoraire. Au cours de sa prochaine séance, l'Académie décidera s'il y a lieu de procéder au remplacement de M. le Dr Cabouat.

Il a été fait hommage à l'Académie des ouvrages dont la liste suit :

Paul Blanc, *En compagnie du félibre Laforêt*, Nîmes, 1980.

Robert Sauzet, *Religion et rapports de production dans la région nimoise au XVII^e siècle*, extrait des *Mélanges Richard Gascon*, tome II, Lyon, 1980.

Chanoine Raymond Marchand, *Les implantations bénédictines dans le Gard*, Eglise de Nîmes, 1^{er} juin 1980, n° 11.

Dans le cadre des manifestations en l'honneur du cent cinquantième de la naissance de Frédéric Mistral, le 8 septembre 1830, M. René Jouveau, capoulié du Félibrige, membre honoraire, lit une communication intitulée : *La poésie des châteaux dans l'œuvre de Mistral*.

On peut dire qu'il y a dans l'œuvre de Mistral une vraie hantise des châteaux. Un château, Mistral en avait un, non loin de son mas, le château des Baux, qui allait tenir dans son œuvre une place importante. Dans *Mireille* d'abord, où une des magnanarelles rêve de faire relever les ruines du château. Mistral rêvait de ce pouvoir défendu du haut de ces tours qui avaient été toutes puissantes. Régner sur la Provence, quel rêve !

Esterelle, l'héroïne de *Calendal*, est une fille de la maison des Baux. Elle représente aux yeux de Mistral toute une société aristocratique dont il a toujours eu la nostalgie. Aussi le nom de ces nobles dames d'autrefois revient-il souvent dans ses évocations.

Le château est une prérogative du poète. « Car, lui dit la fée, celui qui sait lire dans le livre rayonnant, doit croître au-dessus des autres... » C'est une consolation.

Mais essentiellement pour Mistral le château est « l'ins-

trument de la défense ». C'est l'image du château qui entretient en lui une certaine âpreté guerrière.

Descendant le Rhône avec son dernier héros, le prince d'Orange, Mistral va retrouver tous ces châteaux bordant le Rhône, occasion de retrouver ces « ambitions superbes, le reverdissement des grandes envies folles qui vers la gloire ont exalté ses pères et le regret des conquêtes perdues... ».

Mistral cherche à se consoler en pensant que s'il a perdu l'Empire, son héros est devenu le dieu de l'eau magique (le poète, allons).

Néanmoins le château reste les vraies lettres de noblesse de la Provence, la source même de sa fierté provençale. Celui de Beaucaire, en particulier, reste lié dans l'esprit de Mistral au grand drame que fut la Croisade des Albigeois et qui se termina par la défaite du Midi.

Enfin, il y a dans l'œuvre poétique de Mistral un château qui résume, à notre sens, tous les autres. C'est celui que Mistral évoque dans *Lou Parangoun*. Château idéal que Mistral se verra reprocher comme un abandon de son entreprise. Mais qui eut pu refuser à Mistral de s'enfermer dans ce château de tous ses rêves, pour y finir en beauté, en châtelain de cette Provence idéale qui avait alimenté sa vie et son œuvre et avait nourri en lui des espoirs qui avaient été déçus, c'est vrai, mais qui n'en restaient pas moins ceux de ses héritiers et Mistral le savait.

Il reste que le thème des châteaux demeure un des plus riches de la poésie de Frédéric Mistral, celui qui a trouvé en lui le plus de résonnances variées, en lui l'homme des châteaux, le rêveur d'une société élégante et lettrée, en même temps que le défenseur d'une Provence qui eut bien besoin de quelques places fortes pour défendre ses biens et ses droits.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU 5 DECEMBRE 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Pierre Lassalle, M. le Dr Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. André Planque, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le Dr Jean Paradis, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. Claude Escholier, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur avis favorable du Bureau et de la Commission des anciens Présidents, M. André Bernardy propose à l'assemblée de porter à 60 F le montant de la cotisation annuelle des

membres résidants, à 50 F celle des membres non résidants et à 40 F celle des correspondants. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est décidé de procéder au remplacement de M. le Dr Paul Cabouat, membre résidant démissionnaire, nommé membre honoraire.

L'Académie a reçu en hommage :

Odette Teissier du Cros, *Le Musée cévenol, Le Vigan, Le Vigan, 1980.*

Christiane Lassalle-Guichard, *Catalogue de l'exposition Mistral et Nîmes, 18 septembre - 18 octobre 1980, Nîmes, 1980.*

M. le docteur Jean Lauret lit une communication intitulée : *Le docteur Paul Cantaloube :*

Le docteur Cantaloube est connu à cause de son traité sur la fièvre de Malte en France.

Plus tard, à la suite de sa rencontre avec le professeur Sicard, il aborda l'étude du système nerveux et en devint un éminent spécialiste.

Sa courte carrière a laissé parmi ses confrères et ses correspondants un rayonnement que le docteur Lauret, à l'occasion du centenaire de sa naissance, a cru devoir raviver.

Né en 1880 d'une famille modeste des Basses-Cévennes, il sut, par son travail et avec l'aide de sa mère, Marie Faure, émerger de sa condition et devenir un médecin de grande valeur, dont le nom est souvent cité, aujourd'hui encore, dans la presse médicale.

Après des études secondaires au petit séminaire de Beaucaire, il étudia la médecine à la Faculté de Montpellier. Après deux années d'internat à l'Hôpital Ruffi de Nîmes, il s'installa à Sumène, en 1905.

Très vite, il acquit, dans la région, où les rebouteux régnaient sur une population ignorante et rétrograde, une réputation de savoir et d'honnêteté.

Travailleur acharné, tout en assurant une tâche diffi-

cile par monts et vallées, il perfectionne ses connaissances et son sens clinique. Si bien, qu'en 1909, lorsqu'éclate dans le pays une épidémie sévère qui touche des familles entières, il s'efforce d'en élucider les causes et la véritable pathogénie.

En deux mois, sur 3.650 habitants du canton, on enregistre plus de 170 cas.

L'opinion générale, celle des universitaires, en particulier, était qu'il s'agissait d'une épidémie grippale.

Frappé par le fait que tous les malades avaient bu du lait de chèvre, il chercha un rapport possible entre l'absorption de ce lait et l'apparition des symptômes fébriles.

Une communication parue dans le bulletin de la Société de Biologie du 18 mai 1909, de Simon, Aubert, Blanchard et Arlo sur un cas de Fièvre de Malte ou Ondulante à Marseille, l'orienta vers une hypothèse de diagnostic.

Ayant obtenu l'aide des biologistes militaires Aubert et Thibault, ceux-ci vont pratiquer sur les chèvres de la région contaminée, l'épreuve de Wright qui consiste à déceler dans le sang de ces animaux, la présence d'anticorps provoqués par le mellitococque, responsable de la fièvre de Malte.

L'épreuve ayant été positive, Cantaloube la renouvelle chez ses malades et l'agglutination se reproduit.

Dès lors, il est sûr de son diagnostic ; cette épidémie a été transmise par un bouc qui a couvert à l'automne précédent, dans une chèvrerie voisine, toutes les chèvres du pays.

Une communication, signée des trois médecins, parue en novembre, ne convainc pas la Faculté. Le petit médecin de campagne s'entend répondre par un de ses maîtres : « Mais mon cher, si c'était la Fièvre de Malte, nous l'aurions vue. »

Alors le jeune médecin, un peu par dépit mais surtout parce qu'il aime écrire et communiquer ses convictions, (il en donnera la preuve dans sa vie), se met au travail. En six mois il écrit un ouvrage de 225 pages, basé sur deux cents observations, dont cent quatre-vingts sont personnelles, décrivant la symptomologie, l'évolution, les complications de cette

affection, encore inconnue en France, la Fièvre de Malte.

Grâce à l'appui du professeur Grasset de Montpellier, qui le premier l'approuva, son traité est édité chez Maloine à Paris.

En quelques semaines, le nom de Cantaloube est connu du monde médical.

Son besoin de convaincre et sa soif de connaître l'incitent à correspondre avec tous ceux qui en France et à l'étranger travaillent et cherchent.

Levé très tôt, Cantaloube a passé tous les matins de sa vie deux heures à écrire à son bureau, avant de commencer sa journée de médecin.

Grâce à lui, quelques années plus tard, sous l'impulsion du directeur des services vétérinaires du Gard, le docteur Dubois, un biologiste et un vétérinaire : Sollier et Doutre vont fabriquer les premiers vaccins antimellitococciques : animal et humain.

Une telle aventure suffirait à remplir une vie professionnelle, pas celle de Cantaloube.

La guerre, cette brasseur d'hommes, le met en contact avec le professeur Sicard, ce savant, titulaire de la chaire de neurologie de Paris qui venait d'ouvrir la voie des investigations du système nerveux en propageant la ponction lombaire.

Assistant pendant un an dans son service de neurologie de l'hôpital militaire du Pharo à Marseille, durant la guerre 14-18, il se passionne pour la multitude des cas soumis à son observation. Sa tendance à communiquer, son goût d'écrire sont à l'origine de ces premiers articles, avec son maître.

Il invente un petit appareil qui portera son nom : le rachialbuminomètre.

La guerre terminée, il suit les conseils du professeur Sicard qui l'incite à se consacrer uniquement à cette discipline nouvelle qu'est la Neurologie et il s'installe à Nîmes.

Bientôt un service de neurologie est créé à l'hôpital Ruffi pour l'accueillir, après un brillant concours passé à Marseille.

Dès lors sa réputation se répand ; ses travaux et ses communications se multiplient dans la presse médicale nationale.

Tout l'intéresse ; à côté de ses propos savants, il donne au quotidien régional *L'Eclair* des articles sur la vie qui l'entoure et à laquelle il reste très attentif.

Son esprit inventif lui fait entrevoir que dans de nombreux cas, la chirurgie doit intervenir et constituer le traitement de choix.

En 1925, aucun chirurgien n'ose s'attaquer aux nerfs, à la moelle et à l'encéphale. Depuis les trépanations des temps préhistoriques, bien peu de progrès ont été faits dans ce domaine.

Thierry de Martel, éminent chirurgien parisien abandonne la chirurgie digestive pour explorer ce champ nouveau et acquérir une célébrité que conforta son suicide, en 1940, le jour de l'entrée des Allemands à Paris.

Le médecin Clovis Vincent, professeur de neurologie, apprend la chirurgie pour créer la Neurochirurgie que les historiens de la médecine, datent de 1927.

A la même époque, Cantaloube et Revel, un des chirurgiens de l'hôpital Ruffi de Nîmes, publie quatre cas d'interventions sur le système nerveux, créant, en même temps qu'à Paris une ébauche de neuro-chirurgie qui, plus de cinquante ans après, ne s'est pas épanouie à Nîmes.

Malheureusement la maladie va arrêter cet essor ; l'encéphalite qui, en 1920, avait fait une apparition, séquelles d'une atteinte mellitococcique bénigne que Cantaloube avait contracté durant l'épidémie de Saint-Martial, se réveille et en quelques mois aboutit à sa mort, le 29 juin 1929. Il a 49 ans.

L'attitude de ce médecin devant sa maladie a fait l'admiration de tous ceux qui en ont suivi l'évolution et fait dire au professeur Euzière qu'elle révélait une étonnante force d'âme. Il faut savoir que Cantaloube a publié, avant de mourir, une auto-observation, sereine et éclairée.

Grand médecin, Paul Cantaloube fut aussi écrivain ; qua-

lité qui étaya sa renommée et sur laquelle le docteur Lauret termine en citant le passage d'un de ses articles, caractéristique de son style et révélateur de son esprit critique :

« Avez-vous vu une poule trouver un ver ? Aussitôt ses compagnes se précipitent. Celle qui a trouvé veut s'élancer hors du cercle des becs affamés ; elle y arrive parfois ; souvent elle doit laisser quelque bout de sa proie en route.

« Les autres creusent le sol à l'endroit où le ver a été trouvé. Animées d'une ardeur nouvelle, elles vont, viennent, se hâtent, s'impatientent, gloussent hargneusement.

« Puis, peu à peu la paix renaît, jusqu'à la prochaine découverte.

« Nos périodiques médicaux donnent à leurs lecteurs un spectacle souvent analogue. »

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU 19 DECEMBRE 1980

La séance est ouverte à 17 heures par M. le professeur Jean Brunel, ancien président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. le général Cothias, membre non résidant ; M. André Planque, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. l'inspecteur Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. Félix Villeneuve, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, M. André Modeste.

Le Président de séance présente les excuses de la présidente, Mlle Alice Fermaud, absente pour raisons de santé, puis fait approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Le Secrétaire perpétuel donne des nouvelles de la santé des membres absents puis communique une lettre de M. Jean

Sablou, membre non résidant, au sujet de l'organisation des fêtes du Tricentenaire de la fondation de l'Académie.

Ont été offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Dr André Deshons, Charles-Marc Bost, Francine Cabane, *A Lasalle à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Nîmes, 1980 ;

André Bernardy, *Les artistes gardois de 1820 à 1920*, Nîmes, 1980 ;

Pierre Couëtard, *Allocution prononcée pour le 80^e anniversaire du général de Bermond de Vaulx*, Nîmes, 1980 ;

Cour d'Appel de Nîmes, Audience solennelle de rentrée du 3 janvier 1980, *La cour de justice des communautés européennes, la libre circulation des personnes et l'ordre public*, par M. Père, conseiller, Nîmes, 1980.

M. André Nadal fait une communication sur ses *Impressions de voyage en Chine*, voyage qu'il effectua en compagnie de son épouse avec l'Association des Amitiés Franco-Chinoises en juillet-août 1980. Dès le début il souligne que, malgré une longue préparation du voyage, il s'abstiendra de parler de toutes questions politiques. En plus des grandes métropoles: Pékin, Shanghai, Nankin, Canton, Hong-Kong, l'itinéraire comprenait la découverte d'une province rurale de la Chine profonde : le Sechouan avec Tchouking, la capitale de guerre sino-japonaise, et ses environs.

A partir de Tchouking il était prévu une promenade, en bateau, de 1.400 kilomètres sur le Yang-Tsé-Kiang (le Fleuve Bleu) jusqu'à Hankéou. Cet itinéraire n'avait lieu que depuis un an seulement car la traversée des trois gorges célèbres du Fleuve Bleu était dangereuse à cause des rochers à fleur d'eau. Les autorités chinoises ont décidé en 1978 de faire sauter les rochers qui gênaient la navigation afin que le passage soit sans danger, tout au moins pendant le jour et qu'il devienne en même temps un but de tourisme. Vraie splendeur que ces trois gorges, croisière prodigieuse à leur passage ! M. André Nadal a décrit tour à tour la beauté de la Cité In-

terdite de Pékin, les Palais des Empereurs Ming et Tsing des XIV^e et XV^e siècles, la Place Tien An Men la plus grande du monde, le Temple du Ciel, le Palais d'Eté de l'Empereur, de l'Impératrice et des concubines, les Tombeaux des Ming et la Grande Muraille, ce serpent de pierres de plus de six mille kilomètres de long, seule construction humaine visible de la lune.

Il parla de Nankin, de son Observatoire sur la Colline de Pourpre et de son Pont sur le Fleuve Bleu de cinq kilomètres de long, de Shanghai et ses douze millions d'habitants, la plus grande ville du monde avec Tokio, New York et Mexico, de Canton et de sa fameuse Rivière des Perles. Il s'étendit sur la gastronomie chinoise et les nombreux plats servis aux repas et donna la recette du célèbre « Canard laqué ». Il nota que les premières constatations faites en Chine furent le sourire et la gentillesse de tous les Chinois, la propreté immaculée des vêtements en même temps que leur sobriété, le refus de tout pourboire considéré comme une atteinte à la dignité humaine.

De magnifiques diapositives illustrèrent la première partie de la communication.

Dans la seconde partie, André Nadal à l'appui de nombreux exemples traita de la civilisation chinoise. La religion avec le Confucianisme, le Taoïsme, le Bouddhisme. Les découvertes multiples des Chinois dans les temps très reculés (la brouette, le papier, l'encre de Chine, l'imprimerie, la boussole, etc.).

Il fit appel à des citations du poète belge Henri Michaux dans *Un Barbare en Asie*, d'André Malraux dans *La Condition humaine*, d'Alain Peyrefitte dans son livre important *Quand la Chine s'éveillera* et aussi de notre compatriote René Grousset, natif d'Aubais, dans un ouvrage capital : *Bilan de l'Histoire*, où il cita le passage : « La Chine dans la moitié de l'Asie a été « l'humanisme » dans le sens le plus large du mot, et au sens le plus précieux la Civilisation ».

En terminant sa communication, M. André Nadal dit :

« Aux nuances près qui s'imposent, j'aimerais oser conclure que la civilisation chinoise avec sa sagesse, une des plus originales de l'humanité, fut pour l'Extrême-Orient ce que la philosophie et la culture grecques furent pour l'Occident. »

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.